

# Rapport annuel 2012







# Sommaire

<b>01 Chiffres clés et ratios</b>	<b>3</b>
Chiffres clés	4
Ratios	5
<b>02 Aperçu de l'année</b>	<b>7</b>
Commentaire du Président et des CEO's	8
Kinépolis Group en bref	10
L'action Kinépolis Group	12
<b>03 Rapport de Gestion</b>	<b>13</b>
Examen des résultats	14
Déclaration de Gouvernance d'Entreprise	18
Autres informations	30
Déclaration relative aux informations figurant dans ce rapport annuel	31
<b>04 Comptes annuels</b>	<b>33</b>
États financiers consolidés	34
Annexes aux états financiers consolidés	38
Rapport du commissaire	73
Comptes annuels abrégés de Kinépolis Group SA	74
Glossaire	77
Calendrier financier 2013 - 2014	79





# 01



## Chiffres clés et ratios

# Chiffres clés

NOMBRE DE CINÉMAS	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	TOTAL
2012	11	7	3	2	23

VISITEURS (MIO) <sup>(1)</sup>	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	SUISSE	TOTAL
2011	9,9	7,0	4,2	0,2	21,3
2012	9,4	6,3	3,9	0,2	19,8
2012 par rapp. à 2011	-4,5 %	-9,1 %	-8,7 %	-8,5 %	-6,9 %

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS (EN '000 €)	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Produits	212 324	216 877	231 226	239 170	253 704	254 505
EBITDA	49 579	52 588	57 627	67 996	74 562	72 252
REBITDA		52 651	58 072	66 512	71 673	74 001
Marge brute	49 687	53 346	59 218	67 019	79 639	82 221
Résultat opérationnel	25 146	28 718	31 822	45 185	53 341	51 673
Résultat financier	-6 890	-8 390	-2 305	-5 153	-3 169	-5 859
Résultat avant impôt	18 256	20 328	29 517	40 032	50 172	45 814
<b>Résultat de la période</b>	<b>14 726</b>	<b>15 186</b>	<b>22 177</b>	<b>28 062</b>	<b>36 471</b>	<b>35 704</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>15 225</b>	<b>20 421</b>	<b>28 039</b>	<b>35 195</b>	<b>37 405</b>	

TAUX DE CROISSANCE ANNUELS	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Produits	0,5 %	2,1 %	6,6 %	3,4 %	6,1 %	0,3 %
EBITDA	1,8 %	6,1 %	9,6 %	18,0 %	9,7 %	-3,1 %
REBITDA			10,3 %	14,5 %	7,8 %	3,2 %
Marge brute	0,2 %	7,4 %	11,0 %	13,2 %	18,8 %	3,2 %
Résultat opérationnel	-5,1 %	14,2 %	10,8 %	42,0 %	18,1 %	-3,1 %
<b>Résultat de la période</b>	<b>0,6 %</b>	<b>3,1 %</b>	<b>46,0 %</b>	<b>26,5 %</b>	<b>30,0 %</b>	<b>-2,1 %</b>
<b>Résultat courant</b>			<b>34,1 %</b>	<b>37,3 %</b>	<b>25,5 %</b>	<b>6,3 %</b>

ÉTAT CONSOLIDÉ DE SITUATION FINANCIÈRE (EN '000 €)	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Actifs non courants	310 247	299 349	288 153	281 856	272 139	261 868
Actifs courants	53 637	53 035	55 384	44 184	54 814	65 703
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>363 884</b>	<b>352 383</b>	<b>343 537</b>	<b>326 040</b>	<b>326 953</b>	<b>327 571</b>
Capitaux propres	113 554	117 306	132 540	157 318	133 942	108 668
Provisions et passifs d'impôt différé	17 524	17 272	17 676	16 364	18 110	21 466
Obligations financières à long terme	139 231	130 000	86 000	57 437	38 502	81 709
Obligations financières à court terme	15 877	16 536	23 696	22 363	56 020	37 731
Dettes commerciales et autres	71 023	64 894	76 131	65 680	72 649	72 949
Autres	6 675	6 375	7 494	6 878	7 730	5 048
<b>TOTAL DES PASSIF</b>	<b>363 884</b>	<b>352 383</b>	<b>343 537</b>	<b>326 040</b>	<b>326 953</b>	<b>327 571</b>

**KIN**  
LISTED  
NYSE  
EURONEXT

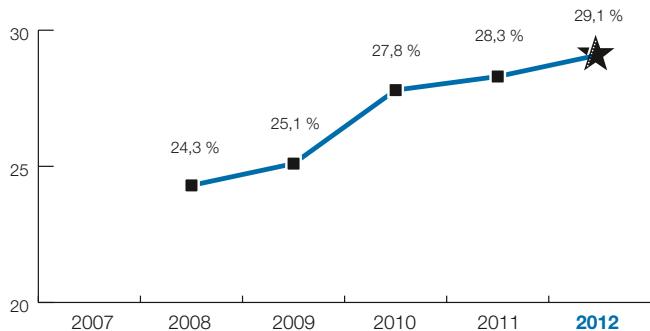
(1) Non compris Cinema City Poznan, exploité par le groupe ITT.

# Ratios

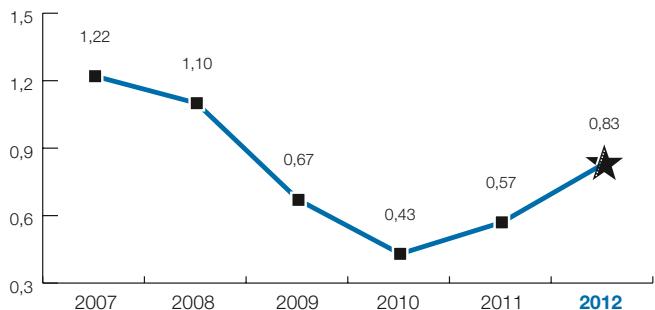
RATIOS DE RENTABILITÉ	2007	2008	2009	2010	2011	2012
EBITDA / Produits	23,4 %	24,2 %	24,9 %	28,4 %	29,4 %	28,4 %
REBITDA / Produits		24,3 %	25,1 %	27,8 %	28,3 %	29,1 %
Marge brute / Produits	23,4 %	24,6 %	25,6 %	28,0 %	31,4 %	32,3 %
Résultat opérationnel / Produits	11,8 %	13,2 %	13,8 %	18,9 %	21,0 %	20,3 %
Résultat de la période / Produits	6,9 %	7,0 %	9,6 %	11,7 %	14,4 %	14,0 %

RATIOS STRUCTURE FINANCIÈRE	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Endettement financier net	138 868	129 248	89 364	66 956	76 501	90 200
Endettement financier net / EBITDA	2,80	2,46	1,55	0,98	1,03	1,25
Endettement financier net / Capitaux propres	1,22	1,10	0,67	0,43	0,57	0,83
Capitaux propres / Total des passifs	31,2 %	33,3 %	38,6 %	48,3 %	41,0 %	33,2 %
Ratio courant	0,68	0,73	0,59	0,53	0,43	0,61
ROCE	8,3 %	9,8 %	12,0 %	16,0 %	19,8 %	21,8 %

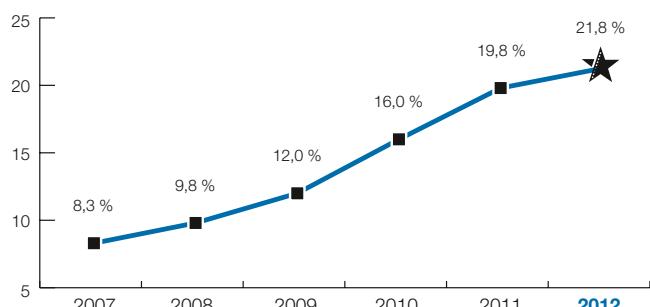
## REBITDA / PRODUITS



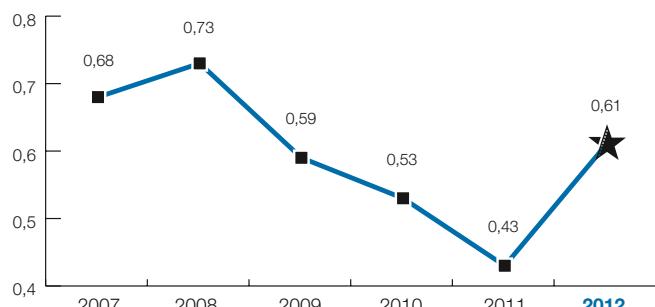
## ENDETTEMENT FINANCIER NET / CAPITAUX PROPRES



## ROCE



## RATIO COURANT





# 02



## Aperçu de l'année

# Commentaire du Président et des CEO's

Mesdames, Messieurs,  
Chers Actionnaires, Clients, Collaborateurs,

Kinepolis peut se montrer très satisfait de l'exercice précédent. Ce n'était pas l'année la plus simple de l'histoire récente de Kinepolis. La fréquentation a reculé à 19,8 millions, une baisse de 6,9 %. La crise économique nous a fait des ravages en Espagne, tout comme les Jeux Olympiques, la Coupe d'Europe de football et l'absence de films espagnols forts. En plus, le succès du cinéma français en 2011 (*Intouchables* et *Rien à Déclarer*) ne s'est pas répété en 2012.

Malgré la baisse de la fréquentation, nous sommes parvenus à améliorer le bénéfice par action par la mise en œuvre cohérente de nos trois piliers stratégiques dans le domaine du marketing, d'opérations cinéma et d'immobilier, et ce, couplé à la poursuite du programme de rachat d'actions propres. La poursuite de la mise en œuvre de notre stratégie n'a pas seulement contribué à la création de valeur d'expérience pour l'amateur de film et de culture, mais également à la création de valeur pour nos actionnaires.

En 2012, le chiffre d'affaires a légèrement progressé grâce à une hausse des ventes par visiteur, la croissance de nos autres activités et l'intégration de Brightfish. Notre activité business-to-business a même affiché une croissance significative, pour la cinquième année consécutive. Ces éléments et la poursuite de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle ont engendré une hausse de l'EBITDA courant et du résultat courant. Cette hausse, associée au programme de rachat d'actions propres exécuté en 2012, s'est traduite par une forte création de valeur pour les actionnaires. Le résultat par action a progressé de 11,2 % et le dividende par action proposé de 31,1 %.

En raison du résultat accru, Kinepolis a également enregistré un flux de trésorerie libre plus élevé et une augmentation limitée de la dette financière nette à € 13,7 millions et ce, entre autres, après l'optimisation du capital, par le rachat d'actions propres pour € 47,9 millions, grâce à laquelle la dette est restée très basse.

Cette année, Kinepolis poursuit sur sa lancée. Parallèlement, nous mettons plusieurs accents clairs afin d'améliorer notre performance sur divers plans et de confirmer davantage notre rôle de pionnier. Grâce aux fortes performances des années passées, Kinepolis dispose de l'envergure financière nécessaire pour relever les défis du futur.





De g. à dr. Eddy Duquenne, Philip Ghekiere et Joost Bert

Par son programme Green Star, Kinepolis accorde de l'attention à un esprit d'entreprise avec responsabilité sociale et soucieux de l'environnement. L'interaction avec nos collaborateurs est un facteur important qui contribue à l'accomplissement de ce programme.

C'est avec plaisir que nous soulignons les relations positives entretenues avec les parties prenantes de notre activité. La souplesse dont nous avons fait preuve en 2012 et les objectifs ambitieux que nous nous fixons résultent en premier lieu de l'engagement et de la conviction de nos collaborateurs, clients, cinéphiles, fournisseurs, actionnaires et autres partenaires.

Nous tenons à remercier chacun d'entre vous pour la confiance que vous avez placé en Kinepolis durant l'an dernier.

A blue ink signature of the name Eddy Duquenne.

**Eddy Duquenne**  
CEO

A blue ink signature of the name Joost Bert.

**Joost Bert**  
CEO

A blue ink signature of the name Philip Ghekiere.

**Philip Ghekiere**  
Président du Conseil  
d'Administration

# Kinepolis Group en bref



## KINEPOLIS EN EUROPE

PAYS	CINÉMAS	SALLES	SIÈGES
Belgique	11	138	38 238
France	7	87	25 051
Espagne	3	64	22 059
Suisse	1	8	1 540
Pologne <sup>(1)</sup>	1	20	7 338
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>317</b>	<b>94 226</b>

(1) exploité par le groupe ITIT

Créée en 1997, venant de la fusion des groupes Bert et Claeys, Kinepolis Group est cotée en bourse depuis 1998. Kinepolis Group propose un concept de cinéma innovant, qui fait valeur de référence dans le secteur.

Kinepolis Group possède 23 cinémas en Belgique, France, Espagne, Suisse et Pologne. Au-delà de son activité cinématographique, le Groupe est également actif dans la distribution de films, l'organisation d'événements, la publicité sur l'écran et la gestion immobilière. 1 800 collaborateurs s'attachent à ce que 20 millions de visiteurs par an passent un moment inoubliable.

## Mission et stratégie

Kinepolis veut offrir une **expérience unique** aux amateurs de cinéma et de culture. Elle propose un programme sur mesure à un groupe cible varié. Kinepolis veut créer de la **valeur durable** pour les cinéphiles, collaborateurs, actionnaires, partenaires ainsi que pour l'environnement dans lequel elle opère. La société entend intégrer les trois piliers de sa modèle stratégique dans les principes de l'entrepreneurat durable.



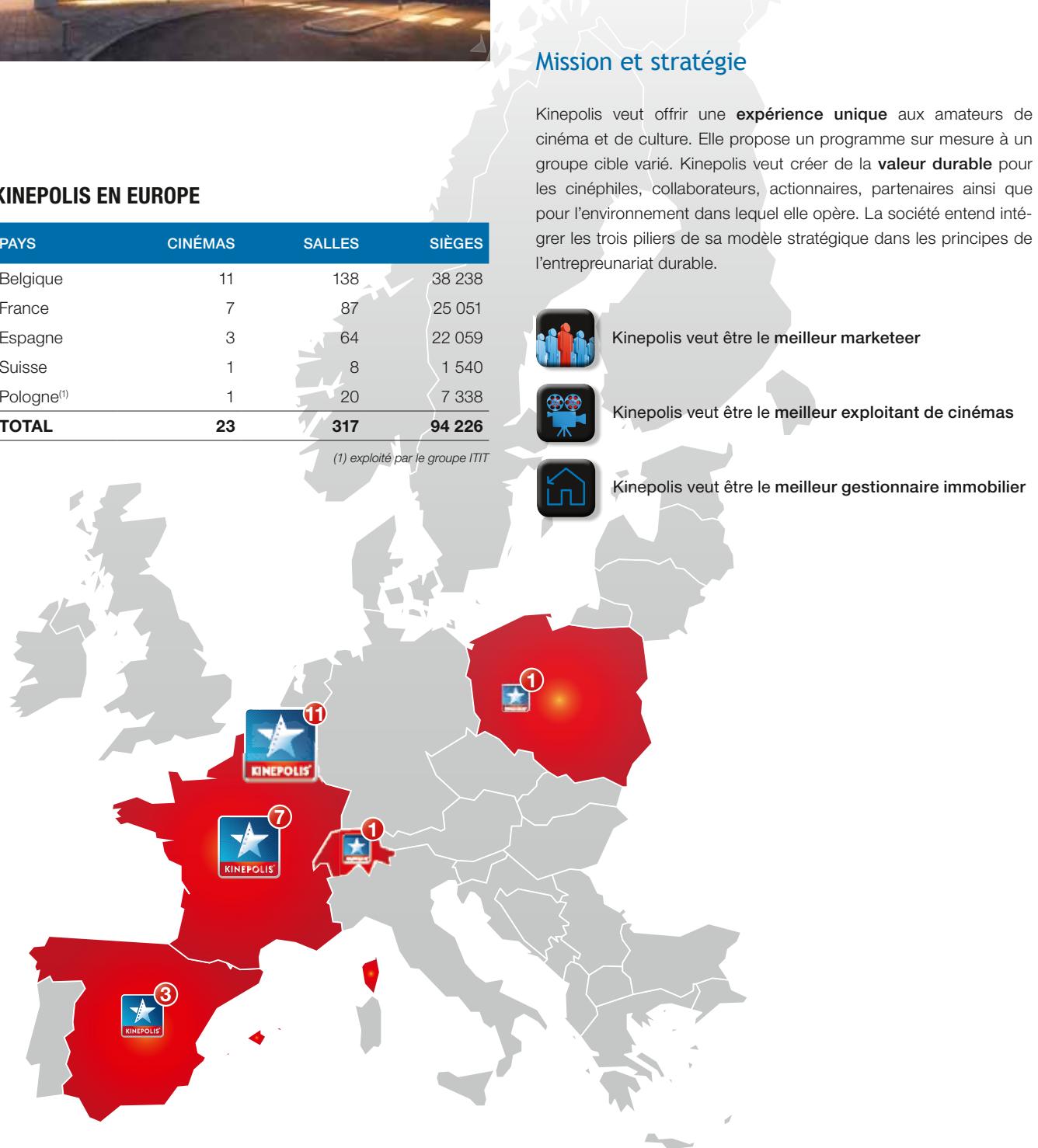
Kinepolis veut être le meilleur marketeer



Kinepolis veut être le meilleur exploitant de cinémas



Kinepolis veut être le meilleur gestionnaire immobilier



## Organisation

L'organisation de Kinepolis est adaptée à ses marchés géographiques et se caractérise par une structure plane, de courtes lignes de décision et une distinction claire des objectifs. En maximisant et en équilibrant les indices financiers et qualitatifs, Kinepolis vise la création de valeur durable. Kinepolis veut être une entreprise apprenante où l'initiative et le développement personnel trouvent leur place.

## Cinq entités opérationnelles

- ★ **Cinema Operations** pour l'exploitation de cinémas
- ★ **Real Estate** pour la gestion immobilière
- ★ **Kinepolis Film Distribution** (KFD) pour la distribution de films
- ★ **Brightfish** pour la publicité sur l'écran
- ★ **Digital Cinema Services** (DCS) pour l'appui technologique



## Green Star, le projet de durabilité de Kinepolis



Pour plus d'information sur le projet de durabilité, veuillez consulter la nouvelle brochure Green Star sur le site internet via ce code QR.



## Six activités de base

- ★ **Box office**, liée à la vente de tickets de cinéma
- ★ **In-theater sales** (ITS), liée à la vente de boissons, snacks et merchandising dans les cinémas
- ★ **Business-to-business** (B2B), liée à l'organisation d'événements pour les entreprises et la vente de chèques cinéma et de publicité
- ★ **Distribution de films** en Belgique par Kinepolis Film Distribution (KFD)
- ★ **Publicité sur l'écran** en Belgique par Brightfish
- ★ **Real estate** grâce à sa position unique en matière d'immobilier



Pour plus d'informations générales sur Kinepolis Group, veuillez consulter la brochure d'entreprise sur le site internet via ce code QR.



# L'action Kinépolis Group

Kinépolis Group (ISIN: BE0003722361/mnemo: KIN) est cotée sur **NYSE Euronext Brussels**, compartiment B, Mid Caps et est 15ième sur la liste indice VLAM21.

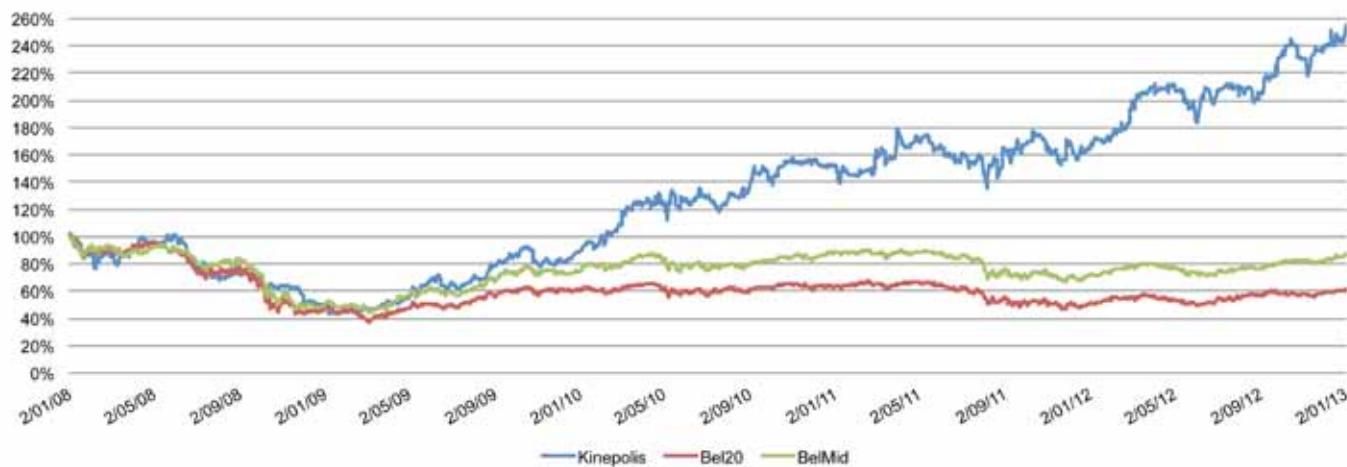
Depuis le 28 septembre 2012, l'action Kinépolis fait également partie de l'**indice IN.flanders**, un indice d'actions unique, axé sur la durabilité et implémenté par VWD Group Belgium en collaboration avec KBC Asset Management. L'indice IN.flanders synthétise les cours des actions des principaux employeurs de la Flandre. Il ne s'agit pas uniquement d'entreprises qui créent de l'emploi en Flandre, mais aussi d'entreprises flamandes qui soutiennent l'économie local par leur expansion internationale.



NOMBRE D'ACTIONS	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre d'actions au 31 décembre	6 930 778	6 930 778	6 930 778	6 581 355	5 856 508
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires <sup>1</sup>	6 819 329	6 655 040	6 653 547	6 550 294	5 800 963
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées <sup>2</sup>	6 819 329	6 658 679	6 738 645	6 660 484	5 966 251

L'ACTION EN BOURSE	2008	2009	2010	2011	2012
Cours de clôture au 31 décembre (en €)	16,45	29,40	50,99	55,16	81,99
Valeur boursière au cours de clôture (en '000 €)	114 011	203 765	353 400	363 028	539 605
Cours le plus bas de l'année (en €)	16,20	14,20	28,50	44,5	54,2
Cours le plus haut de l'année (en €)	34,50	31,03	52,45	59,95	83,61
Volume des échanges annuels	1 618 734	2 929 380	4 066 070	2 719 592	2 174 524
Volume moyen des échanges journaliers	5 907	11 552	15 977	10 582	8 494

## ÉVOLUTION DU COURS SUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES



(1) Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires: nombre moyen d'actions en circulation - nombre moyen d'actions propres

(2) Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées: nombre moyen d'actions en circulation - nombre moyen d'actions propres + nombre possible de nouvelles actions à émettre dans le cadre des plans d'options sur actions existants x effet de dilution des plans d'options sur actions

**KIN**  
LISTED  
NYSE  
EURONEXT



03



# Rapport de Gestion



# Examen des résultats



Malgré la baisse de la fréquentation par rapport à l'an dernier, Kinepolis est parvenue à améliorer le bénéfice par action par la mise en œuvre cohérente des trois piliers stratégiques dans le domaine du marketing, d'opérations cinéma et d'immobilier, et ce, ensemble avec la poursuite du programme de rachat d'actions propres. La poursuite de la mise en œuvre de sa stratégie n'a pas seulement contribué à la création de valeur d'expérience pour l'amateur de film, mais également à la création de valeur pour les actionnaires.

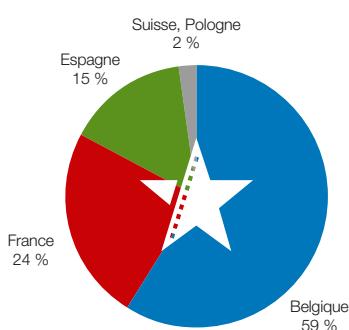
- ★ La fréquentation a reculé de 1,4 million à 19,8 millions, soit 6,9 % de moins qu'en 2011, en raison des Jeux Olympiques, de la Coupe d'Europe de football et de la crise en Espagne ;
- ★ Le chiffre d'affaires total progresse de 0,3 % grâce à la hausse des produits par visiteur, associée à celle des recettes des autres activités et de l'acquisition de Brightfish en 2011 ;
- ★ Les ratios opérationnels et d'efficacité ont amélioré ;
- ★ L'EBITDA<sup>1</sup> courant<sup>2</sup> a augmenté de 3,2 % à € 74,0 millions ;
- ★ Le résultat courant a augmenté de 6,3 % à € 37,4 millions et le résultat par action, de 11,2 % à € 6,15 ;
- ★ Le dividende par action proposé a grimpé de 31,1 % à € 2,36 sur la base d'un ratio de distribution proposé de 35 % et du nombre actuel d'actions ayant droit à un dividende ;
- ★ La dette financière nette a enregistré une hausse limitée de € 13,7 millions à € 90,2 millions suite, entre autres, au rachat d'actions propres.

(1) L'EBITDA n'est pas un critère reconnu dans le cadre des normes IFRS. Kinepolis définit ce concept en ajoutant au résultat d'exploitation les amortissements comptabilisés, les réductions de valeur et les provisions, moins les reprises et utilisations éventuelles de ces mêmes postes.

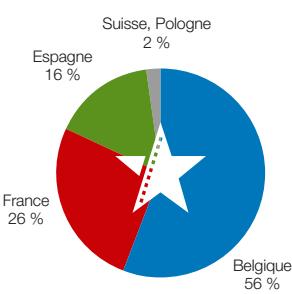
(2) Après élimination des opérations non courantes



## CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PAYS

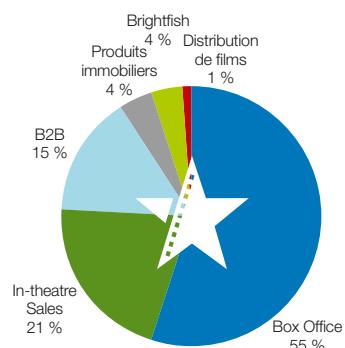


2012

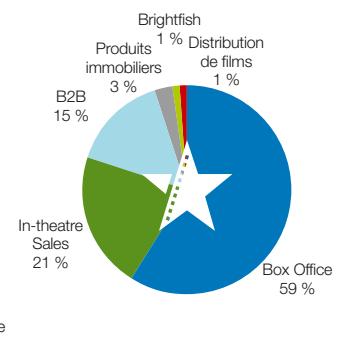


2011

## CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ



2012



2011

## Produits

Kinepolis a accueilli 19,8 millions de visiteurs en 2012, une baisse de 6,9 % par rapport à 2011.

Sur l'ensemble du premier semestre, l'offre cinématographique renforcée et une météo favorable à la fréquentation des salles, au début du deuxième trimestre, ont rattrapé la perte de visiteurs du premier trimestre. En Belgique et en France, la fréquentation a même augmenté, contrairement à l'Espagne.

Les studios ont évité les sorties importantes pendant les Jeux Olympiques, ce qui nous a valu un manque de gros succès estivaux. Cela était surtout le cas en Belgique et en France où, au lieu de la croissance cumulée de l'audience à la fin du premier semestre, nous enregistrons un recul par rapport à 2011.

Dans ces pays, il a fallu attendre septembre pour que la fréquentation reprenne. Au quatrième trimestre, la Belgique a enregistré une croissance de la fréquentation par rapport à la même période de l'année précédente, contrairement à la France qui, cette année, n'a pu programmer de films solides locaux comme 'Rien à Déclarer' et 'Intouchables' (2011).

L'Espagne est restée confrontée à la crise économique et à ses conséquences, comme la hausse de la TVA décidée par le gouvernement, et en vigueur depuis septembre 2012, et l'absence de productions cinématographiques espagnoles prometteuses. Toutefois, l'Espagne a connu au dernier trimestre une baisse moins élevée que les trimestres précédents, grâce au succès du film 'Lo Imposible'.

Au dernier trimestre, la baisse cumulative de la fréquentation totale a pu être endiguée, grâce à la forte offre cinématographique de la fin d'année, avec 'Skyfall', le nouveau James Bond, en tête.

Le top 5 de 2012 a été formé par 'Skyfall', 'Ice Age 4: Continental Drift', 'Twilight : Breaking Dawn – Part II', 'The Hobbit : An Unex-

pected Journey' et 'The Dark Knight Rises'. Dans tous les pays, les productions hollywoodiennes ont obtenu les meilleurs résultats. 'The Broken Circle Breakdown' a été le film flamand qui a connu la plus grande fréquentation.

Le chiffre d'affaires s'est établi à € 254,5 millions, une hausse de 0,3 % par rapport à 2011. Malgré le recul de la fréquentation, les produits ont progressé, grâce notamment aux activités non liées au cinéma comme les événements business-to-business (+4,5 %), la publicité sur écran (+8,8 %) et l'immobilier (+1,6 %). L'intégration de Brightfish et de l'activité de distribution de films de KFD ont également contribué à la hausse des produits.

Kinepolis a enregistré une baisse du chiffre d'affaires total résultant de la vente de billets (box office : -6,2 %) et des snacks, boissons et merchandising (in-theatre sales : -0,2 %). Par visiteur, toutefois, tant le box office que les in-theatre sales augmentaient.

Les graphiques ci-dessus présentent la ventilation des produits par pays et par activité.

Les produits **box office** ont atteint € 139,9 millions, une baisse de 6,2 % par rapport à 2011. Ces produits ont moins régressé que la fréquentation, grâce à la part accrue de la Belgique, aux ajustements de prix pour compenser l'inflation et aux produits VPF (« Virtual Print Fee »).

Les **In-theatre Sales (ITS)** par visiteur ont grimpé jusqu'à un niveau record (+7,2 %), ce qui a permis, malgré la chute de 6,9 % du nombre de tickets vendus, de limiter à -0,2 % la baisse des in-theatre sales totales. La consommation par visiteur augmentée était le résultat de l'optimisation permanente de l'assortiment et du succès des boutiques self-service Mega Candy. Ce montant était aussi influencé par l'effet « année complète » en 2012 du déploiement de quelques Mega Candies en 2011.



Les produits **Business-to-Business** (B2B) ont à nouveau progressé de 5,3 % par rapport à la même période de l'année précédente. Cette hausse résulte partiellement des actions intensives des équipes commerciales B2B, qui se consacrent notamment à la vente de « vouchers » et d'événements aux entreprises. En outre, les produits de publicité à l'écran ont augmenté grâce au décollage de cette formule en Belgique et en France.

Les produits **immobiliers** ont progressé de 1,6 % grâce à la hausse des produits locatifs des baux existants. À taux de change constants, l'augmentation s'élève à 1,8 %. Dans le cadre du développement immobilier, nous continuons à travailler sur plusieurs projets qui se trouvent dans le pipeline. Le bâtiment de Kinepolis Lomme, le plus grand cinéma de France, vient d'être agrandi en vue d'accueillir, d'ici l'été 2013, un mur d'escalade impressionnant.

Les produits de **Kinepolis Film Distribution** (KFD) se sont élevés à € 3,0 millions, une hausse de 32,6 % par rapport à 2011. Cette hausse résulte du nombre croissant de sorties et du succès de plusieurs films tels que 'The Broken Circle Breakdown', 'K3 Bengeltjes' et 'Expendables 2'. En tant que distributeur de films flamands principalement, en 2012 KFD distribuait entre autres également 'Brasserie Romantiek', 'Tot Altijd', 'What to expect when you are expecting' et 'The Women in Black'. En 2012, KFD a obtenu pour la première fois des produits venant de la distribution de vidéo-on-demand et de DVD.

Fin 2011, Kinepolis a repris la régie publicitaire **Brightfish**, dont les produits, après élimination des opérations intra-groupes, ont également été intégrés dans les chiffres consolidés du Groupe (trois mois en 2011, année complète en 2012).

## REBITDA<sup>1</sup>

L'EBITDA courant (REBITDA) a grimpé de 3,2 % pour atteindre € 74,0 millions grâce à un focus continu accordé à l'amélioration de l'efficacité et au renforcement des marges, malgré la baisse de la fréquentation. La marge REBITDA a poursuivi sa progression pour atteindre 29,1 % contre 28,3 % en 2011. Les frais de marketing et de vente liés à la publicité ainsi que l'investissement dans des collaborateurs talentueux, management et systèmes ont augmenté, eux aussi. Ils cadrent dans la poursuite de l'implémentation de l'objectif stratégique de Kinepolis d'être le meilleur marketeer.

## Résultat de la période

Le résultat courant s'élève à € 37,4 millions, soit 6,3 % de plus qu'en 2011 (€ 35,2 millions). Cette progression résulte à la fois d'une forte augmentation du résultat d'exploitation et d'une baisse de taxes.

Le résultat total de l'exercice se monte à € 35,7 millions, contre € 36,5 millions en 2011, soit une baisse de 2,1 %.

Parmi les principaux postes non courants en 2012, on notera des frais de transformation (€ -1,2 million), une provision pour fin de baux loca-

<sup>(1)</sup> Le REBITDA n'est pas un critère reconnu dans le cadre des normes IFRS. Kinepolis Group définit ce concept comme le résultat opérationnel courant augmenté des amortissements, réductions de valeur et provisions courants (y compris d'éventuelles reprises et utilisations éventuelles sur ces postes).

tifs (€ -0,5 million) et des frais non récurrents liés à la restructuration après la reprise des participations minoritaires dans Forum Kinepolis Nîmes (€ -0,5 million).

Parmi les principaux postes non courants en 2011, on notait la plus-value sur la réalisation des dernières phases du projet immobilier à Gand (Belgique) (Blijweert) (€ 2,9 millions) et la vente de l'ancien cinéma 'Opéra' à Liège (Belgique) (€ -0,1 million), des frais de transformation (€ -0,7 million) et le gain réalisé à la reprise de Brightfish (€ 0,3 million).

Les charges financières nettes ont dépassé de € 2,7 millions celles de 2011, suite à la hausse des charges d'intérêts en 2012. Ceci résulte essentiellement d'une hausse de l'endettement après optimisation du capital en 2011 et 2012 pour un total de € 99,5 millions. En outre, le Groupe a payé davantage d'intérêts sur les obligations émises en 2012 dans le cadre de son refinancement (€ 75,0 millions).

Le taux d'impôt effectif a atteint 22,1 % contre 27,3 % en 2011. La baisse des impôts est la conséquence du résultat avant impôts plus bas et de l'utilisation accélérée des pertes reportées, en partie compensées par les impôts sur les dividendes intra-groupe.

Le résultat par action a grimpé à € 6,15, une hausse de 11,2 %. Ceci résulte d'une hausse du bénéfice de l'exercice ainsi que du rachat et de la destruction d'actions propres en 2012 dans le cadre de l'optimisation de la structure du capital.

## Flux de trésorerie libre<sup>2</sup> et endettement financier net

Le flux de trésorerie libre s'est élevé à € 54,1 millions contre € 54,0 millions en 2011.

La stabilité du flux de trésorerie libre résulte essentiellement de l'amélioration de l'EBITDA (après correction pour un certain nombre d'éléments hors trésorerie) (€ 0,5 million) et de la baisse des impôts (€ 2,8 millions) et des intérêts payés (€ 0,5 million), compensés en grande partie par des investissements plus élevés en entretien (€ -3,4 millions) et par l'évolution des fonds de roulement (€ -0,3 million).

En 2012, le Groupe a investi € 12,8 millions dans l'acquisition de nouveaux actifs immobilisés, soit € 0,2 million de moins que l'année précédente.

L'endettement financier net de Kinepolis s'est élevé à € 90,2 millions au 31 décembre 2012 ; il n'a augmenté que de € 13,7 millions par rapport à la fin 2011 (€ 76,5 millions), ceci après le rachat d'actions propres pour € 47,9 millions, la reprise des participations minoritaires dans Forum Kinepolis Nîmes et le versement de € 10,6 millions de dividendes. Malgré l'optimisation du capital, le ratio EFN/EBITDA est resté à un niveau conservateur de 1,2 au 31 décembre 2012.

<sup>(2)</sup> Kinepolis Group définit le flux de trésorerie libre comme étant le flux de trésorerie généré par les résultats opérationnels, diminué des investissements d'entretien en immobilisations corporelles et incorporelles et immeubles de placements et des charges d'intérêts payées.



L'endettement financier brut total, en hausse de € 24,9 millions, s'est établi à € 119,4 millions au 31 décembre 2012 par rapport à € 94,5 millions au 31 décembre 2011.

## État de situation financière

Les actifs immobilisés (y compris les actifs classés comme détenus en vue de la vente), soit € 270,5 millions, représentaient 82,6 % du total du bilan au 31 décembre 2012. Ce montant comprend les terrains et les bâtiments (y compris ceux classés comme détenus en vue de la vente et les immeubles de placements) d'une valeur comptable de € 193,2 millions.

Le 31 décembre 2012, les capitaux propres s'élevaient à € 108,7 millions. La solvabilité s'élevait à 33,2 %, après la poursuite du rachat d'actions propres pour € 47,9 millions en 2012.

## Line-up

L'année 2013 a fortement commencé avec 'Django' et 'A Good Day to Die Hard'. Les blockbusters en 2013 seront notamment 'Hunger Games 2', 'Fast and Furious 6', 'Hangover 3', 'Smurfs 2', 'Hobbit 2', 'Mad Max 4', 'Monsters University', 'The Great Gatsby', 'After Earth', 'The Croods' et 'Epic'. Diverses productions locales comme les films flamands 'Het Vonnis' et 'Frits en Franky', français 'Eyjafjallajökull', 'Les Profs' et 'L'Extravagant Voyage du Prodigieux Spivet' et les films espagnols 'Los Ultimos' et 'Los Amantes Pasajeros' enrichissent l'affiche. Opéra en direct, ballet, théâtre et comédies musicales sont complétés par des concerts prisés et des concerts filmés comme Shy'm, M Pokora et Andrea Bocelli.

## Faits marquants survenus après la fin de l'exercice 2012

Aucun fait marquant n'est survenu après la fin de l'exercice.



# Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

En exécution du Code belge de Gouvernance d'Entreprise du 12 mars 2009 (ci-après dénommé le Code), dont Kinopolis Group SA a souscrit les dispositions, le Conseil d'Administration du 17 décembre 2009 a adopté une version revue de la Charte de gouvernance d'entreprise de Kinopolis Group SA du 18 décembre 2007. Cette Charte peut être consultée sur le site web Relations Investisseurs de Kinopolis.

Ce chapitre du présent rapport annuel regroupe des informations factuelles sur la politique de gouvernance d'entreprise menée durant l'exercice 2012. Il explique également les dérogations aux articles du Code, conformément au principe « comply or explain » (appliquer ou expliquer).

## Capital

Le 31 décembre 2012, le capital social était de € 18 952 288,41 et est représenté par 5 856 508 actions sans indication de valeur nominale, jouissant toutes des mêmes droits sociaux.

Après le rachat en 2012 de 713 422 actions propres, en application du mandat octroyé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2011, et la destruction par le Conseil d'Administration, le 7 septembre 2012, de 724 847 actions propres, Kinopolis détenait 311 885 actions propres représentant une valeur de capital de € 1 009 293 au 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 19 octobre 2012, a autorisé le Conseil d'Administration à racheter, dans une période de cinq ans et sous certaines conditions, un maximum de 1 171 301 actions propres en vue d'être détruites.

## Droits au Conseil d'Administration de proposer des candidats

Les statuts prévoient que huit administrateurs peuvent être nommés parmi les candidats proposés à cet effet par « Kinohold Bis », société anonyme de droit luxembourgeois, pour autant que cette société, ou ses ayants droit, ainsi que toutes les entités contrôlées directement ou indirectement par (l'un d'entre) eux ou par (l'un de) leurs ayants droit respectifs (au sens de l'article 11 du Code des sociétés) possède(nt) à titre individuel ou collectif, et ce au moment de la proposition du candidat-administrateur comme au moment de sa nomination par l'Assemblée Générale, au moins 35 % des actions de la Société, étant entendu que si les actions détenues par Kinohold Bis ou ses ayants droit respectifs, ainsi que par toutes les entités contrôlées directement ou indirectement par (l'un d'entre) eux ou par (l'un de) leurs ayants droit respectifs (au sens de l'article 11 du Code des sociétés), représentent moins de 35 % du capital de la Société, Kinohold Bis ou ses ayants droit respectifs n'auront le droit que de proposer un candidat au Conseil d'Administration par tranche d'actions représentant 5 % du capital de la Société.

## Pactes d'actionnaires

Kinopolis Group SA n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires susceptible d'entraîner une limitation de cession de titres et/ou de l'exercice du droit de vote dans le cadre d'une offre publique de rachat.

## Changement de contrôle

Le contrat de crédit conclu le 15 février 2012, entre Kinopolis Group SA et quelques-unes de ses filiales d'une part et Fortis Banque SA, KBC Banque SA et ING Belgium SA d'autre part, prévoit qu'une institution financière participante peut suspendre sa participation audit contrat, le solde de l'emprunt contracté devenant immédiatement exigible en cas de prise de contrôle (telle que définie dans le contrat de crédit) de Kinopolis Group SA par d'autres personnes physiques ou morales que Kinohold Bis (ou ses ayants-droit) et M. Joost Bert.

Les Conditions Générales du Prospectus d'Émission et de Cotation du 17 février 2012 relatives à une émission d'obligations en Belgique prévoient également qu'en cas de changement de contrôle (tel que défini dans le Prospectus), chaque titulaire d'obligation aura le droit d'exiger de Kinopolis Group SA le remboursement de tout ou une partie de ses obligations aux conditions figurant dans le Prospectus.

## Structure de l'actionnariat et notifications reçues

Pendant l'exercice précédent, Kinopolis Group SA a reçu des notifications actualisées dans le cadre de l'article 74 de la Loi du 1er avril 2007 sur les offres publiques d'achat. Il en ressort que des notifications ont été reçues dans ce cadre le 26 août 2009 des personnes suivantes, agissant en concertation (soit parce qu'elles constituent des « personnes liées » au sens de l'article 11 du Code des Sociétés, soit parce qu'il existe une autre forme de concertation entre elles) et détenant ensemble plus de 30 % des actions avec droit de vote de Kinopolis Group SA : Kinopolis Group SA, Kinohold Bis SA, Stichting Administratiekantoor Kinohold, Marie-Suzanne Bert-Vereecke, Joost Bert, Koenraad Bert, Geert Bert et Peter Bert.

Suite à ces informations actualisées, les messages de transparence ultérieurs (dans le cadre de la loi du 2 mai 2007 et de l'AR du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes) et les communications dans le cadre du programme de rachat des actions propres, la situation était comme suit au 31 décembre 2012 :

- Kinohold Bis SA détenait 2 540 010 actions ou 43,37 % des parts de la Société ; Kinohold Bis SA était contrôlée par Kinohold, Stichting Administratiekantoor de droit néerlandais, laquelle faisait à son tour l'objet d'un contrôle collectif par les personnes physiques suivantes (en leur qualité d'administrateurs de la Stichting Administratiekantoor) : Marie-Suzanne Bert-Vereecke, Joost Bert, Koenraad Bert, Geert Bert et Peter Bert ; Kinohold Bis SA agissait en concertation avec Monsieur Joost Bert ;
- Kinopolis Group SA, contrôlée par Kinohold Bis SA, détenait 311 885 actions, soit 5,33 % des actions propres ;
- Monsieur Joost Bert, agissant en concertation avec Kinohold Bis SA, détenait 41 600 actions ou 0,71 % des actions de la Société.



## ACTIONNARIAT au 31 décembre 2012

ACTIONNAIRE	NOMBRE D'ACTIONS	%
Kinohold BIS et M. Joost Bert	2 581 610	44,08
Kinepolis Group SA	311 885	5,33
Free Float dont :	2 963 013	50,59
- Axa SA <sup>(1)</sup>	305 479	5,22
- Ameriprise Financial Inc (Threadneedle)	266 256	4,55
- BNP Paribas Investment Partners	194 659	3,32
<b>TOTAL</b>	<b>5 856 508</b>	<b>100</b>

(1) A ce jour, cette participation atteint 5,20 % suivant une note de transparence du 22/03/2013.

## Modification des statuts

Les statuts peuvent faire l'objet de modifications moyennant le respect des dispositions du Code des Sociétés.

## Conseil d'administration et comités spéciaux

### Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration se compose de sept membres, dont quatre doivent être considérés comme indépendants des actionnaires de référence et du management. Les administrateurs en question satisfont aux critères de sélection des administrateurs indépendants, énoncés à l'article 526 ter du Code des Sociétés ; ils ont été nommés sur proposition du Conseil d'Administration, conseillé à cet égard par le Comité des nominations et des rémunérations. Dans le cadre de ces nominations, les actionnaires de référence n'ont pas fait usage de leur droit de proposition.

Le Conseil revoit régulièrement ses critères de composition ainsi que ceux de ses comités, en fonction des évolutions et perspectives présentes et à venir, compte tenu des objectifs stratégiques. Ainsi dans les prochaines années, le Conseil d'Administration continuera à porter son attention sur la nécessaire diversité parmi ses membres, notamment la diversité des genres, et fera les efforts requis pour adapter sa composition aux dispositions de l'article 518 bis du Code des Sociétés dans les délais qui y sont prévus. Dans ce cadre, le marché est évalué à intervalles réguliers en vue de détecter à temps de potentiels profils adéquats.

En dérogation à l'article 2.9 du Code belge de Gouvernance d'Entreprise de 2009, le Conseil d'Administration n'a pas désigné de secrétaire, étant d'opinion qu'en raison de la taille réduite de l'entreprise, cette tâche peut être assumée par le Président, avec l'aide du juriste interne.

Le tableau à la page suivante récapitule la composition du Conseil d'Administration ainsi que la présence des administrateurs respectifs aux quatorze réunions tenues en 2012.

### Rapport d'activités du Conseil d'administration

Outre les tâches conférées au Conseil d'Administration par le Code des Sociétés, les statuts et la Charte de Gouvernance d'Entreprise de Kinepolis, les sujets suivants ont été régulièrement abordés :

- les résultats commerciaux et financiers ainsi que les prévisions mensuels ;
- l'évolution du score de satisfaction des clients et du personnel ;
- l'avancement du Net Promotor Score de l'expérience et offre de films ;
- l'évolution des projets cinémas et immobiliers en cours ;
- la trésorerie actualisée et les prévisions de cash-flow.

Le Conseil d'Administration s'est notamment penché sur :

- la discussion et la mise au point du « profit plan » pour l'exercice suivant ;
- l'examen et la décision des nouvelles opportunités cinéma et immobilier ;
- l'élaboration de la stratégie à court et à long terme, y compris en matière de financement ;
- la discussion sur le refinancement ;
- le lancement des programmes de rachat des actions propres dans le cadre de l'optimisation de la structure du capital ;
- les rapports du Comité des nominations et des rémunérations ainsi que du Comité d'audit ;
- l'évaluation et la fixation des objectifs quantitatifs et qualitatifs du Management Exécutif ;
- l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités.

En fonction des besoins ou de l'opportunité, d'autres thèmes ont été abordés, tels que les ressources humaines, la communication externe, les relations investisseurs, les litiges et les questions juridiques.

Sept réunions au minimum sont prévues pour l'année 2013. Des réunions supplémentaires pourront être ajoutées en fonction des nécessités.





CONSEIL D'ADMINISTRATION - de g. à dr. : Raf Decaluwé, Eddy Duquenne, Philip Ghekiere, Joost Bert, Geert Vanderstappen, Marc Van Heddeghem et Marion De Bruyne

## ADMINISTRATEURS AU 31 DÉCEMBRE 2012

NOM	MANDAT	DATE DE FIN	AUTRES MANDATS DANS DES SOCIÉTÉS CÔTÉES	PARTICIPATION AUX RÉUNIONS (14)
Monsieur Philip Ghekiere <sup>(1)(2)</sup>	Président	2016	/	13 réunions
Monsieur Eddy Duquenne	Administrateur délégué	2016	/	Toutes les réunions
Monsieur Joost Bert <sup>(2)</sup>	Administrateur délégué	2016	/	Toutes les réunions
Monsieur Geert Vanderstappen, représentant permanent de Management Center Molenberg SPRL <sup>(1)</sup>	Administrateur indépendant	2014	Spector Photo Group SA : Administrateur	11 réunions
Monsieur Marc Van Heddeghem <sup>(1)</sup>	Administrateur indépendant	2014	Leasinvest Real Estate Bevak : Administrateur/Befimmo SA : Administrateur	9 réunions
Madame Marion Debruyne, représentant permanent de Marion Debruyne SPRL <sup>(1)</sup>	Administrateur indépendant	2015	/	12 réunions
Monsieur Rafaël Decaluwé, représentant permanent de Gobes Comm. V. <sup>(1)</sup>	Administrateur indépendant	2015	Jensen Group SA : Président	9 réunions

(1) Administrateur non exécutif

(2) Représente les actionnaires de référence



## **Composition et rapport d'activités**

### **du Comité des nominations et des rémunérations**

Conformément à ce que prévoit le Code de Gouvernance d'Entreprise, Kinépolis Group SA possède un comité commun unique, le Comité des nominations et des rémunérations. Au 31 décembre 2012, le Comité se composait des administrateurs non exécutifs suivants, en majorité des administrateurs indépendants possédant la compétence et l'expérience professionnelle nécessaires en matière de ressources humaines grâce à leurs activités professionnelles précédentes et/ou actuelles :

- Monsieur Philip Ghekiere (Président Kinépolis Group SA et Investment Director chez NPM Capital) ;
- Monsieur Marc Van Heddeghem (ex-Managing Director de Redevco Belgium) ;
- Monsieur Rafaël Decaluwé (ex-CEO de Bekaert SA).

Les administrateurs délégués assistent aux réunions du Comité des nominations et des rémunérations sur invitation.

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni trois fois en 2012 (M. Rafaël Decaluwé était excusé à l'une de ces réunions) et a principalement traité les points suivants :

- les propositions d'objectifs qualitatifs et quantitatifs du Management Exécutif pour l'exercice 2012, avec la rémunération variable correspondante et le bonus « out-performance » ;
- l'évaluation de la réalisation des objectifs du Management Exécutif pour l'exercice 2011, sa rémunération variable et le bonus « out-performance » du Management Exécutif pour l'exercice concerné ;
- les propositions quant aux mandats d'administrateur à pourvoir ;
- la procédure de diversification pour le genre dans le cadre de la composition du Conseil d'Administration ;
- la politique de rémunération future pour le Management Exécutif ;
- une évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités ;
- le projet de rapport sur les rémunérations à soumettre au Conseil d'Administration.

### **Composition et rapport d'activités du Comité d'audit**

Conformément à l'article 526 bis du Code des Sociétés, au 31 décembre 2012, le Comité d'audit était exclusivement composé d'administrateurs non exécutifs et indépendants, possédant tous la compétence nécessaire et l'expérience professionnelle en matière de comptabilité et d'audit en raison de leurs activités professionnelles précédentes et/ou actuelles :

- Monsieur Geert Vanderstappen combine 5 ans d'expérience comme Corporate Officer chez Corporate & Investment Banking à la Générale de Banque avec 7 ans d'expérience opérationnelle en tant que directeur financier chez Spector Photo Group ; il est actuellement Managing Partner chez Pentahold ;
- Monsieur Rafaël Decaluwé, ex-CEO de Bekaert SA, a accompli une longue carrière de management dans des fonctions financières auprès de diverses entreprises multinationales, parmi lesquelles Samsonite, Fisher-Price et Black & Decker.

Le directeur financier, les administrateurs délégués et l'auditeur interne assistent aux réunions du Comité d'audit.

Les représentants des actionnaires de référence peuvent également y assister sur invitation.

En 2012, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois, dont deux fois en présence de tous ses membres, et a essentiellement abordé les points suivants :

- examen des rapports financiers en général, et en particulier des rapports financiers annuels, non consolidés et consolidés, ainsi que du rapport financier semestriel ;
- examen, définition et suivi des activités d'audit interne, y compris une discussion sur le rapport annuel du département d'audit interne ;
- examen et évaluation des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que du « plan d'action de gestion des risques » 2012 ;
- évaluation de l'efficacité du processus d'audit externe ;
- monitoring du rapportage financier et de sa conformité aux normes de rapportage en vigueur ;
- discussion du Code du Conduite proposé.

### **Évaluation du Conseil d'Administration, de ses comités et des administrateurs individuels**

Sous la conduite de son Président, le Conseil d'Administration évalue régulièrement sa taille, sa composition et ses prestations, ainsi que celles de ses comités.

Le processus d'évaluation est initié par le Président du Conseil d'Administration, par une procédure écrite. Les résultats sont analysés et discutés par le Comité des nominations et des rémunérations ainsi que par le Conseil d'Administration. Les conclusions nécessaires en sont tirées.

Après l'exercice d'évaluation approfondi réalisé en 2011 et vu la quasi-absence de changement dans la composition du Conseil d'Administration depuis lors, le Comité des nominations et des rémunérations s'est limité, en 2012, à une évaluation succincte du fonctionnement et de la composition du Conseil et de ses comités.



## Management Exécutif

Le Management Exécutif se compose des deux administrateurs délégués. Le Conseil d'Administration est compétent pour désigner d'autres membres au Management Exécutif.

### Politique Insider Trading - Code de Conduite - Transactions entre entreprises liées

La politique sur les abus de marché a été intégrée dans un « Insider Trading Protocol » applicable aux membres du Conseil d'Administration, aux administrateurs délégués ainsi qu'à toute personne pouvant avoir accès à des informations dites d'initié. Le Protocole impose aux personnes concernées d'exécuter leurs transactions boursières en stricte conformité avec la Loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier, ainsi qu'avec les directives du Conseil d'Administration. Le directeur financier a été nommé Compliance Officer. À ce titre, il est chargé de veiller au respect des règles relatives aux abus de marché énoncées dans le Protocole.

Début 2013, le Code de Conduite approuvé par le Conseil d'Administration en 2012 a été implanté ; il contient des directives, valeurs et standards relatifs à l'éthique et aux bonnes conduites que Kinepolis souhaite voir appliquer avec les collaborateurs, les clients, les annonceurs, les actionnaires et le grand public.

Les transactions entre entreprises liées, figurant au point 29 des Annexes aux comptes annuels consolidés, ont été accomplies en toute transparence avec le Conseil d'Administration.

## Rapport des rémunérations

Kinepolis Group SA recherche la transparence dans l'information sur les rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du Management Exécutif aux yeux de ses actionnaires et autres parties prenantes (stakeholders).

### Procédure de détermination de la politique et du niveau des rémunérations du Conseil d'Administration et du Management Exécutif

#### Principes

Les principes de la politique et du niveau des rémunérations des administrateurs et du Management Exécutif sont exposés dans la charte de gouvernance d'entreprise de la Société.

La politique de rémunération des administrateurs et du Management exécutif est élaborée de manière à être adéquate et appropriée afin d'attirer les personnes répondant au profil défini par le Conseil d'Administration, les conserver et les motiver, compte tenu de la grandeur de la société ainsi que de données comparatives externes.

Les principes suivants sont également appliqués :

- Les administrateurs non exécutifs perçoivent un montant fixe pour l'exercice de leur fonction de membre du Conseil d'Administration, suivant le nombre de réunions du Conseil d'Administration auxquelles ils participent ;

- Les membres des comités perçoivent également un montant fixe lorsqu'ils participent à une réunion de leur comité ; le Président du Comité d'audit, reçoit quant à lui un montant fixe supplémentaire ;
- Le Président du Conseil d'Administration ainsi que les administrateurs délégués reçoivent chaque année une somme fixe pour les réunions du Conseil d'Administration auxquelles ils participent ; la somme fixe attribuée au Président comprend la rémunération de la participation au et de la présidence du Comité des nominations et des rémunérations. À partir de l'exercice 2013, par analogie avec le président du Comité d'audit, la rémunération du président du Comité des nominations et des rémunérations se composera d'une rémunération pour la participation à une réunion, majorée d'une somme fixe pour la présidence du comité concerné ;
- Les administrateurs non exécutifs ne bénéficient pas de primes, ni de programmes d'incitants à base d'actions à long terme, ni d'avantages en nature (sauf le fait de pouvoir participer à un certain nombre de projections cinématographiques par an), ni d'avantages liés aux plans de pension ;
- Le Management Exécutif perçoit une rémunération fixe et également une rémunération variable. Cette dernière dépend de la réalisation des objectifs de management fixés annuellement par le Conseil d'Administration sur avis du Comité des nominations et des rémunérations. Ces objectifs comprennent à la fois un volet quantitatif fixé annuellement et dont le principal critère de réalisation est un niveau déterminé de bénéfice net courant consolidé, et un volet qualitatif correspondant à des objectifs à atteindre en plusieurs années et dont l'état d'avancement est évalué annuellement. La partie variable de la rémunération permet d'aligner les intérêts du Management Exécutif sur ceux du Groupe. Elle génère la création de valeur et la fidélisation. Elle encourage l'optimisation des objectifs de court et de long terme du Groupe et de ses actionnaires.
- Outre cette rémunération variable, un dépassement substantiel des objectifs quantitatifs peut justifier l'octroi d'un bonus « out-performance » au Management exécutif. Parallèlement, les Administrateurs Exécutifs peuvent bénéficier de programmes d'incitation à long terme sous la forme d'options sur actions ou d'autres instruments financiers de la Société ou de ses filiales. Les rémunérations du Management exécutif peuvent également comprendre une participation au plan de pension d'entreprise et l'utilisation d'une voiture de société ;
- Aucun droit de revendication n'est formellement prévu en faveur de la Société pour l'indemnité variable et le bonus « out-performance » éventuellement accordés sur la base de données financières incorrectes.
- L'indemnité de départ en cas de cessation prématuée du contrat, conclu après le 1er juillet 2009, d'un membre du Management exécutif ne pourra excéder douze mois de rémunération fixe et variable. Dans des circonstances déterminées et justifiées, cette rémunération peut, sur avis du Comité des nominations et des rémunérations et après approbation préalable de l'Assemblée Générale, dépasser ce montant, toutefois avec un maximum de dix-huit (18) mois de rémunération fixe et variable. En tout état de cause, l'indemnité de départ ne peut dépasser douze (12) mois de rémunération fixe ni tenir compte de la rémunération variable si l'intéressé n'a pas rempli les critères de performance spécifiés dans son contrat.

## Procédure

La rémunération annuelle globale des membres du Conseil d'Administration est fixée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. La proposition repose sur des montants fixés auparavant et tient compte d'un nombre minimum de réunions effectives du Conseil d'Administration et de ses comités. Le Conseil d'Administration est conseillé à cet égard par le Comité des nominations et des rémunérations. La répartition concrète de l'enveloppe globale entre les membres individuels est décidée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations sur la base des présences effectives aux différentes réunions du Conseil d'Administration et de ses comités.

Les montants susmentionnés, fixés en 2011, s'appuient sur un benchmarking reposant sur des enquêtes réalisées par des parties indépendantes sur les sociétés cotées en bourse et autres, résultant dans les rémunérations suivantes :

- € 85 000 d'indemnité forfaitaire pour le Président du Conseil d'Administration et le Comité des Nominations et des Rémunérations;
- € 30 000 d'indemnité forfaitaire pour les participations des Administrateurs délégués aux réunions du Conseil d'Administration ;
- € 32 500 d'indemnité de présence effective à minimum 6 réunions du Conseil d'Administration ; en cas de participation à un nombre inférieur de réunions, l'indemnité sera réduite proportionnellement ;
- € 3 000 pour la présence à une réunion du Comité d'audit ou du Comité des Nominations et Rémunérations ;
- € 3 750 d'indemnité forfaitaire supplémentaire pour le Président du Comité d'Audit.

Le Conseil d'Administration fixe la rémunération ainsi que la politique de rémunération du Management Exécutif sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, compte tenu des dispositions contractuelles en la matière ainsi que des données comparatives issues d'autres entreprises comparables, cotées en bourse. L'intention est que les rémunérations soient d'une part conformes au marché, d'autre part proportionnelles aux tâches, aux responsabilités et aux objectifs de management.

Les objectifs de management qui conditionnent la rémunération variable et la hauteur de ces objectifs sont proposés annuellement par le Comité des nominations et des rémunérations, puis approuvés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration évalue la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs à la base d'une analyse fournie par le Comité des nominations et des rémunérations. Les objectifs quantitatifs se mesurent par rapport au niveau du bénéfice net courant réalisé sur une base consolidée. Les objectifs qualitatifs à atteindre en plusieurs années sont évalués annuellement en fonction de l'état d'avancement de chaque objectif spécifique.

Sur proposition du Conseil d'Administration, qui estime que les objectifs quantitatifs et qualitatifs de management sont aussi établis de manière à permettre à la Société d'atteindre ses objectifs à long terme, l'Assemblée Générale du 20 mai 2011 a donné son accord, conformément à l'article 520 ter du Code des Sociétés, pour que l'intégralité de l'indemnité annuelle variable accordée aux administrateurs délégués pour les exercices 2011 à 2013 se base sur des critères de performances objectifs et mesurables prédéfinis, portant chaque fois sur une période d'un an.

## Application de la politique de rémunération aux membres du Conseil d'Administration

Conformément à la politique de rémunération susmentionnée et aux principes y afférents les administrateurs non exécutifs de la Société ont été rémunérés durant l'exercice précédent sur la base des montants fixés durant l'exercice 2011. Le tableau ci-après récapitule la rémunération individuelle des administrateurs pour l'exercice 2012. Tous les montants sont bruts avant impôts.

Pendant l'exercice précédent, les administrateurs non exécutifs n'ont pas reçu d'autres rémunérations, ni d'avantages, ni de primes à base d'actions ni d'autres formes d'incitations de la Société.

Tous les membres du Conseil d'Administration, ainsi que les administrateurs des filiales de la Société, sont couverts par une police « responsabilité civile administrateurs », dont la prime annuelle totale de € 23 557, taxes comprises, est prise en charge par la Société.

NOM	TITRE	RÉMUNÉRATION 2012 (EN €)
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>		
Philip Ghekiere	Président	85 000
Eddy Duquenne	Administrateur délégué	30 000
Joost Bert	Administrateur délégué	30 000
Geert Vanderstappen (Management Center Molenberg SPRL)	Administrateur indépendant	48 250
Marc Van Heddeghem	Administrateur indépendant	41 500
Marion Debruyne (Marion Debruyne SPRL)	Administrateur indépendant	32 500
Rafael Decaluwé (Gobes Comm. V)	Administrateur indépendant	44 500
<b>TOTAL</b>		<b>311 750</b>



## Application de la politique de rémunération aux membres du Management Exécutif

Compte tenu des données du benchmark, des tâches à assumer, des responsabilités et des objectifs de management, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a fixé en 2011 la rémunération du Management Exécutif pour les exercices 2011-2012 comme suit :

- dérogeant aux accords contractuels existants, il a été décidé de ne plus appliquer l'indexation annuelle liée au prix de la consommation ;
- le rapport entre les objectifs qualitatifs et quantitatifs sera de 30/70 ;
- les montants suivants seront pris en considération pour la SPRL Eddy Duquenne :
  - rémunération fixe : € 330 000
  - indemnité variable maximale : € 265 000
  - bonus 'out-performance' maximum : € 150 000
- les montants suivants seront pris en considération pour M. Joost Bert :
  - rémunération fixe : € 285 000
  - indemnité variable maximale : € 215 000
  - bonus 'out-performance' maximum : € 75 000

La somme variable finale à consentir au Management Exécutif dépend de l'accomplissement des objectifs de management annuels pour 2012, objectifs impartis collectivement au Management Exécutif, composés à la fois d'objectifs quantitatifs, le critère étant l'obtention d'un niveau déterminé de bénéfice net courant consolidé, et d'objectifs qualitatifs. Les objectifs sont formulés de façon à refléter non seulement les objectifs à court terme du Groupe, mais aussi ses objectifs à plus long terme.

Outre la rémunération variable, en cas de dépassement substantiel des objectifs de management quantitatifs, le Conseil d'Administration peut, sur avis du Comité des nominations et des rémunérations, décider à sa discrétion d'attribuer un bonus « out-performance » susmentionné dont le montant est fixé annuellement par le Conseil d'Administration.

Les rémunérations variables et les bonus « out-performance » susmentionnés seront payés en 2013 dans la mesure de la réalisation des objectifs 2012.

Pour l'exercice 2012, les objectifs quantitatifs et qualitatifs de management, fixés par le Conseil d'Administration sur avis du Comité des nominations et des rémunérations, conditionnant respectivement 70 % et 30 % de la rémunération variable, ayant été atteints, la rémunération variable a été intégralement payée aux membres du Management exécutif, à hauteur de € 480 000 au total. Le dépassement substantiel en 2011 des objectifs quantitatifs a aussi entraîné le paiement d'un bonus « out-performance » pour un montant de € 225 000.

Enfin, en vertu de modalités contractuelles convenues avant le 1er juillet 2009, en cas de cessation précoce du contrat de l'un des membres du Management Exécutif, dans le cadre d'une modification du contrôle de la Société, l'indemnité de préavis se monte à 24 mois de rémunération fixe ainsi qu'à la partie pro rata de la rémunération variable pour l'année en cours.

## Incentives de long terme

Le plan d'options sur actions 2007-2016 (le « Plan ») adopté le 5 novembre 2007 et étendu le 25 mars 2011 par le Conseil d'Administration a pour but de soutenir et de réaliser les objectifs suivants au niveau de la gestion de l'entreprise et du personnel :

- encourager et récompenser les administrateurs exécutifs et les cadres dirigeants de la Société et des entreprises apparentées, pour leur part dans le succès et la croissance à long terme de la Société et des entreprises apparentées ;
- aider la Société et les entreprises apparentées à attirer et à conserver les administrateurs et cadres dirigeants possédant l'expérience et les compétences nécessaires ; et
- lier plus étroitement les intérêts des administrateurs et cadres dirigeants à ceux des actionnaires de la Société et leur donner la possibilité de participer à la création de valeur et à la croissance de la Société.

En exécution de ce Plan, aucune option n'a été distribuée ni exécutée en 2012. En 2012, 7 800 options non encore définitivement acquises ont été renoncées.

En 2008, le Président<sup>(1)</sup> et les administrateurs délégués ont reçu 69 308 options chacun. En 2009, 30 000 options avaient été attribuées aux cadres dirigeants, 15 000 en 2010 et 47 500 en 2011.

Une description plus précise des caractéristiques de ces options se retrouve au point 21 des Annexes aux comptes annuels consolidés.

(1) En sa qualité d'ancien administrateur exécutif.



Le tableau ci-dessous récapitule les rémunérations fixes, les autres éléments de la rémunération (cotisations de pension, assurances, indemnité voiture, etc.) ainsi que la partie variable :

NOM	RÉMUNÉRATION	MONTANTS (HTVA) (EN €)
<b>CEO</b>		
Eddy Duquenne SPRL	Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	330 000
	Rémunération variable <sup>(2)</sup>	265 000
	Bonus « Outperformance » <sup>(2)</sup>	150 000
	Indemnité voiture <sup>(4)</sup>	37 095
	<b>TOTAL</b>	<b>782 095</b>
Joost Bert	Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	285 000
	Rémunération variable <sup>(2)</sup>	215 000
	Bonus « Outperformance » <sup>(2)</sup>	75 000
	Régime de retraite <sup>(3)</sup>	10 102
	Indemnité voiture <sup>(4)</sup>	33 283
	<b>TOTAL</b>	<b>618 385</b>

(1) Hors rémunération reçue comme membre du Conseil d'Administration (€ 30 000 par administrateur délégué).

(2) Recue en 2012 pour des prestations fournies en 2011.

(3) M. Joost Bert participe à un plan de pension complémentaire qui prévoit une cotisation annuelle fixe et indexée.

(4) Indexable annuellement et hors la carte carburant allouée.

### Exercices 2013-2014

Vu l'efficacité et la qualité de la gestion effectuée par le Conseil d'Administration et après analyse des rémunérations dans des entreprises similaires, le Conseil d'Administration a décidé, sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du portefeuille global de rémunérations du Conseil d'Administration, d'adapter l'indemnité du Président du Conseil d'Administration de la manière suivante pour les exercices 2013 et suivants :

- € 87 250 pour la présidence du Conseil d'Administration ;
- € 3 750 pour la présidence du Comité des nominations et des rémunérations ;
- € 3 000 par participation à une réunion du Comité des nominations et des rémunérations.

Afin de continuer à aligner les rémunérations du Management Exécutif sur celles en vigueur dans des entreprises comparables et vu l'amélioration permanente des résultats et de la création de valeur pour la Société et ses actionnaires, le Conseil d'Administration a décidé, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations et après étude externe sur la rémunération du Management Exécutif dans des entreprises cotées comparables, d'augmenter la rémunération fixe de BVBA Eddy Duquenne de € 55 000, la rémunération variable € 30 000 et le bonus « out-performance » maximal de € 15 000 pour les exercices 2013-2014. Par ailleurs, la SPRL Eddy Duquenne est autorisée à facturer chaque mois € 750 pour des frais faits. La rémunération fixe de M. Joost Bert est augmentée de € 15 000.

Enfin, et sous condition suspensive de l'approbation par l'Assemblée Générale en applicant article 520 ter du Code des sociétés, la rémunération variable globale par an du Management Exécutif pour les exercices 2014 - 2016 sera basée sur des critères de prestations pré-déterminés objectifs et mesurables, qui seront chaque fois mesurés sur une période d'une année.



## Principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de maîtrise des risques

Kinepolis Group observe le « Cadre de référence de Gestion des Risques » développé par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Ce cadre intègre les processus de contrôle interne et de maîtrise des risques. Il vise l'identification et la maîtrise des risques stratégiques, opérationnels et de rapportage, ainsi que les risques en matière de législation et de réglementation, en vue de la réalisation des objectifs de l'Entreprise.

Kinepolis Group fait appel à ce modèle dans les mesures prises pour maîtriser les risques susmentionnés au niveau des processus d'exploitation et dans le rapportage financier. Le système fait l'objet d'une gestion centralisée. Il est appliqué de la façon la plus uniforme possible dans les différentes divisions et filiales. Il couvre les éléments conformément aux prescriptions du modèle de référence, ainsi que les divers rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et de maîtrise des risques.

### Rôles et responsabilités

Au sein du Kinepolis Group, la maîtrise des risques n'incombe pas seulement au Conseil d'Administration et au Management Exécutif : chaque employé est responsable de la bonne application en temps utile des différentes mesures de maîtrise des risques dans les domaines de sa fonction.

Les responsabilités du Conseil d'Administration (et de ses comités) et du Management exécutif en matière de gestion des risques sont déjà développées et décrites en détail dans les dispositions légales, le Code belge de gouvernance d'entreprises 2009 et la Charte de gouvernance d'entreprise de Kinepolis Group. En résumé, le Management Exécutif assume la responsabilité finale de la mise en œuvre et de la gestion adaptée du système de maîtrise des risques, tandis que le Conseil d'Administration y exerce un rôle de contrôle.

La mise en œuvre et la gestion du système de maîtrise des risques repose sur une structure de responsabilité pyramidale dans laquelle chaque dirigeant est non seulement responsable de l'introduction et de l'exécution des processus de gestion des risques dans sa fonction mais assume également une fonction de contrôle (surveillance) sur l'implémentation correcte de ces règles par ses subordonnés (lesquels peuvent être à leur tour des dirigeants). De cette façon, le management s'assure que les risques sont adéquatement et complètement gérés dans toute l'entreprise, et en même temps, que les risques y relatés sont abordés de façon intégrée dans les différents processus d'exploitation et départements.

### Concrétisation des différents éléments

On trouvera ci-dessous, pour chaque élément du cadre COSO, une brève explication de sa mise en œuvre par le Groupe. La description comprend les principaux éléments et n'est donc pas exhaustive. De plus, les modalités d'application sont régulièrement évaluées et constamment sujettes à modification.

### Environnement de contrôle interne

Un environnement interne adéquat est indispensable pour pouvoir appliquer les autres éléments du cadre d'une manière appropriée. Ainsi Kinepolis Group accorde beaucoup d'importance aux valeurs d'intégrité et de comportement éthique. Parallèlement au cadre

légal en place, Kinepolis Group encourage les comportements conformes à ces valeurs et les impose en faisant appel à la fois à des mesures préventives (par ex. règlement du travail, diverses directives et procédures) et à la détection (par ex. procédure d'alerte, inspections du suivi).

Un autre aspect important de l'environnement interne est la structure organisationnelle. Kinepolis présente une structure organisationnelle claire et uniforme, adaptée aux différents pays et processus d'entreprise. Cette structure, la fixation des objectifs, la gestion budgétaire et le processus de rémunération sont aussi harmonisés.

Par ailleurs, la bonne gestion des risques nécessite une formation appropriée et un accompagnement efficace du personnel. Chaque année, les besoins de chaque salarié en termes de formation sont examinés indépendamment des formations déjà obligatoires pour certaines fonctions. Pour les nouveaux managers, il est aussi prévu une formation annuelle d'introduction à la gestion des risques.

### Formulation des objectifs

Conformes à la mission de Kinepolis, les objectifs de l'entreprise sont fixés à plusieurs échéances. Comme stipulé dans la charte de gouvernance d'entreprise, les objectifs sont confirmés annuellement par le Conseil d'Administration, qui veille aussi à les aligner sur la politique de l'entreprise de l'acceptation des risques.

Les objectifs (financiers et non financiers) fixés au niveau consolidé sont développés annuellement, de façon graduelle, pour déboucher sur des objectifs cohérents et alignés pour chaque pays, business unit ou département. Au niveau le plus bas, on détermine les objectifs individuels de chaque salarié. La réalisation des objectifs est liée à la politique de rémunération.

La progression par rapport aux objectifs fait l'objet d'évaluations régulières, par les opérations de « business controlling », à partir des rapports de management. Quant aux objectifs individuels, ils sont évalués au moins une fois par an dans le cadre d'un processus ressources humaines formalisé.

### Maîtrise interne

Nous entendons par « maîtrise interne » l'identification et l'estimation des risques de l'entreprise, ainsi que la sélection, la mise en œuvre et la gestion des mesures de maîtrise adéquates (y compris les diverses activités de contrôle interne).

Comme indiqué plus haut, il appartient en première instance à chaque manager d'organiser et d'accomplir de façon adéquate les différentes activités de maîtrise interne (y compris le pilotage) dans son propre domaine de responsabilité. En d'autres termes, chaque dirigeant est chargé d'identifier et d'estimer correctement et à temps les risques ainsi que de prendre et de gérer les mesures appropriées. Bien que le dirigeant individuel conserve à cet égard une certaine liberté, Kinepolis s'efforce de standardiser et d'uniformiser au maximum le processus. Ceci prend la forme de l'organisation de formations ERM (COSO) d'entreprise, l'adoption de directives et de procédures structurées ainsi que le recours à des listes standardisées de contrôles internes à effectuer.

Afin de dresser une image globale du profil de risque de l'entreprise, le Conseil d'Administration et le Management de Kinepolis procèdent

chaque année à une évaluation des risques. L'opération permet aussi de déterminer dans quelle mesure les risques résiduels sont acceptables ou non. Dans la négative, des mesures de maîtrise complémentaires sont mises au point.

### Information et communication

Pour les besoins de la gestion de l'entreprise en général et de la maîtrise des risques en particulier, Kinepolis Group SA a mis en place des structures, des organes de concertation, des canaux de rapportage et des voies de communication grâce auxquels les personnes concernées disposent à temps des informations correctes dont elles ont besoin dans leurs activités, y compris la gestion des risques. L'information en question est extraite de systèmes « data warehouse » conçus et entretenus pour pouvoir répondre aux besoins du rapportage et de la communication.

### Monitoring

Outre la surveillance que la loi, le Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2009 et la charte de Gouvernance d'Entreprise confient au Conseil d'Administration (y compris au Comité d'audit), Kinepolis exerce notamment les activités de pilotage suivantes :

- Business Controlling.  
Chaque mois, le Management, assisté par le département Business Controlling, analyse la progression par rapport aux objectifs et explique les différences. Cette analyse peut révéler des possibilités d'amélioration des activités et mesures de gestion des risques.
- Audit interne.  
Le département Audit interne confronte régulièrement les activités et mesures existantes de gestion des risques aux règles internes et bonnes pratiques. Les possibilités d'amélioration sont examinées avec le Management et débouchent sur l'exécution des interventions concrètes qui affinent la gestion des risques.

## Description des principaux risques de l'entreprise

Pour connaître les principaux risques pesant sur l'entreprise, le Conseil d'Administration et le Management de Kinepolis réalisent chaque année une évaluation des risques, qui est ensuite analysée et validée par le Conseil d'Administration. Comme pour les exercices précédents, l'évaluation a revêtu, en 2012, la forme d'une consultation écrite des participants. Les résultats quantitatifs et qualitatifs obtenus ont permis d'estimer l'ordre de grandeur des risques. Bien que ce procédé distingue sur des bases fondées les risques importants de ceux qui le sont moins, cette estimation, propre à la notion « risques », n'offre aucune garantie quant à la réalisation de ceux-ci. La liste reprise ci-dessous n'est donc pas un inventaire exhaustif de tous les risques auxquels Kinepolis est exposé.

### Disponibilité et qualité du matériel fourni

Vu que Kinepolis Group n'a aucune production propre (films, etc.), il dépend de la disponibilité, de la diversité et de la qualité des films ainsi que de la possibilité de location de ce matériel auprès des distributeurs. Dans la mesure du possible, Kinepolis Group tente à cet égard de s'armer en entretenant des relations à long terme avec les principaux distributeurs et producteurs, en menant une certaine politique de diversification quant au matériel fourni et en opérant lui-même

comme distributeur en Belgique. Les investissements dans des projets « tax shelter » doivent être vus sous cet angle.

### Effets saisonniers

Les résultats opérationnels de Kinepolis Group peuvent varier selon les périodes étant donné que les producteurs et distributeurs déterminent en toute indépendance par rapport aux exploitants de salles le timing des sorties de films, et du fait que certaines périodes – par exemple les vacances – ont traditionnellement un impact potentiel sur la fréquentation des salles. La météo peut, elle aussi, jouer un rôle important dans la fréquentation des salles de cinéma. Kinepolis accepte ce risque dans une large mesure, car une couverture financière coûterait trop cher par rapport au bénéfice, mais s'efforce d'en atténuer les conséquences, notamment en variabilisant la structure de ses coûts.

### Concurrence

La position de Kinepolis Group en tant qu'exploitant de salle, comme pour tout produit pour lequel il existe des possibilités de substitution, est soumise à la concurrence. La position de Kinepolis Group peut également être influencée par la concurrence croissante d'autres formes de loisirs comme les concerts, événements sportifs, etc. qui peuvent avoir un impact sur le comportement des clients de Kinepolis. Elle provient d'une part de la présence d'autres exploitants de salles sur le marché où le Groupe est actif et de l'ouverture possible de nouveaux complexes de salles sur ce marché, et d'autre part de la diffusion et disponibilité croissante de films par d'autres canaux que le cinéma, par exemple la vidéo sur demande, le pay-per-view, internet, etc. Cette évolution peut également être influencée par les périodes de plus en plus courtes entre la première projection d'un film en salle et le moment où les distributeurs le rendent disponible via d'autres canaux, sans compter les améliorations techniques constantes des modes alternatifs pour regarder un film. Au-delà des alternatives légales, le secteur du cinéma est également confronté aux téléchargements illégaux. Kinepolis œuvre activement avec les distributeurs à l'élaboration de mesures afin d'éviter l'éventuelle croissance de la diffusion illégale de films par internet.

Kinepolis Group s'efforce de renforcer sa position concurrentielle d'exploitant de salle par l'implémentation d'une vision stratégique qui cible prioritairement la qualité du service aux clients et de l'expérience cinématographique qui leur est proposée.

### Circonstances économiques

Des changements dans la situation économique générale, internationale ou régionale ainsi que le climat économique des régions où Kinepolis Group est actif et susceptibles d'avoir un impact sur les habitudes de consommation des clients et sur les productions de nouveaux films peuvent avoir un effet négatif sur les résultats d'exploitation de Kinepolis Group. Kinepolis s'efforce de s'en prémunir par une efficacité interne renforcée et par un suivi très strict des dépenses et des marges. Les risques liés à la concurrence peuvent également augmenter suite aux circonstances économiques changeantes.

### Risques liés à des rachats actuels ou futurs

En cas de rachat éventuel, les autorités de la concurrence peuvent imposer des conditions et limitations (supplémentaires) à la croissance de Kinepolis Group (voir également « Risques politiques, législatifs et liés aux droits de la concurrence » ci-dessous). En outre, les éventuelles reprises comportent certains risques inhérents suscep-



tibles d'avoir un impact négatif sur les objectifs poursuivis. Kinepolis Group examinera donc préalablement en détail les opportunités de reprise, en procédant à une évaluation adéquate des risques et, si nécessaire, prendra les mesures requises pour les gérer.

#### **Risques politiques réglementaires et liés à la concurrence**

Kinepolis Group s'efforce à opérer toujours dans le cadre légal. Une législation nouvelle ou amendée, y compris la loi fiscale, pourrait en effet entraver la croissance et/ou l'exploitation de Kinepolis Group, ou nécessiter des investissements ou des frais supplémentaires. Dans la mesure du possible, ces risques sont gérés activement : Kinepolis Group communique et défend ses positions auprès des instances politiques, administratives et juridiques. De plus, le Conseil belge de la Concurrence a imposé une série de mesures et de restrictions au Kinepolis Group, comme l'obtention de l'accord préalable du Conseil de la Concurrence pour la construction de nouveaux complexes de cinéma ou pour reprendre des complexes de salles en Belgique.

#### **Risques technologiques**

Le secteur du cinéma est très largement informatisé et automatisé. Les bons choix technologiques sont primordiaux afin de garantir le meilleur service au client. On peut en dire autant du fonctionnement optimal des systèmes de projection et des autres équipements ICT. Kinepolis Group gère ces risques en suivant de près les tout derniers développements technologiques, en analysant régulièrement l'architecture des systèmes pour l'optimiser le cas échéant, enfin en instaurant les bonnes pratiques informatiques.

#### **Risques du personnel**

Kinepolis Group est une entreprise de services et dépend de ses collaborateurs afin de pouvoir livrer un service de qualité. Un défi permanent consiste à attirer et à fidéliser dans tous les segments de l'entreprise les cadres et les salariés possédant les connaissances et l'expérience nécessaires. Kinepolis relève ce défi en offrant des conditions de travail attrayantes, une bonne gestion du savoir et une ambiance de travail agréable. Par des enquêtes, Kinepolis mesure la satisfaction de son personnel et apporte les changements qui s'imposent.

#### **Catastrophes naturelles**

Des catastrophes naturelles ou événements politiques survenant dans un pays où Kinepolis Group est actif et entraînant des dégâts matériels à un des complexes, une baisse de la fréquentation ou perturbant la livraison des produits peuvent potentiellement avoir un effet négatif sur les activités. Kinepolis tente, par le biais d'une combinaison de mesures préventives (par ex. des choix architectoniques, plans d'évacuation), de mesures de détection (par ex. dispositifs de détection d'incendie) et de conclusion de contrats d'assurance appropriés, de réduire le plus possible l'impact potentiel de tels risques.

#### **Risques d'environnement et risques immobiliers**

Vu que Kinepolis Group est propriétaire ou locataire de biens immobiliers, elle est soumise aux règlements et législations applicables en termes d'environnement et de risques immobiliers potentiels. Au-delà des mesures déjà mentionnées visant à limiter les risques politiques et réglementaires, Kinepolis prendra les mesures requises pour éviter les dégâts environnementaux et limiter les risques immobiliers.

#### **Autres risques**

Outre les risques susmentionnés liés aux activités, Kinepolis Group peut également être exposé à des risques opérationnels et autres. Certains risques et incertitudes spécifiques pour Kinepolis Group sont brièvement évoqués ci-dessous.

Concernant le permis de construire, annulé le 30 septembre 2008, pour le complexe Kinepolis à Ostende (Belgique), il peut être signalé que le plan communal d'aménagement du territoire (GRUP) pour la zone concernée, élaboré par la Ville d'Ostende, a été approuvé début 2013 par la Députation Permanente. En conséquence, un nouveau permis de construire peut être délivré pour régulariser la situation actuelle de Kinepolis Ostende.

Enfin, Kinepolis Group note que la Ville de Bruxelles a l'intention de développer et de réaménager le plateau du Heysel à Bruxelles (Belgique). La Société a toute confiance dans l'issue favorable de la procédure entamée début 2011 par Parc des Expositions de Bruxelles (PEB), l'exploitant de Brussels Expo, pour obtenir la résiliation du contrat de concession autorisant l'implantation de Kinepolis Bruxelles sur le site du Heysel en se basant sur un présumé non-respect du contrat en cause.

### **Utilisation des instruments financiers**

Dans l'exercice de son activité, Kinepolis Group s'expose à divers risques financiers : risques d'intérêt, de change, de crédit et de liquidité.

Pour la gestion de ces risques financiers, on peut faire appel aux produits financiers dérivés proposés par des tiers. Le recours à ces produits financiers dérivés est subordonné à des contrôles internes stricts et à une réglementation sévère. La politique du Groupe n'autorise pas l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Kinepolis gère son endettement en recourant à une combinaison d'emprunts de court, moyen et long terme. La combinaison d'obligations à taux d'intérêt fixe et variable est déterminée au niveau du Groupe. Fin décembre 2012, l'endettement financier net du Groupe atteignait € 90,2 millions. Kinepolis a conclu des contrats de swap d'intérêts pour gérer les risques de fluctuation des taux. Au 31 décembre 2012, ces couvertures d'intérêt représentaient € 35 millions.

Les Annexes aux comptes annuels consolidés expliquent plus en détail comment le Groupe fait face aux risques financiers.

## Respect du Code de Gouvernance d'Entreprise

Kinepolis Group applique les règles du Code belge de Gouvernance d'Entreprise.

Conformément au principe « appliquer ou expliquer », la société a décidé qu'il était dans l'intérêt de l'Entreprise et de ses actionnaires de déroger aux articles du Code dans un nombre restreint de cas spécifique :

- Par dérogation à l'article 5.5 du Code, le Conseil d'Administration estime qu'au vu du nombre limité de membres du Conseil d'Administration, un Comité d'audit composé de deux membres indépendants, tous deux avec la connaissance requise dans les activités de l'audit et de la comptabilité, apporte des garanties suffisantes de bon fonctionnement.
- Par dérogation à l'article 7.13. du Code, le Conseil d'Administration a approuvé le 5 novembre 2007 le Plan d'options sur actions 2007-2016 pour les administrateurs exécutifs et les cadres supérieurs. Le plan a notamment pour but d'aligner les intérêts des personnes concernées sur ceux de la société par les laisser partager dans la création de valeur future, et d'aider celle-ci à proposer une rémunération suffisamment attrayante pour attirer, rémunérer et maintenir les candidats adéquats aux fonctions citées. Ces objectifs étant manifestement dans l'intérêt de la société, le Conseil d'Administration ne juge pas nécessaire de soumettre la question à l'Assemblée Générale.
- Par dérogation à l'article 4.6. du Code, les qualifications professionnelles ainsi que les fonctions des administrateurs à nommer n'étaient pas mentionnées dans la convocation à l'Assemblée Générale du 18 mai 2012, puisque les qualifications concernées sont déjà assez connues par les communiqués de presse et les rapports annuels.

# Autres informations

## Recherche et développement

Dans le cadre des trois objectifs stratégiques, Kinepolis Group a développé quelques nouveaux concepts intégrés dans ses entités opérationnelles, afin de pouvoir garantir une expérience optimale des visiteurs et un profit stable du Groupe.

## Politique de conflit d'intérêts

Le 14 février 2012, le Conseil d'Administration a pris deux décisions en application de l'article 523 du Code des sociétés.

Ces décisions concernent :

- l'attribution globale au Management exécutif de la partie variable de la rémunération, à concurrence de € 265 000 à la SPRL Eddy Duquenne et de € 215 000 à M. Joost Bert, vu la réalisation en 2011 des objectifs de management quantitatifs et qualitatifs, ainsi que l'attribution globale d'un bonus « outperformance » de € 150 000 à la SPRL Eddy Duquenne et de € 75 000 à M. Joost Bert, vu le dépassement substantiel des objectifs quantitatifs ;
- la fixation des objectifs de gestion pour l'exercice 2012.

L'extrait du procès-verbal concernant ce point a été intégré au rapport du Conseil d'Administration sur les comptes annuels non consolidés.

## Affectation du résultat et dividende

En ce qui concerne les propositions faites à l'Assemblée Générale quant à l'affectation et à la distribution du résultat, le Conseil d'Administration tient compte de différents facteurs, parmi lesquels la situation financière de la société, les résultats de l'exploitation, les flux de trésorerie effectifs et escomptés, et les projets d'expansion.

Pour l'exercice 2012, compte tenu d'un ratio de distribution de 35 % calculé sur le résultat net courant, le Conseil d'Administration propose le paiement d'un montant brut de € 13,1 millions, à répartir sur le nombre d'actions qui ont droit à un dividende. Le Conseil d'Administration a fixé la mise en paiement du dividende, sous condition suspensive de l'approbation par l'Assemblée Générale, au 27 mai 2013 (ex date : 22 mai 2013 ; record date : 24 mai 2013), auprès d'une institution financière au choix de l'actionnaire, contre remise du coupon n°14.

# Déclaration relative aux informations figurant dans ce rapport annuel

Les soussignés déclarent qu'à leur connaissance :

- ★ les comptes annuels, préparés conformément aux normes en vigueur pour les comptes annuels, dressent une image réelle des capitaux propres, de la situation financière et des résultats de la Société, ainsi que des sociétés intégrées dans la consolidation ;
- ★ le rapport de gestion du Conseil d'Administration donne une image réelle du développement et des résultats de Kinepolis Group et des sociétés intégrées à la consolidation, ainsi que des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.



Eddy Duquenne  
CEO



Joost Bert  
CEO





# 04



## Comptes annuels



# Compte de résultats consolidés

au 31 décembre

EN '000 €	ANNEXE	2011	2012
Produits	3	253 704	254 505
Coûts des ventes		-174 065	-172 284
<b>Marge brute</b>		<b>79 639</b>	<b>82 221</b>
Charges commerciales		-14 925	-16 175
Charges administratives		-14 849	-15 098
Autres produits/charges opérationnel(l)e)s	4	3 476	725
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>53 341</b>	<b>51 673</b>
Produits financiers	7	1 701	1 530
Charges financières	7	-4 870	-7 389
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>50 172</b>	<b>45 814</b>
Charge d'impôt	8	-13 701	-10 110
<b>Résultat de la période</b>		<b>36 471</b>	<b>35 704</b>
Attribuable aux :			
Propriétaires de la société mère		36 194	35 704
Participations ne donnant pas de contrôle		277	
<b>Résultat de la période</b>		<b>36 471</b>	<b>35 704</b>
Résultat de base par action (€)	20	5,53	6,15
Résultat dilué par action (€)	20	5,44	5,98

# État consolidé du résultat global

au 31 décembre

EN '000 €	ANNEXE	2011	2012
<b>Résultat de la période</b>		<b>36 471</b>	<b>35 704</b>
<b>Seront reclassés au compte de résultats dans le futur si les conditions sont remplies :</b>			
Écarts de change		-1 390	831
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés		-109	695
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global			215
<b>Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt</b>		<b>-1 499</b>	<b>1 741</b>
<b>Résultat global total de la période</b>		<b>34 972</b>	<b>37 445</b>
Attribuable aux :			
Propriétaires de la société mère		34 695	37 445
Participations ne donnant pas le contrôle		277	
<b>Résultat global total de la période</b>		<b>34 972</b>	<b>37 445</b>



# État consolidé de situation financière

au 31 décembre

## ACTIFS

EN '000 €	ANNEXE	2011	2012
Autres immobilisations incorporelles	9	3 367	3 315
Goodwill	10	18 761	18 761
Immobilisations corporelles	11	221 231	214 426
Immeubles de placement	12	12 837	11 449
Actifs d'impôt différé	13	1 551	746
Autres créances	15	14 365	13 144
Autres actifs financiers	17	27	27
<b>Actifs non courants</b>		<b>272 139</b>	<b>261 868</b>
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	18	6 721	8 673
Stocks	14	3 024	3 249
Créances commerciales et autres créances	15	27 375	23 298
Créances d'impôt courant		24	1 656
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	17 670	28 827
<b>Actifs courants</b>		<b>54 814</b>	<b>65 703</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>326 953</b>	<b>327 571</b>

## PASSIFS

EN '000 €	ANNEXE	2011	2012
Capital	19	18 952	18 952
Prime d'émission	19	1 154	1 154
Réserves consolidées		114 040	89 750
Réserve de conversion		-2 019	-1 188
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère</b>		<b>132 127</b>	<b>108 668</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>1 815</b>	
<b>Capitaux propres</b>		<b>133 942</b>	<b>108 668</b>
Obligations financières	22	38 502	81 709
Provisions	23	3 513	3 776
Passifs d'impôt différé	13	14 319	17 415
Instruments financiers dérivés	25	856	144
Autres dettes	24	9 318	8 624
<b>Passifs non courants</b>		<b>66 508</b>	<b>111 668</b>
Dépassements bancaires	16	126	42
Obligations financières	22	55 894	37 689
Dettes commerciales et autres dettes	24	63 331	64 325
Provisions	23	278	275
Instruments financiers dérivés	25	511	490
Impôts courants		6 363	4 414
<b>Passifs courants</b>		<b>126 503</b>	<b>107 235</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>326 953</b>	<b>327 571</b>



# Tableau des flux de trésorerie consolidés

au 31 décembre

EN '000 €	ANNEXE	2011	2012
Résultat avant impôt		50 172	45 814
Ajustements pour :			
Amortissements	6	19 954	19 971
Provisions et réductions de valeur		1 267	607
Subsides en capital	4	-775	-753
(Plus-) Moins-values sur la cession d'immobilisations corporelles	4	-2 895	-6
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et écarts de change non réalisés		-176	-223
Escompte de créances à long terme	7, 23	-837	-764
Paiements fondés sur des actions	5	491	475
Réductions de valeur investissements « Tax Shelter »	7	733	553
Écart d'acquisition négatif	4	-271	
Amortissements des frais de refinancement			174
Produits et charges d'intérêts	7	2 616	4 962
Variation des stocks		462	-224
Variation des créances commerciales et autres		-1 273	5 295
Variation des dettes commerciales et autres		4 502	-1 819
<b>Trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>73 970</b>	<b>74 062</b>
Impôt sur le résultat payé/perçu		-12 402	-9 575
<b>Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles</b>		<b>61 568</b>	<b>64 487</b>
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles	9	-898	-1 011
Acquisitions d'immobilisations corporelles et immeubles de placement	11, 12	-12 110	-11 743
Acquisition filiale, après déduction de la trésorerie acquise		1 192	
Produits de cessions d'immobilisations corporelles		2 007	17
<b>Trésorerie nette provenant des activités de placement</b>		<b>-9 809</b>	<b>-12 737</b>
Réduction de capital		-28 693	-93
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	10		-4 740
Provenant des emprunts		79 072	214 419
Remboursements d'emprunts		-64 130	-188 461
Paiement des frais de refinancement			-1 130
Intérêts payés		-2 675	-2 133
Intérêts perçus		56	36
Achat d'actions propres		-21 645	-47 876
Dividendes payés		-8 383	-10 562
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>		<b>-46 398</b>	<b>-40 540</b>
<b>Augmentation nette de trésorerie</b>		<b>5 361</b>	<b>11 210</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	16	12 239	17 544
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	16	17 544	28 785
Écarts de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		-56	31
<b>Augmentation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>5 361</b>	<b>11 210</b>



# État consolidé de variation des capitaux propres

au 31 décembre

EN '000 €	2012							
	ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE						PARTICI-PATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	
	CAPITAL ET PRIME D'ÉMISSION	RÉSERVE DE CONVERSION	RÉSERVE DE COUVERTURE	RÉSERVE ACTIONS PROPRES	RÉSERVE PAIEMENTS FONDÉS SUR ACTIONS	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS		
Au 31 décembre 2011	20 106	-2 019	-1 319	-9 489	2 018	122 830	1 815	133 942
Résultat de la période						35 704		35 704
Seront reclassés au compte de résultats dans le futur si les conditions sont remplies :								
Écarts de change			831					831
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés			695					695
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global			215					215
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt	831		910					1 741
Résultat global total de la période	831		910			35 704		37 445
Dividendes versés						-10 578		-10 578
Achat d'actions propres				-47 876				-47 876
Annulation d'actions propres				48 489		-48 489		
Paiements fondés sur des actions					475			475
Transactions avec des propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres			613		475	-59 067		-57 979
Achats des participations ne donnant pas le contrôle sans changement de contrôle						-2 925	-1 815	-4 740
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>20 106</b>	<b>-1 188</b>	<b>-409</b>	<b>-8 876</b>	<b>2 493</b>	<b>96 542</b>		<b>108 668</b>

EN '000 €	2011							
	ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE						PARTICI-PATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	
	CAPITAL ET PRIME D'ÉMISSION	RÉSERVE DE CONVERSION	RÉSERVE DE COUVERTURE	RÉSERVE ACTIONS PROPRES	RÉSERVE PAIEMENTS FONDÉS SUR ACTIONS	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS		
Au 31 décembre 2010	50 117	-629	-1 210	-6 974	1 527	112 949	1 538	157 318
Résultat de la période						36 194	277	36 471
Seront reclassés au compte de résultats dans le futur si les conditions sont remplies :								
Écarts de change			-1 390					-1 390
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés				-109				-109
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		-1 390		-109				-1 499
Résultat global total de la période		-1 390		-109		36 194	277	34 972
Réduction de capital	-30 011					1 200		-28 811
Dividendes versés						-8 383		-8 383
Achat d'actions propres				-21 645				-21 465
Annulation d'actions propres				19 130		-19 130		
Paiements fondés sur des actions					491			491
Transactions avec des propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres	-30 011			-2 515		491	-26 313	-58 348
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2011</b>	<b>20 106</b>	<b>-2 019</b>	<b>-1 319</b>	<b>-9 489</b>	<b>2 018</b>	<b>122 830</b>	<b>1 815</b>	<b>133 942</b>



# Annexes aux comptes annuels consolidés

1. Principes comptables significatifs
2. Informations sectorielles
3. Produits
4. Autres produits/charges opérationnel(le)s
5. Frais de personnel et autres avantages sociaux
6. Complément d'information sur les charges opérationnelles par nature
7. Produits et charges financiers
8. Charge d'impôt
9. Autres immobilisations incorporelles
10. Goodwill et regroupements d'entreprises
11. Immobilisations corporelles
12. Immeubles de placement
13. Impôts différés
14. Stocks
15. Créances commerciales et autres créances
16. Trésorerie et équivalents de trésorerie
17. Autres actifs financiers
18. Actifs classés comme détenus en vue de la vente
19. Capitaux propres
20. Résultat par action
21. Avantages liés à la rémunération en actions ou au droit d'inscription d'actions
22. Emprunts portant intérêts
23. Provisions
24. Dettes commerciales et autres dettes
25. Instruments financiers
26. Leasing opérationnel
27. Engagements d'acquisition d'immobilisations
28. Droits et obligations non repris dans le bilan
29. Parties liées
30. Événements post-clôture
31. Entreprises appartenant au Groupe
32. Mandats et rémunération du Commissaire

# 1. Principes comptables significatifs

Kinepolis Group SA (« la Société ») est une société établie en Belgique. Les comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice comptable clôturé au 31 décembre 2012 englobent la Société et ses filiales (appelées collectivement le « Groupe ») ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises mises en équivalence. Les comptes annuels ont été approuvés pour publication par le Conseil d'Administration le 28 mars 2013, sous réserve de modification par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2013.

## Déclaration de conformité

Les comptes annuels consolidés ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) émises par l'IASB (International Accounting Standards Board) et approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2012. La Société n'a appliqué aucune mesure d'exception européenne aux normes IFRS, ce qui signifie que ses comptes annuels sont parfaitement conformes à ces normes.

## Base de présentation

Les comptes annuels consolidés sont présentés en euro, arrondis au millier le plus proche. Ils ont été établis suivant le principe du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'actif et du passif, qui sont comptabilisés à leur juste valeur : les instruments financiers dérivés et les actifs financiers disponibles pour la vente.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont évalués, selon la norme IFRS 5, au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur, diminué des coûts de la vente. Les actifs et passifs qui font l'objet d'une couverture sont comptabilisés à leur juste valeur, à concurrence du risque couvert.

Les principes comptables ont été uniformément appliqués dans l'ensemble du Groupe et sont identiques à ceux adoptés pour l'exercice précédent, à l'exception de ce qui suit. Le Groupe a décidé d'appliquer anticipativement les modifications de l'IAS 1.

L'état consolidé du résultat global a été adapté sur la base des modifications de l'IAS 1 relatives à la présentation des résultats non réalisés. Ces modifications exigent qu'une distinction soit faite entre ceux qui pourront être pris en résultat à l'avenir sous certaines conditions et ceux qui ne le seront jamais.

La méthode de calcul des futurs loyers de leasings opérationnels non résiliables, le Groupe étant le preneur, a été affinée. Les chiffres comparables pour 2011 ont été réduits de € 3,9 millions au total.

La préparation des comptes annuels conformément aux normes IFRS exige de la part du management d'établir un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui exercent un impact sur l'application des principes fondamentaux et sur la valeur rapportée des actifs et passifs, ainsi que des produits et charges.

Les estimations et hypothèses y afférentes sont basées sur des expériences du passé ainsi que sur divers autres facteurs considérés comme raisonnables compte tenu des circonstances. Leurs résultats sont utilisés pour apprécier le caractère approprié de la valeur comptable des actifs et passifs lorsque les informations nécessaires à une telle appréciation ne sont pas disponibles auprès d'autres sources. Les résultats réels peuvent dès lors différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes font l'objet d'une évaluation constante. Les révisions des estimations sont comptabilisées dans la période où elles sont effectuées si ces révisions n'exercent une incidence que pour la période en question. Elles sont comptabilisées pour la période de révision et des périodes ultérieures si elles exercent une incidence pour l'exercice actuel et de futurs exercices.

Des estimations et hypothèses sont notamment faites pour :

- ★ déterminer la durée de vie des immobilisations incorporelles et corporelles, à l'exception du goodwill ;
- ★ évaluer la pertinence de pertes de valeur d'immobilisations avec estimation chiffrée ;
- ★ déterminer les dépréciations de stocks ;
- ★ comptabiliser et calculer les provisions ;
- ★ évaluer dans quelle mesure les pertes reportées pourront être utilisées à l'avenir.

Ci-dessous figurent les estimations et hypothèses ayant une chance significative d'entraîner une adaptation matérielle de la valeur des actifs et passifs au cours du prochain exercice.

### Récupérabilité des actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés pour pertes fiscales non utilisées ne sont admis que si de futurs résultats imposables permettent de compenser ces pertes (sur la base des budgets et prévisions). Le résultat fiscal effectif peut varier des hypothèses faites au moment où les impôts différés ont été enregistrés.

### Tests de dépréciation du goodwill

La valeur récupérable des unités générant des flux de trésorerie est déterminée comme la valeur réalisable maximale de ces unités ou leur valeur d'utilité. Ces calculs requièrent d'utiliser des estimations et hypothèses, entre autres, des taux d'escompte, taux de change, futurs investissements et performance opérationnelle attendue.

### Provisions

Les estimations et hypothèses qui influencent le plus le montant des provisions sont les coûts estimés ainsi que la probabilité et le timing attendu des flux de trésorerie sortants. Elles s'appuient sur les informations disponibles les plus récentes à la date du bilan.

Les autres hypothèses et estimations sont abordées dans les annexes qui les concernent.



# Principes de consolidation

## Filiales

Les filiales sont des entreprises sur lesquelles la Société exerce un contrôle. L'on entend par contrôle le pouvoir de déterminer, directement ou indirectement, les décisions financières et opérationnelles d'une entreprise. La présence ou l'absence d'un contrôle dépend notamment des droits de vote potentiels susceptibles d'être exercés.

Les comptes annuels des filiales sont inclus dans les comptes annuels consolidés à compter de la date de prise de contrôle effective jusqu'à la date où il cesse.

Les pertes encourues par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle sont imputées en proportion à ces participations dans ces filiales, même lorsqu'il en résulte un solde négatif pour une de ces participations.

Si le Groupe cède le contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de la filiale, d'éventuelles participations ne donnant pas le contrôle et d'autres composantes des capitaux propres ayant trait à cette filiale sont cédés. Tout résultat relatif à la perte de contrôle est repris dans le compte de résultats. Un reliquat d'intérêt éventuel dans l'ancienne filiale est valorisé à sa juste valeur à la date de la perte de contrôle. Elle sera ensuite comptabilisée comme entreprise associée ou comme actif financier identifié comme disponible à la vente, selon le niveau de contrôle conservé.

## Entreprises mises en équivalence

Les entreprises mises en équivalence sont celles dans lesquelles le Groupe détient une influence significative sur les décisions financières et opérationnelles, sans exercer de contrôle. Une influence significative est censée exister si le Groupe détient 20 à 50 % des droits de vote d'une autre entité. Les participations dans des entreprises mises en équivalence sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence, sauf si elles sont classées dans la catégorie des actifs financiers disponibles pour la vente conformément à la norme IFRS 5 (actifs non courants disponibles pour la vente et activités abandonnées). Les comptes annuels consolidés incluent la part du Groupe dans le résultat total de la participation, reprise selon la méthode de mise en équivalence, à compter de la date à laquelle l'influence notable a commencé jusqu'à son terme. Lorsque la part du Groupe dans les pertes dépasse la valeur comptable des investissements dans les entreprises mises en équivalence, cette dernière valeur est réduite à néant et les futures pertes ne sont plus prises en compte, sauf dans la mesure où le Groupe a contracté des obligations par rapport aux entreprises en question. S'il existe des indices d'une perte de valeur, les principes concernés sont appliqués.

## Élimination de transactions aux fins de la consolidation

Les soldes et transactions intra-groupes, ainsi que les éventuels profits et pertes non réalisés sur les transactions intra-groupe ou les produits et charges de telles transactions sont éliminés lors de l'établissement des comptes annuels consolidés. Les profits non réalisés de transactions incluant des investissements traités suivant la méthode de mise en équivalence ont été éliminés au prorata des intérêts du Groupe dans l'investissement en question.

Les pertes non réalisées ont été éliminées de la même manière que les profits non réalisés, mais uniquement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une réduction de valeur.

## Devises

### Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en euro au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture du bilan sont convertis en euro au taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés dans le compte de résultats. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à leur juste valeur sont convertis en euro aux taux de change en vigueur aux dates où les justes valeurs ont été fixées. Lorsque le règlement de créances monétaires d'entités étrangères ou de dettes à de telles entités n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, les profits et pertes de change sur ces postes monétaires sont considérés comme une partie intégrante de l'investissement net dans ces entités étrangères et comptabilisés dans la réserve de conversion des autres éléments du résultat global.

### Comptes annuels en devises étrangères

Les actifs et passifs résultant des activités à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de valeur lors de la consolidation, sont convertis en euro au taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les produits et charges des entités étrangères sont convertis en euro à un taux de change proche du taux en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de conversion générés par la conversion sont directement portés aux capitaux propres.

## Instruments financiers

Chaque type d'instruments financier est comptabilisé à la date de transaction.

### Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des actions et obligations, les créances commerciales et autres créances, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les emprunts et autres dettes financières, les dettes commerciales et les autres postes créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, augmentée, pour les instruments qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultats, des éventuels coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués comme décrit ci-dessous.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts directement exigibles et comptants dont la durée initiale ne dépasse



pas trois mois et qui présentent un risque négligeable de modification de la juste valeur. Les dépassements bancaires effectués sur les comptes à vue qui font intégralement partie de la gestion de la trésorerie du Groupe sont considérés comme faisant partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans la présentation du tableau des flux de trésorerie.

#### Actifs financiers classés comme disponibles pour la vente

##### – Titres de capitaux propres

Cette rubrique comprend les titres de participation dans des entreprises sur lesquelles le Groupe n'exerce aucun contrôle ou aucune influence notable.

Ces actifs financiers disponibles pour la vente sont comptabilisés à leur juste valeur après la comptabilisation initiale, à l'exception des instruments de participation qui ne sont pas cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable. Ces instruments de participation exclus d'une évaluation à la juste valeur sont comptabilisés au coût d'acquisition historique. Le profit ou la perte résultant d'un changement de la juste valeur d'une participation classée en tant qu'actif financier disponible pour la vente et ne faisant pas partie d'une relation de couverture est enregistré directement dans les capitaux propres. Lorsque la participation est vendue, obtenue ou aliénée d'une autre manière, ou si la valeur comptable de la participation est décomptabilisée à la suite d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) antérieurement dans les capitaux propres est transféré(e) au compte de résultats.

La juste valeur des actifs financiers disponibles pour la vente correspond à leur prix d'achat coté en Bourse à la date du bilan.

#### Autres instruments financiers non dérivés

Les autres instruments financiers non dérivés sont évalués à leur prix de revient amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

#### Capital

*Les actions ordinaires* sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

*Actions propres* : Quand des actions (faisant partie des capitaux propres) sont rachetées, le montant de la contrepartie versée, y compris les frais directement imputables, est comptabilisé en variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont déduites des capitaux propres. Le résultat de la vente ou de l'annulation d'actions propres est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

*Les dividendes* sont comptabilisés en tant qu'éléments du passif dans la période d'attribution.

#### Instruments financiers dérivés

Le Groupe recourt à des instruments financiers dérivés pour se pré-munir contre les risques de change et de taux d'intérêt découlant

de ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement. Fidèle à sa politique de trésorerie, le Groupe n'affecte aucun instrument dérivé à des fins commerciales. Les instruments dérivés non conformes aux critères de la comptabilité de couverture sont toutefois comptabilisés à titre d'instruments commerciaux.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Les frais de transaction imputables sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de résultat au moment où ils sont générés. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont repris dans le bilan à leur juste valeur. La comptabilisation des profits ou pertes qui en résultent dépend de la nature de l'instrument financier dérivé.

La juste valeur des instruments financiers dérivés correspond au montant estimé que le Groupe recevrait ou paierait à la date de fin du contrat, compte tenu des taux d'intérêt, des taux de change et de la solvabilité actuels de la contrepartie.

#### Couverture

##### Instruments de couverture des flux de trésorerie / cash flow hedges

Si un instrument financier dérivé couvre l'exposition aux variations de flux de trésorerie d'une obligation ou d'une transaction très probable, la partie effective du profit ou de la perte réalisé sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement dans les capitaux propres. Si la future transaction mène à la comptabilisation d'un actif ou passif non monétaire, les pertes ou les profits cumulés sont extraits des capitaux propres et repris dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif. Dans l'autre cas, les profits ou les pertes cumulés sont extraits des capitaux propres et comptabilisés dans le compte de résultats en même temps que la transaction couverte. La partie non effective de la perte ou du profit est reprise immédiatement dans le compte de résultats. Les pertes et profits provenant des changements de la valeur temps des instruments financiers dérivés n'interviennent pas dans la détermination de l'efficacité de la transaction couverte, et sont immédiatement portés au compte de résultats.

Si un instrument de couverture ou une relation de couverture est arrivé à échéance mais que la transaction couverte doit encore avoir lieu, le profit ou la perte cumulatif non réalisé à ce moment-là reste repris dans les capitaux propres et est comptabilisé suivant les principes ci-dessus quand la transaction a lieu.

S'il est probable que la transaction couverte ne se produira pas, le profit ou la perte cumulatif non réalisé, comptabilisé dans les capitaux propres, est porté immédiatement au compte de résultats.

#### Couvertures économiques

La comptabilité de couverture n'est pas appliquée aux instruments dérivés qui couvrent économiquement des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères. Les variations de juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées en gains ou pertes de change dans le compte de résultats.



## Immobilisations corporelles

### Immobilisations acquises en pleine propriété

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût de production, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur (voir ci-après). Le coût des immobilisations produites par la Société même comprend les coûts des matériaux, les coûts salariaux directs, une proportion appropriée des coûts généraux, les éventuels frais de démontage et d'évacuation de l'actif et les frais de réparation du lieu où l'actif se trouve. Si des immobilisations corporelles englobent des éléments de diverses durées de vie, ces éléments seront comptabilisés en tant que postes distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits et pertes générés par la vente d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés sur la base d'une comparaison entre les produits de la vente et la valeur comptable de l'actif immobilisé, et sont repris en autres produits et charges d'exploitation dans le compte de pertes et profits.

### Immobilisations corporelles détenues dans le cadre de contrats de leasing

Les contrats de leasing qui transfèrent au Groupe presque tous les risques et rétributions liés à la propriété d'un actif, sont comptabilisés sur une base financière. Les bâtiments et équipements acquis en leasing financier sont repris pour un montant égal à la juste valeur ou, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au début du contrat, minorée des amortissements cumulés et des réductions de valeur.

### Dépenses ultérieures

Le coût du remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est repris dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il s'avère probable que les futurs avantages économiques liés à l'immobilisation reviendront au Groupe, et si le coût de l'immobilisation peut être déterminé de manière fiable. Les frais de l'entretien journalier de l'immobilisation corporelle sont comptabilisés en tant que charges au compte de résultat au moment où ils naissent.

### Amortissements

Les amortissements sont pris en charge dans le compte de résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation attendue de l'immobilisation corporelle en question, et de plus grands éléments d'actif, comptabilisés séparément. Ils débutent quand l'actif est fonctionnel. La valeur résiduelle, la durée d'utilité et la méthode d'amortissement sont évaluées chaque année. Les terrains ne sont pas amortis.

La durée de vie utile estimée est déterminée comme suit :

- immeubles : 30 ans
- aménagement des immeubles : 5 – 15 ans
- matériel informatique : 3 ans
- matériel et équipements : 5 – 10 ans
- mobilier et véhicules : 3 – 10 ans

## Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des immeubles qui sont détenus pour percevoir des loyers ou réaliser une plus-value ou les deux, mais qui ne sont pas destinés à la vente dans le cadre des activités normales de l'entreprise, à l'utilisation pour la production ou la fourniture de biens ou services, ou à des fins administratives.

Les immeubles de placement sont exprimés au prix de revient net d'amortissements cumulés et pertes de valeur. Ainsi, les règles d'évaluation énoncées sous le poste « Immobilisations corporelles » sont d'application.

Les produits de location des immeubles de placement sont comptabilisés conformément à la règle d'évaluation liée au poste « Produits » ci-après.

## Immobilisations incorporelles

### Goodwill

Jusqu'en 2009, le goodwill a été défini comme l'écart entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur de l'actif net identifiable.

Depuis 2010, la règle d'évaluation suivante s'applique. Le goodwill issu d'une acquisition est évalué comme l'écart entre d'une part la valeur réelle de l'indemnité reportée majorée de la valeur comptable des éventuelles participations minoritaires dans l'entreprise acquise ou, si l'acquisition se fait par étapes successives, la part dans les capitaux propres de l'entreprise acquise, et d'autre part la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement porté au compte de résultats.

Les frais réalisés dans le cadre d'une acquisition et qui n'ont aucun lien avec l'émission de dettes ou d'actions sont repris dans le compte de résultats.

Les éventuelles contreparties conditionnelles sont admises à leur juste valeur à la date de rachat. Si une contrepartie conditionnelle est considérée comme capitaux propres, elle ne peut pas être réévaluée. Sa déduction fait également partie des capitaux propres. Si la contrepartie conditionnelle fait partie des dettes, les adaptations ultérieures de sa juste valeur sont admises dans le compte de résultats.

Le goodwill est repris au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des pertes de valeur. Pour les entreprises mises en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation en question. Le goodwill n'est pas amorti. Au lieu de cela, il convient de vérifier chaque année s'il est question d'une perte de valeur.

### Achats des participations ne donnant pas le contrôle

L'achat des participations ne donnant pas le contrôle d'une filiale n'entraîne pas le constat d'un goodwill, une telle opération étant considérée comme une transaction portant sur capitaux propres. La modification des participations ne donnant pas le contrôle est déterminée sur base de la part proportionnelle dans les capitaux propres de la filiale.



## Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont reprises au bilan à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et pertes de valeur (voir ci-après). Les frais relatifs au goodwill et aux marques générés en interne sont comptabilisés dans le compte de résultats en tant que charges au moment où celles-ci interviennent.

## Logiciels développés en interne

Les logiciels développés en interne sont enregistrés au bilan lorsque les frais de développement peuvent être déterminés de manière fiable, le produit ou processus est techniquement et commercialement viable, les futurs avantages économiques sont probables et le Groupe envisage d'achever le développement et utiliser ou vendre l'actif, et possède des ressources suffisantes pour ce faire. Les charges y afférentes incluent tous les coûts directement imputables à cet actif.

Les autres frais de développement sont comptabilisés en tant que charge dans le compte de résultats au moment où ils sont engendrés.

## Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures au titre d'une immobilisation incorporelle ne sont comptabilisées dans le bilan que si elles augmentent les avantages économiques futurs propres à l'actif auquel elles sont liées. Toutes les autres dépenses sont considérées comme des charges, comptabilisées dans le compte de résultats lorsqu'elles surviennent.

## Amortissements

Les amortissements sont portés au compte de résultats selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation incorporelle. Les immobilisations incorporelles sont amorties à partir du moment où elles sont prêtées à l'utilisation. La durée d'utilité estimée oscille entre 3 et 10 ans. La valeur résiduelle, la durée d'utilité et la méthode d'amortissement sont évaluées chaque année.

## Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur nette de réalisation si cette dernière est inférieure. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans un contexte normal après déduction des coûts estimés de finition et de réalisation de la vente.

Le prix de revient des stocks comprend les dépenses effectuées pour acquérir les stocks et les transporter au lieu où ils sont entreposés, dans leur état actuel. Les stocks sont comptabilisés selon la méthode FIFO.

## Pertes de valeur

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, à l'exception des stocks et des actifs d'impôt différé sont déterminées à chaque clôture de bilan afin de vérifier s'il y a lieu de pratiquer une perte de

valeur. Si une indication existe en ce sens, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. En ce qui concerne le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée ou qui ne sont pas encore disponibles pour une utilisation, la valeur recouvrable est estimée à chaque clôture de bilan. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif ou l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient dépasse la valeur recouvrable. Les pertes de valeur comptabilisées pour des unités génératrices de trésorerie sont d'abord déduites de la valeur comptable d'un éventuel goodwill imputé aux unités (ou groupes d'unités). Elles sont ensuite déduites proportionnellement de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (ou du groupe d'unités). Les dépréciations sont portées au compte de résultats. Les pertes cumulatives liées à un actif financier disponible pour la vente qui avait été comptabilisé en tant que charge dans les capitaux propres sont transférées vers le compte de résultats.

## Calcul de la valeur recouvrable

Les actifs financiers importants font l'objet d'un examen individuel visant à détecter leurs éventuelles pertes de valeur. Les autres actifs financiers sont rassemblés dans des groupes présentant des risques de crédit similaires et évalués collectivement.

La valeur recouvrable des actifs financiers évalués au coût amorti du Groupe est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, escomptés au taux d'intérêt initial inhérent à ces actifs. Les créances à court terme ne sont pas actualisées.

La valeur recouvrable des autres actifs correspond au montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, les futurs flux de trésorerie estimés sont actualisés au coût moyen pondéré projeté des capitaux, qui reflète à la fois le taux d'intérêt du marché actuel et les risques spécifiques liés à l'actif. Pour les actifs qui, eux-mêmes, ne génèrent pas de flux de trésorerie importants, le montant recouvrable est déterminé pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

## Reprises de pertes de valeur

Une perte de valeur est reprise si la reprise peut être liée objectivement à un événement survenu après cette perte de valeur. Une perte de valeur comptabilisée précédemment fait l'objet d'une reprise si les estimations effectuées pour déterminer le montant recouvrable ont été modifiées, mais pas pour un montant supérieur à la valeur nette comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été constatée au cours des exercices précédents.

Une perte de valeur relative au goodwill n'est pas reprise.

Dans le cas des actifs financiers évalués à leur prix amorti et d'instrument d'emprunt classé comme disponible pour la vente sous la forme d'obligations, la reprise est imputée en charge au compte de pertes et profits. Si elle concerne des instruments de capitaux propres classés disponibles pour la vente, la reprise est directement comptabilisée dans les capitaux propres.



## Immobilisations détenues en vue de la vente

Les immobilisations (ou les groupes d'actifs et passifs cédés) dont la valeur comptable devrait être essentiellement réalisée via une transaction de vente et non via la poursuite de leur utilisation sont classées en tant que « détenues en vue de la vente ». Juste avant cette classification, les actifs (ou les composants d'un groupe d'actifs cédés) sont réévalués conformément aux normes qui leur sont applicables du Groupe. Ensuite, les actifs (ou un groupe d'actifs à céder) sont évalués sur la base de leur valeur comptable, ou de leur valeur réelle diminuées des frais de vente si elle est inférieure. Les immobilisations ne sont plus amorties dès qu'elles sont classées comme détenues en vue de la vente. Une perte de valeur sur un groupe d'actifs à céder est d'abord imputée au goodwill puis (au prorata) aux actifs et passifs restants, étant entendu qu'aucune dépréciation n'est imputée aux stocks, actifs financiers, actifs d'impôt différé, actifs liés au personnel et immeubles de placement, qui seront évalués conformément aux principes du Groupe. Les dépréciations découlant de la classification initiale et de profits ou pertes d'une réévaluation après la comptabilisation initiale sont comptabilisées dans le compte de résultats, mais ne peuvent dépasser la perte de valeur accumulée.

## Avantages du personnel

### Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme comprennent les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés, les congés maladie, les primes et les avantages non monétaires. Ils sont comptabilisés comme des charges pour la période concernée. Une partie du personnel du Groupe a droit à une prime liée à des performances individuelles et à des objectifs financiers. Le montant à prendre en compte se fonde sur une estimation à la date de clôture du bilan.

### Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les plans de pension. Le Groupe prévoit des prestations postérieurement au départ à la pension pour une partie de ses travailleurs sous la forme de plans de pension « à cotisations définies ».

### Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi selon lequel le Groupe verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les obligations relatives aux cotisations destinées aux régimes de pension à cotisation définie sont comptabilisées comme des charges de personnel au compte de résultats au cours de la période pendant laquelle les travailleurs effectuent les prestations concernées.

### Rémunération en actions et avantages apparentés

Le plan d'options permet aux salariés du Groupe d'acquérir des actions de l'entreprise. Le prix d'exercice des options est égal à la moyenne des prix du marché des actions sous-jacentes pendant les trente jours précédant la date de l'offre ; aucune charge de compensation ou autre engagement n'est comptabilisé.

Les transactions en actions avec des membres du personnel sont portées au compte de résultats durant la période de disponibilité sur la base de la juste valeur à la date de l'offre, avec comptabilisation correspondante des capitaux propres. La juste valeur est calculée sur la base d'un modèle d'option de fixation de prix.

Pour couvrir ses obligations dans le cadre de l'allocation d'options à ses administrateurs et aux membres de la Direction, le Groupe acquiert des actions propres spécifiquement affectées aux options à ce moment. Cela peut se produire au travers de plusieurs acquisitions. Ces actions propres sont reprises dans les capitaux propres au montant de la contrepartie versée à la date de la transaction, y compris les frais directement imputables. Lors de l'exercice des options, les capitaux propres sont réduits au prix moyen de l'ensemble des actions acquises affectées aux options concernées. La différence entre le prix d'exercice des options et le prix moyen des actions propres concernées est comptabilisée directement en capitaux propres.

### Indemnités de perte d'emploi

Les indemnités de perte d'emploi sont enregistrées comme charge si le Groupe, sur la base d'un plan formel détaillé, s'est engagé de manière démontrable à mettre un terme au contrat de service d'un travailleur ou d'un groupe de travailleurs avant la date habituelle de la pension, sans possibilité réaliste de retrait de ce plan. C'est aussi le cas si le Groupe propose des indemnités de perte d'emploi et encourage ainsi des (un groupe de) travailleurs à quitter volontairement leur emploi.

Les indemnités de perte d'emploi pour départ volontaire sont comptabilisées comme une charge si le Groupe a proposé un départ volontaire, s'il apparaît vraisemblable que cette proposition sera acceptée et si le nombre de travailleurs qui feront usage de cette proposition peut être déterminé de manière fiable. Si des indemnités de perte d'emploi doivent être versées plus de douze mois après la date du bilan, elles sont prises en compte à hauteur de leur valeur actualisée.

## Provisions

Des provisions sont comptabilisées au bilan lorsque le Groupe a une obligation (juridique ou implicite) découlant d'un événement antérieur et qu'il est probable qu'une sortie de trésorerie représentant des avantages économiques sera nécessaire pour honorer cette obligation. Si l'effet est important, des provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs escomptés à l'aide d'un taux avant impôt tenant compte des estimations actuelles du marché concernant la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques inhérents à cette obligation.

### Restructuration

Des provisions pour restructuration sont constituées lorsque le Groupe a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration et lorsque la restructuration est soit entamée, soit annoncée publiquement avant la date du bilan. Les frais d'exploitation futurs ne font pas l'objet de provisions.

## Restitution des terrains

Conformément aux engagements contractuels souscrits par le Groupe, une provision pour restitution de terrains est constituée lorsque le Groupe a l'obligation de restituer les terrains dans leur état d'origine.

## Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est constituée lorsque les avantages économiques attendus d'un contrat sont moins élevés que les coûts inévitables liés au respect des obligations liées au contrat.

## Produits

### Marchandises vendues et services rendus

Les produits de la vente de marchandises sont portés au compte de résultats lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des marchandises ont été transférés à l'acheteur. Lors de la prestation de services, les produits sont portés au compte de résultats au moment de leur prestation. Les produits ne sont comptabilisés que s'il n'existe aucune réelle incertitude quant à l'encaissement de la créance, ou aux coûts encourus ou à encourir associés à la prestation ou à la possibilité de retour des marchandises.

### Produits de location

Les produits de location sont comptabilisés dans le compte de résultats selon la méthode linéaire et répartis sur toute la durée de la location. Les avantages locatifs attribués sont considérés comme faisant partie intégrante des produits de location.

### Subsides en capital

Les subventions publiques sont initialement considérées comme des produits à porter au bilan dès qu'il existe une certitude raisonnable qu'elles seront perçues et que le Groupe remplira les conditions qui leur sont attachées. Les subsides en capital qui compensent des frais encourus par le Groupe sont enregistrés comme produit au compte de résultats sur une base systématique pendant la période au cours de laquelle les frais correspondants sont engagés. Les subsides en capital destinés à indemniser le Groupe pour les frais liés à des éléments d'actif sont portés au compte de résultats en tant que produits sur une base systématique sur la durée d'utilité de l'élément d'actif.

## Charges

### Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements versés dans le cadre de location simple sont inscrits au compte de résultats selon la méthode linéaire sur toute la durée du contrat de location.

### Paiements au titre de contrats de location-financement

Les loyers minimaux sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

## Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers comprennent les intérêts à payer sur les prêts, les intérêts octroyés sur placements, les dividendes, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur instruments de couverture portés au compte de résultats. Les produits et pertes de change sont compensés par devise.

Les revenus d'intérêts sont inscrits au compte de résultats pro rata temporis. Les revenus de dividendes sont, quant à eux, comptabilisés le jour de l'attribution des dividendes.

Les charges d'intérêts provenant des contrats de location-financement financiers sont reprises dans le compte de résultats.

Les frais de financement directement imputables à l'acquisition ou à la construction de l'actif concerné sont activés dans le coût de revient de cet actif.

## Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat de l'exercice reprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt est inscrit au compte de résultat sauf s'il concerne des éléments directement imputés aux capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

L'impôt courant comprend le montant des impôts à payer sur les revenus imposables de l'année, calculé selon le taux d'imposition en vigueur à la date de clôture du bilan, ainsi que tout ajustement des impôts à payer relatifs aux exercices antérieurs.

Les actifs et passifs d'impôt courant sont compensés par juridiction fiscale.

L'impôt différé est calculé suivant la méthode bilancière pour toutes les différences temporaires entre la base imposable et la valeur comptable aux fins de rapportage financier. Cela concerne à la fois les actifs et les passifs. Pour les différences temporaires suivantes, on ne comptabilise pas d'impôt différé : comptabilisation initiale du goodwill, comptabilisation initiale d'éléments d'actif et de passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et sans influence sur les bénéfices comptables ou fiscaux, différences relatives aux investissements dans les filiales dans la mesure où une contre-passation est improbable dans un avenir proche. Le montant de l'impôt différé est fonction de la valeur de réalisation attendue des éléments d'actif et de passif. Il tient compte des barèmes fiscaux en vigueur qui ont matériellement franchi le cap législatif à la date du bilan.

L'impôt différé n'est porté au bilan que si l'on est suffisamment sûr qu'il y aura assez de bénéfices taxables à l'avenir pour bénéficier de l'avantage fiscal. Les actifs d'impôt différé sont réduits si la probabilité de réalisation de l'avantage fiscal diminue.

Des impôts supplémentaires sur le revenu résultant de la distribution de dividendes sont comptabilisés en même temps que l'obligation d'attribuer le dividende correspondant.



## Informations sectorielles

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus et supporter des charges, y compris des revenus et des charges liés aux transactions avec d'autres composantes du Groupe. Le Groupe est organisé sur une base géographique. Les différents pays constituent les secteurs opérationnels, conformément au rapportage fourni en interne aux CEO du Groupe.

## Activités abandonnées

La qualité d'activité abandonnée résulte d'une cession ou d'une activité remplissant les critères pour être considérée comme « détenue en vue de la vente ». Les immobilisations et les groupes d'actifs à céder, lorsqu'ils sont comptabilisés comme détenus en vue de la vente, sont évalués à la valeur comptable ou, si elle est inférieure, à la juste valeur moins les frais de vente. Lorsqu'une activité est classée comme abandonnée, les chiffres comparatifs du compte de résultat sont révisés comme si l'activité avait été abandonnée dès le début de la période de comparaison.

## Gestion du capital

Le Conseil d'Administration a pour politique de préserver une position patrimoniale solide pour conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et des marchés, tout en assurant le développement futur des activités. Le Conseil d'Administration surveille le rendement des capitaux propres, que le Groupe définit comme le résultat d'exploitation net divisé par les capitaux propres, hors participations ne donnant pas le contrôle. Le Conseil d'Administration suit aussi le niveau des dividendes à distribuer aux actionnaires.

Il s'efforce d'entretenir un équilibre entre un rendement élevé, qui pourrait être obtenu via un niveau accru de capitaux externes, d'une part, et les avantages ainsi que la sécurité d'une situation patrimoniale solide, d'autre part. Dans sa recherche d'un tel équilibre, le Conseil d'Administration entend atteindre les normes prédéfinies pour le ratio de l'endettement financier net par rapport à l'EBITDA et de l'endettement financier net par rapport aux capitaux propres.

Jusque 2009, une réserve d'actions propres a été constituée par le biais d'un programme d'achat d'actions propres basé sur un mandat discrétionnaire confié à une institution financière. Ces actions sont notamment destinées à couvrir le plan d'options sur actions du Groupe existant. Les décisions d'achat et de vente sont prises pour chaque transaction par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a estimé que le rapport entre l'endettement financier net et les capitaux propres et le rapport entre l'endettement financier net et l'EBITDA risquaient de devenir trop bas depuis mi-2010 et a proposé de ce fait à l'Assemblée Générale de réduire le capital et de racheter des actions propres dans le but d'améliorer les ratios et d'ainsi créer de la valeur pour les actionnaires. Après approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2011, le capital a donc été réduit de € 30,0 millions et 395 502 actions ont été rachetées en 2011 : 34 654 en couverture de nouvelles options, le reste étant à détruire. En 2011 déjà, 349 423 actions ont été détruites. Le mandat

accordé au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2011 a permis de racheter encore 713 422 actions en 2012, 724 847 ayant été détruites. Le 19 octobre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé un nouveau mandat d'achat d'un maximum de 1 171 301 actions appelées à être détruites. Ce mandat est valable pour une période de cinq ans et peut être renouvelé.

## Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications de normes et d'interprétations ne sont pas encore en vigueur en 2012 et n'ont donc pas été appliquées aux comptes annuels consolidés. Pour le Groupe, les normes suivantes sont pertinentes.

- ★ IFRS 9 Instruments financiers est la première norme faisant partie d'un projet plus vaste appelé à remplacer IAS 39 Instruments financiers. La nouvelle norme conserve, mais simplifie, le modèle d'évaluation mixte, et définit deux types d'évaluation des actifs financiers : évaluation au prix de revient amorti et évaluation à la juste valeur. Le choix dépend du modèle d'entreprise de la société concernée, ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. En outre, les critères de classification et de valorisation des passifs financiers ont été adaptés. IFRS 9 s'appliquera obligatoirement, avec effet rétroactif, aux comptes annuels consolidés du Groupe pour 2015. Les conséquences de cette norme pour le Groupe sont actuellement à l'étude.
- ★ IFRS 10 États financiers consolidés introduit une nouvelle approche afin de déterminer quelles entités doivent être reprises dans les états financiers consolidés selon une définition plus large du contrôle. Le contrôle implique une exposition à la variabilité des rendements et le pouvoir d'impacter ces rendements. IFRS 10 s'appliquera avec effet rétroactif aux comptes annuels consolidés du Groupe pour 2014 et n'aura pas de conséquences pour le Groupe.
- ★ IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités intègre les informations à fournir relatives aux entités qui ont des intérêts dans des filiales, aux accords communs, aux entreprises associées et aux entités structurées non consolidées. IFRS 12 s'appliquera avec effet rétroactif aux comptes annuels consolidés du Groupe pour 2014. Ces modifications ne devraient pas avoir une influence significative sur les comptes annuels consolidés du Groupe.
- ★ IFRS 13 Évaluation de la juste valeur définit le concept de juste valeur et intègre dans une même IFRS un cadre pour l'évaluation de la juste valeur. Cette norme prescrit les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur. Elle s'appliquera aux comptes annuels consolidés de 2013. Les seuls effets de l'IFRS 13 sur le Groupe seront liés aux exigences d'information.
- ★ IAS 28 concerne les exigences comptables et d'information relatives aux investissements dans des filiales, joint ventures et entreprises associées. Cette norme entrera en vigueur dès le 1er janvier 2014. Les conséquences de cette norme pour le Groupe sont actuellement à l'étude.

## 2. Informations sectorielles

Les informations sectorielles concernent les secteurs géographiques du Groupe. Les secteurs géographiques représentent les pays dans lesquels le Groupe opère. Les prix des transactions effectuées entre secteurs sont déterminés sur une base objective.

Les résultats, actifs et passifs d'un secteur englobent les postes pouvant être imputés directement ou raisonnablement au secteur.

Les produits et charges financières, l'impôt sur le résultat et les actifs et passifs y afférent ne sont pas suivis de manière sectorielle par les CEO et le CFO du Groupe.

Les dépenses d'investissement d'un secteur désignent le total des frais consentis dans un secteur durant la période sous revue afin d'acquérir des actifs destinés à être utilisés durant plusieurs exercices.

### Secteurs géographiques

Les activités du Groupe sont administrées et suivies par pays. Les principaux marchés géographiques sont la Belgique, la France et l'Espagne. Les activités de la Pologne et de la Suisse sont regroupées sous le secteur géographique « Autres », en accord avec le rapportage interne destiné aux CEO et CFO du Groupe.

Les informations présentées en fonction des secteurs géographiques mentionnent les produits des divers secteurs d'après l'emplacement géographique des consommateurs, et les actifs des secteurs d'après l'emplacement géographique de ces actifs.



## Informations sectorielles

au 31 décembre 2012

### COMpte DE RÉSULTATS

EN '000 €	2012					
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Produits du secteur	171 296	62 320	37 646	4 733		275 995
Produits inter-secteurs	-21 490					-21 490
Produits	149 806	62 320	37 646	4 733		254 505
Coûts des ventes	-99 333	-42 602	-27 353	-2 996		-172 284
<b>Marge brute</b>	<b>50 473</b>	<b>19 718</b>	<b>10 293</b>	<b>1 737</b>		<b>82 221</b>
Charges commerciales	-12 262	-2 164	-1 569	-180		-16 175
Charges administratives	-12 301	-1 684	-809	-304		-15 098
Autres produits/charges opérationnelles	-55	753	28	-1		725
<b>Résultat du secteur</b>	<b>25 855</b>	<b>16 623</b>	<b>7 943</b>	<b>1 252</b>		<b>51 673</b>
Produits financiers					1 530	1 530
Charges financières					-7 389	-7 389
<b>Résultat avant impôt</b>						<b>45 814</b>
Charge d'impôt					-10 110	-10 110
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>						<b>35 704</b>

### ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE – ACTIFS

EN '000 €	2012					
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Autres immobilisations incorporelles	2 725	365	225			3 315
Goodwill	7 282	2 603	2 374	6 502		18 761
Immobilisations corporelles	94 782	66 116	46 925	6 603		214 426
Immeubles de placement				11 449		11 449
Actifs d'impôt différé					746	746
Autres créances	159	12 808	177			13 144
Autres actifs financiers					27	27
<b>Actifs non courants</b>	<b>104 948</b>	<b>81 892</b>	<b>49 701</b>	<b>24 554</b>	<b>773</b>	<b>261 868</b>
Actifs classés comme détenus en vue de la vente					8 673	8 673
Stocks	1 664	1 060	417	108		3 249
Créances commerciales et autres créances	16 663	4 435	1 152	155	893	23 298
Créances d'impôt courant					1 656	1 656
Trésorerie et équivalents de trésorerie					28 827	28 827
<b>Actifs courants</b>	<b>18 327</b>	<b>5 495</b>	<b>1 569</b>	<b>263</b>	<b>40 049</b>	<b>65 703</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>123 275</b>	<b>87 387</b>	<b>51 270</b>	<b>24 817</b>	<b>40 822</b>	<b>327 571</b>



## ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE – PASSIFS

EN '000 €	2012					
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Capital et primes d'émission				20 106		20 106
Réserves consolidées				89 750		89 750
Réserve de conversion				-1 188		-1 188
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère</b>				<b>108 668</b>		<b>108 668</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>						
<b>Capitaux propres</b>				<b>108 668</b>		<b>108 668</b>
Obligations financières				81 709		81 709
Provisions	3 443	333				3 776
Passifs d'impôt différé				17 415		17 415
Instruments financiers dérivés				144		144
Autres dettes		8 624				8 624
<b>Passifs non courants</b>	<b>3 443</b>	<b>8 957</b>			<b>99 268</b>	<b>111 668</b>
Dépassements bancaires				42		42
Obligations financières				37 689		37 689
Dettes commerciales et autres dettes	39 936	14 922	5 196	688	3 583	64 325
Provisions		275				275
Instruments financiers dérivés				490		490
Impôts courants				4 414		4 414
<b>Passifs courants</b>	<b>39 936</b>	<b>15 197</b>	<b>5 196</b>	<b>688</b>	<b>46 218</b>	<b>107 235</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>43 379</b>	<b>24 154</b>	<b>5 196</b>	<b>688</b>	<b>254 154</b>	<b>327 571</b>

## INVESTISSEMENTS

EN '000 €	2012					
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Investissements	7 802	2 296	2 471	185		12 754

## ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE

EN '000 €	2012					
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Amortissements, réductions de valeur et provisions	12 196	5 462	2 452	468		20 578
Autres	413	53	9			475
<b>TOTAL</b>	<b>12 609</b>	<b>5 515</b>	<b>2 461</b>	<b>468</b>		<b>21 053</b>



## Informations sectorielles

au 31 décembre 2011

### COMpte DE RÉSULTATS

EN '000 €	2011					
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Produits du secteur	151 177	65 651	40 635	4 749		262 212
Produits inter-secteurs	-8 508					-8 508
Produits	142 669	65 651	40 635	4 749		253 704
Coûts des ventes	-95 535	-45 242	-30 235	-3 053		-174 065
<b>Marge brute</b>	<b>47 134</b>	<b>20 409</b>	<b>10 400</b>	<b>1 696</b>		<b>79 639</b>
Charges commerciales	-11 817	-1 645	-1 282	-181		-14 925
Charges administratives	-12 123	-1 512	-901	-313		-14 849
Autres produits/charges opérationnel(le)s	2 610	775	91			3 476
<b>Résultat du secteur</b>	<b>25 804</b>	<b>18 027</b>	<b>8 308</b>	<b>1 202</b>		<b>53 341</b>
Produits financiers				1 701		1 701
Charges financières				-4 870		-4 870
<b>Résultat avant impôt</b>						<b>50 172</b>
Charge d'impôt				-13 701		-13 701
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>						<b>36 471</b>

### ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE – ACTIFS

EN '000 €	2011					
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Autres immobilisations incorporelles	2 770	367	230			3 367
Goodwill	7 281	2 604	2 374	6 502		18 761
Immobilisations corporelles	98 790	69 230	46 712	6 499		221 231
Immeubles de placement				12 837		12 837
Actifs d'impôt différé					1 551	1 551
Autres créances	155	14 022	188			14 365
Autres actifs financiers					27	27
<b>Actifs non courants</b>	<b>108 996</b>	<b>86 223</b>	<b>49 504</b>	<b>25 838</b>	<b>1 578</b>	<b>272 139</b>
Actifs classés comme détenus en vue de la vente					6 721	6 721
Stocks	1 362	1 283	266	113		3 024
Créances commerciales et autres créances	17 304	5 535	1 065	1 296	2 175	27 375
Créances d'impôt courant					24	24
Trésorerie et équivalents de trésorerie					17 670	17 670
<b>Actifs courants</b>	<b>18 666</b>	<b>6 818</b>	<b>1 331</b>	<b>1 409</b>	<b>26 590</b>	<b>54 814</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>127 662</b>	<b>93 041</b>	<b>50 835</b>	<b>27 247</b>	<b>28 168</b>	<b>326 953</b>



## ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE – PASSIFS

EN '000 €	2011					
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Capital et primes d'émission				20 106		20 106
Réserves consolidées				114 040		114 040
Réserve de conversion				-2 019		-2 019
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère</b>				<b>132 127</b>		<b>132 127</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>				<b>1 815</b>		<b>1 815</b>
<b>Capitaux propres</b>				<b>133 942</b>		<b>133 942</b>
Obligations financières				38 502		38 502
Provisions	3 106	407				3 513
Passifs d'impôt différé				14 319		14 319
Instruments financiers dérivés				856		856
Autres dettes		9 318				9 318
<b>Passifs non courants</b>	<b>3 106</b>	<b>9 725</b>			<b>53 677</b>	<b>66 508</b>
Dépassements bancaires				126		126
Obligations financières				55 894		55 894
Dettes commerciales et autres dettes	36 969	15 740	4 979	555	5 088	63 331
Provisions		278				278
Instruments financiers dérivés				511		511
Impôts courants				6 363		6 363
<b>Passifs courants</b>	<b>36 969</b>	<b>16 018</b>	<b>4 979</b>	<b>555</b>	<b>67 982</b>	<b>126 503</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>40 075</b>	<b>25 743</b>	<b>4 979</b>	<b>555</b>	<b>255 601</b>	<b>326 953</b>

## INVESTISSEMENTS

EN '000 €	2011					
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Investissements	7 957	1 961	3 016	74		13 008

## ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE

EN '000 €	2011					
	BELGIQUE	FRANCE	ESPAGNE	AUTRES (POLOGNE ET SUISSE)	NON AFFECTÉ	TOTAL
Amortissements, réductions de valeur et provisions	12 460	5 806	2 478	477		21 221
Autres	403	74	14			491
<b>TOTAL</b>	<b>12 863</b>	<b>5 880</b>	<b>2 492</b>	<b>477</b>		<b>21 712</b>



### 3. Produits

Le tableau ci-dessous indique la ventilation des produits par activité, produit ou service que le Groupe offre :

EN '000 €	2011	2012
Box Office	149 134	139 891
In-theatre Sales	53 071	52 975
Business-to-Business	40 184	49 705
Distribution de films	2 275	3 016
Immobilier	8 687	8 830
Département technique	353	88
<b>TOTAL</b>	<b>253 704</b>	<b>254 505</b>

La baisse des produits de Box Office résulte de la réduction du nombre de visiteurs en 2012.

Les produits Business-to-Business ont connu une croissance grâce à la reprise de Brightfish SA à partir du quatrième trimestre 2011. Les produits de Business-to-Business incluent des conventions d'échange pour la somme de € 10,0 millions (2011 : € 8,9 millions).

### 4. Autres produits / (charges) opérationnel(le)s

EN '000 €	2011	2012
Subsides en capital	775	753
Plus-value sur la cession d'immobilisations corporelles	2 943	6
Écart d'acquisition négatif Brightfish SA	271	
Moins-values sur la cession d'immobilisations corporelles	-95	
Autres	-418	-34
<b>TOTAL</b>	<b>3 476</b>	<b>725</b>

#### Subsides en capital

En France, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) accorde au Groupe des subsides en capital pour des investissements cinématographiques. Ces subsides en capital proviennent d'un fonds financé par une cotisation des exploitants de cinémas sous la forme d'un pourcentage des recettes de la vente de billets. Ils sont inscrits au passif du bilan et intégrés dans le résultat sur la durée d'utilisation des actifs concernés.

#### Plus-value sur la cession d'immobilisations corporelles

En 2011, le Groupe a réalisé une plus-value de € 2,9 millions sur la 2e et 3e phase d'un projet immobilier résidentiel à Gand.

#### Moins-values sur la cession d'immobilisations corporelles

En septembre 2011, le Groupe a vendu l'immeuble de l'ancien cinéma liégeois 'Opéra' (fermé en 2004) à l'université de Liège (ULG). Cette vente s'est traduite par une moins-value de € 0,1 million.

#### Autres

En 2011, une provision de € 0,5 million a été constituée pour la transformation du Groupe. En 2012, cette provision a été utilisée par le Groupe et une provision de € 0,5 million a été constituée pour la fin de contrats de leasing.

### 5. Frais de personnel et autres avantages sociaux

EN '000 €	2011	2012
Rémunérations	-28 562	-30 047
Cotisations obligatoires de sécurité sociale	-8 256	-8 628
Cotisations à des plans de pension (régime à cotisations définies)	-310	-338
Paiements fondés sur des actions	-491	-475
Autres frais salariaux	-2 068	-2 298
<b>TOTAL</b>	<b>-39 687</b>	<b>-41 786</b>
Total équivalents temps plein à la date du bilan	928	890

L'augmentation des frais de personnel en 2012, malgré le nombre réduit d'équivalents temps plein au 31 décembre 2012, résulte de certaines charges non courantes, du fait que Brightfish SA est reprise

pour la première fois dans la consolidation pour une année entière (alors que seul le quatrième trimestre avait été pris en compte en 2011) et de l'indexation des rémunérations en 2012.



## 6. Complément d'information sur les charges opérationnelles par nature

Les charges salariales et autres avantages sociaux sont repris dans les postes suivants du compte de résultats :

EN '000 €	2011	2012
Coûts des ventes	-29 731	-30 466
Charges commerciales	-3 202	-4 067
Charges administratives	-6 754	-7 253
<b>TOTAL</b>	<b>-39 687</b>	<b>-41 786</b>

Les amortissements sont repris dans les postes suivants du compte de résultats :

EN '000 €	2011	2012
Coûts des ventes	-18 811	-18 718
Charges commerciales	-249	-325
Charges administratives	-894	-882
Autres produits / charges opérationnel(l)e)s		-46
<b>TOTAL</b>	<b>-19 954</b>	<b>-19 971</b>

## 7. Produits et charges financiers

### Produits financiers

EN '000 €	2011	2012
Produits d'intérêts	199	233
Produits de change	404	327
Prise en compte dans les résultats de la juste valeur des instruments dérivés abandonnés dans le passé	39	39
Escompte des créances relatives aux subsides en capital	877	801
Autres	182	130
<b>TOTAL</b>	<b>1 701</b>	<b>1 530</b>

### Charges financières

EN '000 €	2011	2012
Charges d'intérêts	-2 688	-5 205
Pertes de change	-50	-173
Réductions de valeur investissements « Tax Shelter »	-733	-553
Autres	-1 399	-1 458
<b>TOTAL</b>	<b>-4 870</b>	<b>-7 389</b>

La hausse des charges d'intérêts en 2012 résulte de celle de la dette du Groupe après l'optimisation du capital menée en 2011 et 2012 pour un total de € 99,5 millions. Par ailleurs, le Groupe paie davantage d'intérêts sur l'emprunt obligataire public émis en 2012 à hauteur de € 75,0 millions dans le cadre de son refinancement (voir annexe 25).

En 2012, les charges totales liées au refinancement du Groupe se sont montées à € 1,1 million. Elles sont intégrées pro rata temporis dans le résultat, pour € 0,2 million en 2012, et font partie des charges d'intérêts.

La juste valeur des swaps d'intérêt transférés des capitaux propres au compte de résultats (charges d'intérêts) était de € -0,9 million (2011 : € -0,9 million).

Les autres charges financières concernent essentiellement des frais bancaires. En 2012 elles comprennent également des commitment fees liés à la nouvelle convention de crédit que le Groupe a conclue pour € 0,2 million (voir annexe 25).



## 8. Charge d'impôt

EN '000 €	2011	2012
Charges d'impôts courants	-13 301	-5 994
Charges/produits d'impôts différés	-400	-4 116
<b>TOTAL</b>	<b>-13 701</b>	<b>-10 110</b>

### Réconciliation du taux d'impôt effectif

EN '000 €	2011	2012
Résultat avant impôt	50 172	45 814
<b>Taux d'impôt belge</b>	<b>33,99 %</b>	<b>33,99 %</b>
Impôt sur le résultat d'après le taux d'impôt local	-17 053	-15 572
Effet du taux d'impôt dans les juridictions étrangères	466	234
Charges non déductibles fiscalement	-785	-799
Produits exonérés d'impôt sur le résultat	2 508	2 196
Comptabilisation/(utilisation) des taxes sur pertes fiscales non reconnues précédemment	1 627	4 336
Complément/(reprise) provision sur les exercices précédents	-322	242
Autres ajustements	-142	-747
<b>TOTAL</b>	<b>-13 701</b>	<b>-10 110</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>27,31 %</b>	<b>22,07 %</b>

Le taux d'impôt a atteint 22,07 % en 2012 (2011 : 27,31 %). La réduction des impôts est la conséquence du résultat avant impôts plus bas et de l'utilisation des pertes reportées, en partie compensées par les impôts supplémentaires sur les dividendes intra-groupe.

La déduction des intérêts notionnels et le régime fiscal Tax Shelter (voir « Produits exonérés d'impôt sur le résultat ») exercent en 2012 comme en 2011 une incidence positive sur la pression fiscale.

En 2012, la rubrique « Autres ajustements » concerne principalement des impôts sur des dividendes intra-groupe actuels et futurs.

### Impôts différés comptabilisés directement dans les capitaux propres

Des impôts différés à hauteur de € 0,2 million ont été directement comptabilisés en capitaux propres (2011 : € 0,0 million).

## 9. Autres immobilisations incorporelles

EN '000 €	BREVETS ET LICENCES	AUTRES	IMMobilisations incorporelles développées en interne	TOTAL
Coûts d'acquisition	1 725	4 148	1 802	7 675
Amortissements et pertes de valeur	-951	-2 395	-943	-4 289
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2010</b>	<b>774</b>	<b>1 753</b>	<b>859</b>	<b>3 386</b>
Acquisitions	19	590	289	898
Acquisitions par regroupements d'entreprises	89			89
Transfert d'une rubrique d'actifs à une autre	-2	2		
Amortissements	-137	-505	-364	-1 006
Coûts d'acquisition	1 773	4 773	2 091	8 637
Amortissements et pertes de valeur	-1 030	-2 933	-1 307	-5 270
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2011</b>	<b>743</b>	<b>1 840</b>	<b>784</b>	<b>3 367</b>
Acquisitions	17	708	286	1 011
Transfert d'une rubrique d'actifs à une autre	-38	60		22
Amortissements	-155	-684	-246	-1 085
Coûts d'acquisition	1 721	5 564	1 979	9 264
Amortissements et pertes de valeur	-1 154	-3 640	-1 155	-5 949
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2012</b>	<b>567</b>	<b>1 924</b>	<b>824</b>	<b>3 315</b>

Les autres immobilisations incorporelles concernent surtout des logiciels et le développement d'une plate-forme de base de données clients et d'une méthodologie de fixation des prix. Les

immobilisations incorporelles développées en interne concernent le système de billetterie informatisée développé par le Groupe.



## 10. Goodwill et regroupements d'entreprises

### GOODWILL

EN '000 €	2011	2012
<b>SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>18 761</b>	<b>18 761</b>
Acquisitions par regroupements d'entreprises		
Pertes de valeur		
Désaffections		
<b>SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>18 761</b>	<b>18 761</b>

Fin 2012, comme chaque année à la même période, on a cherché s'il y avait des signes d'une possible perte de valeur. Pour cela, il a été tenu compte de la situation économique, de l'évolution des statistiques de fréquentation, de l'EBITDA et des composants déterminant le coût moyen pondéré projeté du capital du Groupe, à savoir le taux d'intérêt sans risque, la prime de risque du marché et le coût du capital externe. Des indicateurs ont été constatés pour l'Espagne. Les tests de dépréciation effectués n'ont pas révélé de pertes de valeur.

Pour les unités génératrices de trésorerie auxquelles du goodwill est attribué, un test de dépréciation annuel est requis, qu'il existe ou non des indications d'une perte de valeur particulière. Aucune perte de valeur n'a par conséquent été constatée.

Le test de dépréciation s'est déroulé, comme toujours, au niveau des pays, qui sont les segments opérationnels du Groupe. Les CEO, CFO et Country Managers dirigent le Groupe en premier lieu au niveau national. Les flux de trésorerie du Groupe sont générés par pays :

- La programmation cinématographique et les négociations avec les distributeurs se passent au niveau national.
- Une grande partie du ticketting s'effectue via les sites internet, organisés au niveau national.
- Le prix des tickets, boissons et snacks est fixé par pays.
- Les contributions marketing par les distributeurs sont négociées au niveau du pays.
- La publicité sur l'écran est gérée au niveau national.
- La vente des vouchers a lieu via les équipes commerciales Business-to-Business. L'utilisation des vouchers par les clients s'effectue via les systèmes de back-office centralisés au niveau de chaque pays.
- Les événements Business-to-Business sont organisés à la fois au niveau des salles et du pays.

Pour le test de dépréciation, la valeur d'utilité a été considérée. La valeur d'utilité de toutes les unités génératrices de trésorerie est déterminée par l'escampte des flux de trésorerie futurs calculés sur la période de 2013 à 2032, en s'appuyant sur les prévisions pour 2013. Les flux de trésorerie futurs sont calculés sur une période de 20 ans, car le Groupe a presque tout son patrimoine immobilier en propriété, ce qui garantit l'exploitation à long terme. Pour les années 2014 à 2032, les données des prévisions 2013 pour toutes les unités génératrices de trésorerie ont été extrapolées sur la base des suppositions suivantes :

- La fréquentation a été déterminée sur la base de chiffres historiquement bas.

- L'EBITDA progresse annuellement de 1 %. On suppose ainsi que le Groupe pourra prendre des mesures d'amélioration de la marge dans l'avenir.
- Les investissements sont basés sur le run rate historique par activité, chaque fois majoré de 1 % à partir de 2014.

Les projections sont réalisées dans l'unité monétaire fonctionnelle des pays et actualisées au coût moyen pondéré du capital des pays. Le coût moyen pondéré du capital projeté est de 6,75 % pour la Belgique, la France et l'Espagne, et 6,84 % pour la Pologne (2011 : idem pour la Belgique, la France et l'Espagne, 7,90 % pour la Pologne). Il a été défini sur la base des paramètres théoriques suivants :

- Pour la Belgique, la France et l'Espagne : un taux d'intérêt sans risque de 6 %, une prime de risque de marché de 5,25 %, un Beta de 1,05 et un coût théorique du capital externe avant impôt de 6,72 %.
- Pour la Pologne : un taux d'intérêt sans risque de 6 %, une prime de risque de marché de 5,25 %, un Beta de 1,05 et un coût théorique du capital externe avant impôt de 7,00 %.

Ces pourcentages ont été testés par rapport au coût moyen pondéré du capital tel que défini sur la base des paramètres utilisés par les analystes qui suivent l'action du Groupe, compte tenu dans chaque cas des conditions spécifiques au pays. Chaque fois, il restait une marge confortable. Le coût moyen pondéré du capital avant impôt est de 8,16 % pour la Belgique, la France et l'Espagne, et 7,90 % pour la Pologne (idem qu'en 2011).

Le coût moyen pondéré du capital avant impôt se calcule en divisant ce chiffre après impôt par un moins le taux d'imposition applicable. Cette méthode de calcul simplifiée ne diffère pas en substance du mode de calcul itératif tel que décrit dans BCZ 85, IAS 36.

Le management juge que les hypothèses retenues pour le test de dépréciation donnent la meilleure estimation des évolutions futures et considère qu'il n'y a pas de modification raisonnablement envisageable dans les principales de ces hypothèses qui conduirait, pour les unités génératrices de trésorerie, à une valeur comptable qui excéderait substantiellement leur valeur de réalisation. Les différents paramètres utilisés ont fait l'objet d'analyses de sensibilité. Voici un exemple.

Le coût du capital externe avant impôt compris dans le coût moyen pondéré du capital avant impôt est supérieur de 2 % au coût réel du capital externe. Une nouvelle hausse possible du coût du capital externe avant impôt de 6,72 % à 8 % pourrait se traduire par une augmentation de 0,62 % du coût moyen pondéré du capital. Cette éventuelle modification n'entraînerait pas de perte de valeur.



## Goodwill par unité génératrice de trésorerie

EN '000 €	2011	2012
Belgique	6 586	6 586
France	3 299	3 299
Espagne	2 374	2 374
Pologne	6 502	6 502
<b>TOTAL</b>	<b>18 761</b>	<b>18 761</b>

## ACHAT DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

En septembre 2012, le Groupe a acquis, avec effet rétroactif au 1er janvier 2012, une participation complémentaire de 22,08 % dans Forum Kinepolis Nîmes. Le Groupe possède désormais 100 % des actions de cette société (79,92 % en 2011).

Conséquence de cette transaction, les participations ne donnant pas le contrôle ont reculé de € 1,8 million. Les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société s'en trouvent réduits de € 2,9 millions.

Le tableau ci-dessous synthétise les conséquences de la modification de la participation du Groupe dans Forum Kinepolis Nîmes :

EN '000 €	2012
<b>PART DU GROUPE AU 31/12/2011</b>	<b>2 930</b>
Impact de la hausse du pourcentage de participation	-2 925
Part dans le résultat	427
<b>PART DU GROUPE AU 31/12/2012</b>	<b>432</b>

## REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le 19 décembre 2011, le Groupe a racheté 100 % des actions de la régie publicitaire Brightfish SA.

Brightfish SA, anciennement Screenvision Belgium SA, commercialise la publicité sur l'écran pour 436 écrans de cinéma en Belgique. Outre la vente de publicité sur l'écran local et national, Brightfish SA est également active dans la production, l'affichage, l'activation de champs et l'organisation d'événements. La société s'occupe également d'actions communes au sein de l'industrie du cinéma, comme les Film Days et la plate-forme de contenu pour la promotion du cinéma belge cinevox.be.

Par la reprise de Brightfish SA, le Groupe étend ses activités en Belgique. Outre l'exploitation des salles de cinéma, les In-theatre Sales, le Business-to-Business, l'immobilier et la distribution de films, le Groupe est désormais actif dans la publicité à l'écran.

Brightfish SA a été reprise pour un euro symbolique. Par l'apport en nature d'une partie de sa créance à hauteur de € 1,8 million, le

Groupe a augmenté le capital de Brightfish SA, effaçant ainsi les capitaux propres négatifs de l'entreprise. Y compris cette transaction, la reprise de Brightfish SA dans le périmètre de consolidation à partir du 1er octobre 2011, date à laquelle le contrôle est devenu effectif, a généré un écart d'acquisition négatif de € 0,3 million, repris dans les résultats (autres produits).

Au cours des trois derniers mois de 2011, Brightfish SA a contribué aux produits à hauteur de € 3,7 millions et au résultat du Groupe à hauteur de € 0,7 million. Ce résultat trimestriel n'est pas représentatif pour toute l'année, car la plupart du résultat de Brightfish SA se génère dans le dernier trimestre à cause de la forte saisonnalité de ses activités. Si le rachat de Brightfish SA avait eu lieu le 1er janvier 2011, le management estime que les produits consolidés atteindraient € 260,4 millions et que le résultat consolidé aurait été de € 36,7 millions. Pour déterminer ces chiffres, le management considère que les adaptations des justes valeurs à la date de reprise auraient été les mêmes si la reprise avait eu lieu le 1er janvier 2011.



## Actif et passif nets identifiables

EN '000 €	1/10/2011
	Brightfish NV
Immobilisations incorporelles	89
Immobilisations corporelles	244
Créances commerciales et autres créances à long terme	136
Créances commerciales et autres créances à court terme	4 629
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 192
Provisions	-450
Dettes commerciales et autres dettes à court terme	-5 568
<b>TOTAL</b>	<b>272</b>

## 11. Immobilisations corporelles

EN '000 €	TERRAINS ET BÂTIMENTS	MACHINES ET ÉQUIPEMENTS	ACTIFS EN CONSTRUCTION	TOTAL
Coûts d'acquisition	321 790	157 502	371	479 663
Amortissements et pertes de valeur	-136 383	-115 834		-252 217
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2010</b>	<b>185 407</b>	<b>41 668</b>	<b>371</b>	<b>227 446</b>
Acquisitions	2 806	9 121	180	12 107
Cessions et désaffections	-43	-25	-55	-123
Acquisitions par regroupements d'entreprises	99	146		245
Transfert d'une rubrique d'actifs à une autre	159	97	-256	
Amortissements	-9 176	-9 424	-1	-18 601
Effets de change	154	5	-2	157
Coûts d'acquisition	324 428	166 734	238	491 400
Amortissements et pertes de valeur	-145 022	-125 146	-1	-270 169
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2011</b>	<b>179 406</b>	<b>41 588</b>	<b>237</b>	<b>221 231</b>
Acquisitions	3 287	7 921	535	11 743
Cessions et désaffections		-11		-11
Transfert d'une rubrique d'actifs à une autre	-201	21	158	-22
Amortissements	-9 262	-9 236	-64	-18 562
Effets de change	43	3	1	47
Coûts d'acquisition	327 211	174 440	910	502 561
Amortissements et pertes de valeur	-153 938	-134 154	-43	-288 135
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2012</b>	<b>173 273</b>	<b>40 286</b>	<b>867</b>	<b>214 426</b>

### Acquisitions

Les acquisitions incluses dans la rubrique Machines et Équipements englobent essentiellement des investissements d'entretien, de la rénovation de certains complexes et des projecteurs numériques.

### Bâtiments, machines et installations en leasing

En 2012, de nouveaux projecteurs numériques ont été achetés en leasing pour € 1,4 million (2011 : € 2,1 millions). En 2010, les projecteurs numériques existants du Groupe ont été vendus à leur valeur comptable nette à un tiers et repris en lease-back pour une période de 6 ans. Plusieurs nouveaux projecteurs numériques ont également été pris en leasing pour un total de € 10,1 millions. La valeur

comptable de ces machines et installations en leasing s'élevait à € 9,6 millions au 31 décembre 2012 (2011 : € 10,2 millions). Pendant la durée du contrat de leasing, les actifs en leasing peuvent être rachetés à leur valeur contractuelle actuelle majorée d'une amende contractuelle. À la fin du contrat, les actifs pourront être repris à 1 % de leur valeur contractuelle originelle.

### Dépréciation des projecteurs

En 2012, les anciens projecteurs numériques ont été dépréciés à hauteur de € 0,2 million. Cette dépréciation fait partie des coûts des ventes.



## 12. Immeubles de placement

EN '000 €	TERRAINS ET BÂTIMENTS	MACHINES ET ÉQUIPEMENTS	ACTIFS EN CONSTRUCTION	TOTAL
Coûts d'acquisition	18 305	534		18 839
Amortissements et pertes de valeur	-3 973	-381		-4 354
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2010</b>	<b>14 332</b>	<b>153</b>		<b>14 485</b>
Acquisitions		3		3
Amortissements	-314	-33		-347
Effets de change	-1 290	-14		-1 304
Coûts d'acquisition	16 584	481		17 065
Amortissements et pertes de valeur	-3 856	-372		-4 228
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2011</b>	<b>12 728</b>	<b>109</b>		<b>12 837</b>
Amortissements	-311	-16		-327
Transfert vers actifs classés comme détenus en vue de la vente	-1 909			-1 909
Effets de change	840	8		848
Coûts d'acquisition	15 832	520		16 352
Amortissements et pertes de valeur	-4 484	-419		-4 903
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE 31/12/2012</b>	<b>11 348</b>	<b>101</b>		<b>11 449</b>

Le terrain, le bâtiment et l'équipement de Poznan (Pologne) ne sont plus utilisés pour l'exploitation propre depuis le 18 janvier 2007, mais sont loués à Cinema City du groupe de cinémas ITIT, et à un nombre de plus petits tiers. Conformément à IAS 40 (Immeubles de placement), les actifs concernés ont été reclassés dans cette rubrique. En 2012 le Groupe a obtenu de Cinema City, sur première demande, une nouvelle garantie bancaire de € 0,2 million. En échange, le Groupe prendra en charge en 2013, pour un montant maximal de € 0,1 million, les frais de rénovation du complexe cinématographique polonais.

En 2012, une partie du terrain en Pologne a été transférée aux actifs détenus en vue de la vente pour € 1,9 million, dans la mesure où sa vente est prévue dans l'année.

La juste valeur des immeubles de placement, comme spécifié récemment par un expert indépendant, s'élève à € 16,2 millions (2011 : € 18,0 million). La baisse de la juste valeur par rapport à 2011 est due au transfert d'une partie de terrain vers les actifs classés comme détenus en vue de la vente, comme mentionné ci-dessus.

Les produits locatifs des immeubles de placement s'élèvent à € 1,3 million (2011 : € 1,3 million). Les charges d'exploitation directes (y compris réparation et entretien) correspondant aux immeubles de placement se montent à € 0,4 million (2011 : € 0,5 million).

## 13. Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôt différé repris au bilan sont à attribuer de la manière suivante.

EN '000 €	2011	2012
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 001	848
Créances relatives aux subsides en capital	1 891	1 829
Provisions	110	114
Subsides en capital	280	256
Instruments financiers dérivés via les capitaux propres		215
Pertes fiscalement reportables et autres actifs d'impôt différé	3 586	1 392
Stocks	3	4
<b>TOTAL</b>	<b>6 871</b>	<b>4 658</b>
Compensation fiscale	-5 320	-3 912
<b>ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ</b>	<b>1 551</b>	<b>746</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles	-18 488	-18 906
Provisions	-151	-154
Subsides en capital	-1 000	-730
Investissements dans les filiales		-1 537
<b>TOTAL</b>	<b>-19 639</b>	<b>-21 327</b>
Compensation fiscale	5 320	3 912
<b>PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ</b>	<b>-14 319</b>	<b>-17 415</b>



#### **Différences provisoires pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé**

Aucun actif d'impôt différé n'a été intégré dans le bilan pour les pertes non compensées et les crédits d'impôts inutilisés à concurrence de € 10,6 millions (2011 : € 25,4 millions), vu l'improbabilité qu'un résultat imposable suffisant soit disponible dans le délai existant pour pouvoir bénéficier de l'avantage fiscal. Les pertes fiscalement reportables peuvent être reportées sans limitation en Belgique, en France et aux Pays-Bas. En Suisse et en Pologne, les pertes sont reportables pendant respectivement 7 et 5 ans.

#### **Différences provisoires pour lesquelles un passif d'impôt différé a été comptabilisé à partir de 2012**

En 2012, un passif d'impôt différé de € 1,5 million a été comptabilisé, lié à l'ensemble des réserves distribuables des filiales du Groupe. Dans le tableau ci-dessus ce passif d'impôt différé a été attribué aux investissements dans les filiales. En 2011, aucun passif d'impôt différé n'a été constitué à cette fin (€ 3,1 millions).

## 14. Stocks

EN '000 €	2011	2012
Lunettes 3D	1 331	1 082
Marchandises destinées à la vente dans les cinémas	879	1 032
Stock de pièces du département technique	769	1 061
Autres	45	74
<b>TOTAL</b>	<b>3 024</b>	<b>3 249</b>

Le prix de revient des stocks vendus repris dans le compte de résultats s'élève pour 2012 à € 15,3 millions (2011 : € 15,2 millions).

## 15. Créances commerciales et autres créances

#### **Autres créances non courants**

EN '000 €	2011	2012
Garanties de trésorerie	360	384
Autres créances	14 005	12 760
<b>TOTAL</b>	<b>14 365</b>	<b>13 144</b>

Les autres créances non courants résident intégralement dans les subsides en capital sectoriels (CNC) obtenus en France.

#### **Créances commerciales et autres créances courants**

EN '000 €	2011	2012
Créances commerciales	19 851	18 992
Créance d'impôts, à l'exception de l'impôt sur le résultat	2 175	893
Charges à reporter et produits acquis	115	101
Créances « Tax shelter »	770	634
Investissements « Tax shelter »	351	413
Autres créances	4 113	2 265
<b>TOTAL</b>	<b>27 375</b>	<b>23 298</b>

Les créances « Tax Shelter » incluent les emprunts accordés à des tiers afin de financer et de soutenir la production de films en Belgique.

Les investissements « Tax Shelter » concernent les droits de cinéma acquis par le Groupe dans le cadre d'opérations de tax shelter.

Les autres créances à court terme englobent essentiellement la partie à court terme des subsides en capital français (CNC) à hauteur de € 1,6 million (2011 : € 2,5 millions). En 2011, ce poste incluait également la créance de € 1,0 million sur le groupe ITIT. Cette créance a été remboursée en janvier 2012. Les autres créances à court terme ne comprennent pas d'actifs financiers.



#### Ancienneté des créances commerciales et autres créances courants et non courants

EN '000 €	VALEUR COMPTABLE BRUTE 2011	PERTE DE VALEUR 2011	VALEUR COMPTABLE NETTE 2011	VALEUR COMPTABLE BRUTE 2012	PERTE DE VALEUR 2012	VALEUR COMPTABLE NETTE 2012
Non échues à la date du rapport	33 179	-5	33 174	28 222	-3	28 219
Échues à moins de 30 jours	4 922	-9	4 913	5 541	-20	5 521
Échues dans un délai de 31 à 120 jours	3 099	-130	2 969	1 940	-98	1 842
Échues dans un délai de 120 jours à 1 an	648	-410	238	697	-623	74
Échues à plus de 1 an	1 264	-818	446	1 611	-825	786
<b>TOTAL</b>	<b>43 112</b>	<b>-1 372</b>	<b>41 740</b>	<b>38 011</b>	<b>-1 569</b>	<b>36 442</b>

#### Évolution des pertes de valeur sur les créances commerciales

EN '000 €	2011	2012
<b>SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b>	<b>-5 289</b>	<b>-1 372</b>
Pertes de valeur comptabilisées	-580	-634
Pertes de valeur utilisées	3 937	168
Pertes de valeur reprises	587	276
Effets de change	-27	-7
<b>SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>-1 372</b>	<b>-1 569</b>

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée pour les montants échus dont la perception est encore estimée probable.

Pour les actifs financiers autre que les créances commerciales, il n'y a pas de problématique liée à l'ancienneté.

## 16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

EN '000 €	2011	2012
Investissements à court terme (moins de 3 mois)	2 600	16 850
Soldes banques et caisse	15 070	11 977
<b>TOTAL</b>	<b>17 670</b>	<b>28 827</b>
Dépassements bancaires pour le tableau des flux de trésorerie	-126	-42
<b>TRÉSORERIE DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>17 544</b>	<b>28 785</b>

## 17. Autres actifs financiers

EN '000 €	2011	2012
Autres	27	27
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>27</b>

## 18. Actifs classés comme détenus en vue de la vente

EN '000 €	2011	2012
<b>SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b>	<b>8 138</b>	<b>6 721</b>
Cessions et désaffectations	-1 417	
Transfert d'une rubrique d'actifs à une autre		1 909
Effets de change		43
<b>SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>6 721</b>	<b>8 673</b>

En 2012, une partie des terrains situés à Poznan (Pologne) a été transférée des immeubles de placement aux actifs détenus en vue de la vente à hauteur de € 1,9 million, dans la mesure où il existe des plans concrets visant à vendre ces terrains dans l'année.

Au 31 décembre 2011 et 2012, les actifs classés comme détenus en vue de la vente incluent des terrains à Valence (Espagne). Des efforts sont en cours pour les céder. Leur vente devrait avoir lieu au courant de l'année.



En 2011, les 13 derniers appartements à Gand (Belgique) et les garages attenants, qui faisaient partie de l'accord de coopération du Groupe avec le groupe Blijweert, ont été vendus, tout comme

l'ancien cinéma 'Opéra' à Liège (Belgique). Au total, une plus-value de € 2,8 millions a été réalisée.

## 19. Capitaux propres

Les divers composants des capitaux propres, ainsi que les modifications apportées entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, sont repris dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

### Capital

Au 31 décembre 2012, le capital de la Société s'élevait à € 19,0 millions (2011 : € 19,0 millions), représentés par 5 856 508 actions ordinaires sans valeur nominale (2011 : 6 581 355 actions). Toutes les actions sont entièrement libérées. Au 31 décembre 2012, la prime d'émission s'élevait à € 1,2 million (2011 : € 1,2 million). Les actions ordinaires donnent droit à un dividende et les titulaires de ces actions ont le droit d'émettre un vote par action lors des assemblées des actionnaires de la Société.

Le capital de la Société a été réduit de € 30,0 millions en 2011, avec l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2011.

Cette Assemblée Générale Extraordinaire a également autorisé le Conseil d'Administration à racheter, sous certaines conditions, un maximum de 1 108 924 actions propres, dont 1 074 270 appelées à être détruites et 34 654 devant servir à couvrir de nouvelles options. En 2012, 713 422 actions propres ont été rachetées (2011 : 395 502) et 724 847 actions ont été détruites (2011 : 349 423). Au 31 décembre 2011, le Groupe détenait 311 885 actions propres (2011 : 323 310).

Le 19 octobre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire a accordé un nouveau mandat pour l'achat d'un maximum de 1 171 301 actions destinées à être détruites. Ce mandat à une durée de cinq ans et peut être renouvelé.

### Réserve de couverture

La réserve de couverture englobe la part effective de la modification nette cumulative au niveau de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie pour lesquels la future transaction couverte n'a pas encore eu lieu.

### Réserve de conversion

La réserve de conversion englobe tous les écarts de change résultant de la conversion des comptes annuels d'entités étrangères.

### Réserve paiements fondés sur actions

Au 31 décembre 2012, 292 624 options étaient en circulation (2011 : 300 424 options). Ces options donnent droit à une action chacune (voir annexe 21). Les options expireront 10 ans après la date d'approbation du Plan par le Conseil d'Administration, à savoir le 5 novembre 2017.

### Dividendes versés

Le 19 février 2013, le Conseil d'Administration a proposé un dividende de € 13,1 millions pour l'exercice 2012 (2011 : € 10,6 millions). Sur la base du nombre d'actions qui ont droit à un dividende au 31 décembre 2012, cela représente un dividende brut par action de € 2,36 (2011 : € 1,80). Ce dividende n'a pas encore été approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société et ne figure donc pas encore dans les comptes annuels consolidés.

## 20. Résultat par action

EN '000 €	2011	2012
<b>Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>36 194</b>	<b>35 704</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	6 550	5 801
Effet des options	110	165
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées	6 660	5 966
<b>Résultat de base par action (en €)</b>	<b>5,53</b>	<b>6,15</b>
<b>Résultat dilué par action (en €)</b>	<b>5,44</b>	<b>5,98</b>

### Résultat de base par action

Le calcul du résultat par action est basé sur le résultat de € 35,7 millions attribuable aux actionnaires ordinaires (2011 : € 36,2 millions) et sur un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, en circulation durant l'exercice, de 5 800 963 (2011 : 6 550 294).

### Résultat dilué par action

Le calcul du résultat dilué par action est basé sur le résultat de € 35,7 millions attribuable aux actionnaires ordinaires (2011 : € 36,2 millions) et sur un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées, en circulation durant l'exercice, de 5 966 251 (2011 : 6 660 484).



## 21. Avantages liés aux paiements fondés sur des actions ou au droit d'inscription d'actions

### Plan d'options sur titres

Le 5 novembre 2007, le Conseil d'Administration a approuvé un Plan d'options sur titres destiné à encourager et récompenser les Administrateurs et membres de la Direction du Groupe ayant contribué au succès et à la croissance durables du Groupe. En vertu de ce Plan d'options sur titres, 277 231 options pouvaient être attribuées.

Le 18 décembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé de rendre le prix d'exercice égal au cours boursier moyen des 30 jours précédant la date de l'offre. L'option expirera 10 ans après la date d'approbation du Plan par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 25 mars 2011 a approuvé l'extension du plan d'options sur actions 2007-2016 de 34 654 actions, soit un total de 311 885 actions.

MONTANTS EN € SAUF SI STIPULÉ AUTREMENT	03/2008	02/2009	08/2009	08/2010	03/2011	10/2011
Juste valeur des options attribuées	10,00	2,55	8,65	12,50	12,70	13,35
Cours de l'action à la date de l'attribution	28,51	15,20	26,00	43,50	52,15	58,80
Prix d'émission	23,85	10,74	18,91	37,41	48,19	56,20
Volatilité attendue	31 %	35 %	41 %	39 %	41 %	29 %
Durée attendue (en années)	8	6	6	5	4	5
Croissance attendue du dividende	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Taux d'intérêt sans risque	4,70 %	3,20 %	3,30 %	2,55 %	3,16 %	2,15 %

Les options peuvent être exercées pour la première fois pendant la première période d'exercice qui tombe dans la quatrième année civile après l'année durant laquelle les options ont été proposées aux participants. Les options distribuées en 2008 peuvent être définitivement acquises par tranche annuelle de 12,5 %, chacune à la date anniversaire d'attribution. Les options distribuées en 2009 peuvent être définitivement acquises par tranche de 16 % durant les cinq premières années qui suivent l'attribution, la dernière tranche

Au 31 décembre 2012, le nombre d'options attribuées dans le cadre du plan atteignait 292 624 (2011 : 300 424). 7 800 options ont fait l'objet d'une renonciation. Aucune option n'a été exercée. Au cours de l'année 2012, aucune option complémentaire n'a été attribuée.

La juste valeur de ces primes basées sur titres a été évaluée au moment où ces options ont été attribuées, à l'aide du modèle Trinomial (call option type American).

La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique calculée sur base des données historiques de 5 ans.

MONTANTS EN € SAUF SI STIPULÉ AUTREMENT	NOMBRE D'OPTIONS 2011	MOYENNE PONDÉRÉE DU PRIX D'EXERCICE 2011	NOMBRE D'OPTIONS 2012	MOYENNE PONDÉRÉE DU PRIX D'EXERCICE 2012
Options en circulation au terme de l'exercice précédent	252 924	23,58	300 424	28,01
Options attribuées au cours de l'exercice	47 500	51,56		
Options ayant fait l'objet d'une renonciation au cours de l'exercice			-7 800	-10,74
Options en circulation au terme de l'exercice	300 424	28,01	292 624	28,47
Options pouvant être exercées au terme de l'exercice			103 962	23,85

La moyenne pondérée des prix d'exercice pour 2011 a été modifiée de manière à tenir compte de la réduction de capital effectuée en 2011.



## 22. Emprunts portant intérêts

Cette annexe donne des informations sur les dispositions contractuelles des emprunts portant intérêts souscrits par le Groupe.

Consulter l'annexe 25 pour de plus amples informations sur ces emprunts et l'exposition du Groupe aux risques d'intérêt et de change.

### Obligations financières non courants

EN '000 €	2011	2012
Leasings et obligations similaires	8 502	7 665
Emprunts bancaires garantis	30 000	
Emprunt obligataire public		75 000
Frais de refinancement		-956
<b>TOTAL</b>	<b>38 502</b>	<b>81 709</b>

### Obligations financières courant

EN '000 €	2011	2012
Leasings et obligations similaires	1 894	2 190
Emprunts bancaires garantis	51 000	
Autres emprunts	3 000	35 499
<b>TOTAL</b>	<b>55 894</b>	<b>37 689</b>

Pour l'amortissement du contrat de crédit arrivant à échéance, un nouveau crédit non garanti de € 90,0 millions a été conclu en 2012. Le 31 décembre 2012, rien n'en avait été utilisé. Dans le cadre du refinancement, un emprunt obligataire public a été émis à hauteur de € 75,0 millions.

Les frais de refinancement se sont élevés à € -1,1 million et sont

repris dans le résultat sur la durée du contrat de crédit non garanti et de l'emprunt obligataire public. Le montant non repris dans le résultat est déduit des emprunts portant intérêts.

Fin décembre 2012, l'endettement courant Commercial Paper s'élevait à € 35,5 millions (2011 : € 3,0 millions). Ce montant fait partie des Autres emprunts.

### Dettes de leasing financier

En 2012, il a été procédé à la vente de projecteurs numériques qui ont été repris pendant 6 ans en lease-back pour € 1,4 million (2011 : € 2,1 millions).

Les paiements de leasing à venir s'élèvent à :

EN '000 €	PAIEMENTS 2011	INTÉRÊTS 2011	PRINCIPAL 2011	PAIEMENTS 2012	INTÉRÊTS 2012	PRINCIPAL 2012
Moins d'1 an	2 276	-382	1 894	2 529	-339	2 190
Entre 1 et 5 ans	8 966	-706	8 260	7 953	-483	7 470
Plus de 5 ans	245	-3	242	197	-2	195
<b>TOTAL</b>	<b>11 487</b>	<b>-1 091</b>	<b>10 396</b>	<b>10 679</b>	<b>-824</b>	<b>9 855</b>

## 23. Provisions

Les provisions concernent essentiellement la restauration des terrains, des coûts de fin de bail locatif, des coûts de transformation et un certain nombre de litiges.

### Restauration des terrains

La concession du complexe de cinéma sur les terrains de la Ville de Bruxelles prend fin en 2025. La Société est contractuellement tenue de rétablir les terrains dans leur état initial. Au 31 décembre 2012, la provision pour la démolition du bâtiment et le rétablissement du terrain dans son état initial s'élevait à € 1,1 million (2011 : € 1,0 million).

### Transformation

La provision de € 0,8 million constituée en 2009 par le Groupe pour la transformation de l'organisation atteint encore € 0,2 million fin 2012 (2011 : € 0,2 million). En 2012, il a été utilisé € 0,5 million des provisions pour transformations de € 1,0 million constituées en 2011. Par ailleurs, des provisions supplémentaires pour transformations ont été constituées pour € 0,6 million en 2012.



## Litiges

En 2010, certaines provisions ont été constituées pour litiges pour un montant total de € 0,5 million. Le montant de ces provisions est inchangé au 31 décembre 2012, aucun élément neuf n'étant apparu dans les dossiers concernés. Le moment de l'utilisation ou de la reprise de ces provisions dépend de l'issue des litiges en justice et, pour cette raison, reste incertain.

## Fin de baux locatifs

En 2012, le Groupe a provisionné les fins de baux locatifs à hauteur de € 0,5 million.

EN '000 €	2011	2012
<b>SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b>	<b>2 446</b>	<b>3 791</b>
Provisions constituées	1 205	1 170
Escompte des provisions constituées	40	37
Provisions utilisées	-337	-716
Provisions reprises	-13	-231
Modifications du périmètre de consolidation	450	
<b>SOLDE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>3 791</b>	<b>4 051</b>
Solde au terme de l'exercice (non courant)	3 513	3 776
Solde au terme de l'exercice (courant)	278	275
<b>TOTAL</b>	<b>3 791</b>	<b>4 051</b>

## 24. Dettes commerciales et autres dettes

### Autres dettes non courantes

EN '000 €	2011	2012
Autres dettes	9 318	8 624
<b>TOTAL</b>	<b>9 318</b>	<b>8 624</b>

Les autres dettes à plus d'un an englobent essentiellement les subsides en capital obtenus en France (CNC). Ces subsides, d'un montant de € 8,2 millions (2011 : € 9,0 millions), sont intégrés sous

la rubrique « Autres produits opérationnels » selon le plan d'amortissement des actifs pour lesquels ces subsides en capital ont été obtenus.

### Dettes commerciales et autres dettes courantes

EN '000 €	2011	2012
Dettes commerciales	48 740	48 754
Dettes salariales et sociales	8 146	7 826
Impôts à payer, à l'exception de l'impôt sur le résultat	5 088	3 583
Dettes « Tax shelter »	500	500
Acomptes perçus liés aux contrats en cours	361	361
Charges à imputer et produits à reporter	63	2 958
Autres dettes	433	343
<b>TOTAL</b>	<b>63 331</b>	<b>64 325</b>

### Autres dettes

L'augmentation des autres dettes au 31 décembre 2011 résulte du solde impayé de € 0,1 million relatif à la réduction de capital opérée en 2011. Fin 2012, ce montant était presque intégralement remboursé.

### Charges à imputer et produits à reporter

Au 31 décembre 2012, les charges d'intérêt à imputer liées à l'emprunt obligataire public émis dans l'année s'élèvent à € 2,9 millions.



# 25. Instruments financiers

## Gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers du Groupe consistent en emprunts bancaires, un emprunt obligataire public, des contrats de leasing financier et des liquidités.

Le Groupe dispose d'autres instruments financiers, tels que des créances et dettes commerciales et autres, qui découlent directement de ses activités.

Il mène en outre des transactions impliquant des produits dérivés – essentiellement des contrats à terme sur taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt et des contrats de change à terme. Leur objectif est de maîtriser les risques d'intérêt et de change engendrés par les activités et sources de financement du Groupe.

La politique du Groupe n'autorise pas l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Les principaux risques liés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de crédit. La politique du Groupe en la matière consiste à négocier les conditions des instruments financiers dérivés de telle sorte qu'elles correspondent aux conditions de l'élément couvert, afin d'optimiser l'efficacité de la couverture.

Le Conseil d'Administration examine et approuve la politique de gestion de chacun de ces risques, politique résumée plus loin dans ce document. La politique comptable du Groupe en matière d'instruments financiers dérivés figure dans les principes comptables.

## Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux risques de fluctuations des taux d'intérêt sur le marché est essentiellement liée aux dettes du Groupe à court et à long terme.

Sa politique est axée sur la maîtrise des charges d'intérêts via la combinaison de dettes à taux fixe et variable. Pour gérer cette combinaison de manière rentable, le Groupe mène diverses transactions :

- swaps de taux d'intérêt et contrats à terme sur taux d'intérêt en vertu desquels le Groupe accepte de convertir, à intervalles pré-définis, la différence entre les intérêts à taux fixes et variables, calculés sur la base d'un principal convenu au préalable.
- dérivés d'intérêts fixant certains plafonds et limitant ainsi l'impact des fluctuations de taux, tout en permettant au Groupe de bénéficier d'éventuels taux variables peu élevés à court terme.

À la date de clôture, le Groupe avait établi plusieurs swaps de taux d'intérêt en vertu desquels il bénéficie d'un taux variable égal à l'EURIBOR et paie un taux fixe. Ces swaps permettent de couvrir la variabilité des prêts sous-jacents dans les flux de trésorerie.

Conformément aux règles de comptabilité de couverture (IAS 39), ces swaps de taux d'intérêt ont été définis comme des instruments de couverture des flux de trésorerie. En conséquence, la partie du bénéfice ou de la perte des swaps de taux d'intérêt qui peut être considérée comme une couverture effective est comptabilisée directement en capitaux propres. Le total comptabilisé en capitaux propres pour

les modifications en juste valeur de ces swaps correspond à une hausse des capitaux propres de € 0,7 million au 31 décembre 2012 avant impôts différés (2011 : une baisse de € 0,1 million).

Kinepolis mène une politique financière prudente et ne fait appel depuis 2008 qu'à des instruments financiers dérivés dont les variations en juste valeur sont compensées directement par les capitaux propres et n'ont pas d'incidence sur le résultat annuel (comptabilité de couverture).

En 2008, tous les dérivés d'intérêts considérés comme « free standing » ont été mis à l'arrêt. Ceci a entraîné en 2012 un résultat positif de € 0,0 million, intégré dans le compte de résultats (2011 : € 0,0 million).

Au 31 décembre 2012, compte tenu de l'effet des swaps d'intérêt, 100 % des emprunts utilisés par le Groupe étaient à taux fixe (2011 : 72 % à taux fixe).

## Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

À la date du bilan, les emprunts soumis à un taux d'intérêt s'élevaient à € 119,4 millions (2011 : € 94,5 millions). € 34,8 millions, soit 29 % des emprunts portant intérêt avaient un taux variable sans tenir compte de l'effet des swaps de taux d'intérêt (€ 84,1 millions ou 89 % en 2011).

Le total des charges d'intérêt intégré en compte de résultats en 2012, y compris les résultats réalisés sur les instruments dérivés sur les intérêts, s'élève à € 5,0 millions (2011 : € 2,7 millions). D'après les estimations de la Société, le taux du marché applicable aux emprunts à taux variable pourrait raisonnablement évoluer comme suit :

	TAUX D'INTÉRÊT 31/12/2012	VOLATILITÉ THÉORIQUE	TAUX D'INTÉRÊT POTENTIEL AU 31/12/2012 UTILISÉ POUR L'ANALYSE DE SENSIBILITÉ
EURIBOR (3m)	0,19 %	20 %	0,15 % - 0,22 %

Si nous appliquons les augmentations/diminutions potentielles des taux du marché telles que susmentionnées à nos emprunts à taux variable au 31 décembre 2012, toutes les autres variables demeurant constantes, le bénéfice de 2012 serait inférieur/supérieur de € 0,0 million au montant avancé (2011 : € 0,2 million). En définitive, nous avons estimé que cet effet serait partiellement neutralisé par un accroissement ou une diminution de € 0,0 million des produits d'intérêts issus de dérivés d'intérêts (2011 : € 0,2 million). Dans ce cas, la juste valeur des instruments financiers repris dans les capitaux propres serait en hausse/baisse de € 0,0 million.

## Risque de change

Le Groupe court un risque de change pour les éléments résultant d'achats, de ventes et d'emprunts en circulation effectués avec des sociétés du Groupe, dans d'autres devises que la devise fonctionnelle (EUR) (risque transactionnel).

La politique du Groupe vise à minimiser le risque d'impact des variations de taux de change sur le résultat.



Il peut à tout moment recourir à des instruments dérivés pour se prémunir contre ce risque. En 2012 et 2011, cela n'a pas été le cas.

Les achats et ventes des sociétés du Groupe libellés dans des devises différentes de la devise fonctionnelle sont limités.

Les prêts effectués entre Kinepolis Financial Services SA et d'autres sociétés du Groupe sont exprimés dans l'unité monétaire de ces dernières. À partir de 2011, les écarts de change relatifs aux prêts en CHF et en PLN accordés par Kinepolis Financial Services SA à Kinepolis Schweiz AG et Kinepolis Poznan Sp.z o.o. sont intégrés aux résultats non réalisés, étant donné que ces prêts font partie de l'investissement net du Groupe dans ces entités étrangères. Les

écart de change suivants ont été directement comptabilisés en capitaux propres.

EN '000 €	2011	2012
Zloty polonais	-1 594	-842
Franc suisse	250	320
<b>-1 344</b>	<b>-522</b>	

Par ailleurs, le Groupe court un risque de change dû à l'intégration dans la consolidation de sociétés étrangères dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro (Suisse et Pologne). Ce risque de conversion n'est pas couvert.

1 EURO CORRESPOND À :	COURS DE CLÔTURE AU 31/12/2012	COURS MOYEN 2012	VOLATILITÉ THÉORIQUE	COURS DE CLÔTURE POTENTIEL AU 31/12/2012	COURS MOYEN POTENTIEL 2012
Zloty polonais	4,0882	4,1858	20 %	3,27 - 4,91	3,35 - 5,02
Franc suisse	1,2072	1,2053	20 %	0,97 - 1,45	0,96 - 1,45

#### Analyse de sensibilité au risque de change

Le tableau ci-dessus donne une estimation des fluctuations potentielles du PLN et du CHF par rapport à l'EUR, sur la base de la volatilité théorique.

Si le zloty polonais et le franc suisse s'étaient renforcés/affaiblis à la date de clôture à concurrence des cours potentiels susmentionnés, avec un maintien de toutes les autres variables à une valeur constante, le bénéfice de 2012 aurait été € 0,0 million plus haut (2011 : € 0,5 million plus haut) ou € 0,0 million plus bas (2011 : € 0,3 million plus bas) au montant avancé, et les capitaux propres auraient été € 5,1 millions plus bas ou € 3,4 millions plus haut (2011 : € 6,0 millions plus bas ou € 4,0 millions plus haut).

#### Risque de crédit

Le risque de crédit inhérent aux créances commerciales est le risque de perte financière du Groupe au cas où un client ne respecte pas ses obligations contractuelles. La politique du Groupe stipule que tout client souhaitant effectuer des transactions à crédit doit être soumis à un contrôle de crédit. De plus, le bilan des débiteurs fait l'objet d'un suivi permanent. Le Groupe constitue une provision pour réduction de valeur à hauteur des pertes estimées dans le cadre des créances commerciales. Il s'agit d'une provision propre aux pertes correspondant à des positions importantes et spécifiques.

En ce qui concerne le risque de crédit inhérent aux autres actifs financiers du Groupe, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles pour la vente et certains instruments financiers dérivés, le risque de crédit du Groupe est constitué par les contreparties en défaut, avec une exposition maximale équivalant à la valeur comptable de ces instruments.

Il n'y a plus de concentrations importantes du risque de crédit au sein du Groupe. À la suite du rachat de Brightfish SA, anciennement Screenvision Belgium SA, et de l'apport en nature d'une partie de la créance de Kinepolis Group SA dans le capital de Brightfish SA fin 2011, la problématique en matière de risque de crédit liée à cette entreprise est résolue.

L'ampleur du risque de crédit encouru par le Groupe correspond au solde global des actifs financiers. Le risque de crédit nominal maximum (situation où toutes les parties restent en défaut) s'élevait à € 65,3 millions au 31 décembre 2012 (2011 : € 59,4 millions).

#### Risque de liquidité

Le Groupe s'est fixé pour objectif de maintenir un équilibre entre la continuité du financement et la flexibilité, via l'utilisation de lignes de crédit, d'emprunts bancaires et de contrats de leasing financier. Au sein du Groupe, la liquidité est gérée par la banque in-house, Kinepolis Financial Services SA.

EN '000 €	VALEUR COMPTABLE		JUSTE VALEUR	
	2011	2012	2011	2012
Emprunt obligataire public – taux d'intérêt fixe		75 000		79 501
Frais de refinancement		-956		-956
Dettes de leasing – taux d'intérêt fixe	10 396	9 855	10 360	10 065
Emprunts portant intérêt – taux d'intérêt variable	84 000	35 499	84 000	35 499
Dépassements bancaires	126	42	126	42
<b>TOTAL</b>	<b>94 522</b>	<b>119 440</b>	<b>94 486</b>	<b>124 151</b>



## Juste valeur

La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif peut être négocié ou une obligation honorée, entre des parties dûment informées et disposées à effectuer une transaction selon le principe de la pleine concurrence (« arm's length »). Le tableau précédent indique la juste valeur et la valeur comptable des principales dettes financières portant intérêt.

La juste valeur des contrats financiers dérivés relatifs aux taux d'intérêt est déterminée par les flux de trésorerie prévus, à escompter compte tenu des taux d'intérêts actuels du marché et de la courbe des taux pour la période résiduelle de l'instrument.

La juste valeur des contrats de change à terme se calcule comme étant la valeur actualisée de la différence entre la valeur contractuelle et les cours à terme actuels.

Le tableau ci-dessous reprend les montants nominaux ou contractuels ainsi que la pure juste valeur de tous les instruments dérivés en circulation. Les montants nominaux ou contractuels représentent le volume des instruments dérivés en circulation à la date du bilan, donc le risque du Groupe concernant ces transactions. Une partie des swaps d'intérêts clôturés au 31 décembre 2011 ne commençait qu'en 2012 (€ 20,0 millions). La valeur réelle de ces contrats au 31 décembre 2011 a été reprise dans l'état de situation financière à hauteur de € -0,3 million. Le 31 décembre 2012, il n'existe pas de tels contrats.

EN '000 €	MONTANT NOMINAL OU CONTRACTUEL		JUSTE VALEUR	
	2011	2012	2011	2012
Swaps de taux d'intérêt	77 500	35 000	-1 367	-634
<b>TOTAL</b>	<b>77 500</b>	<b>35 000</b>	<b>-1 367</b>	<b>-634</b>

Pour les autres actifs et passifs financiers, la juste valeur est égale à la valeur comptable.

La juste valeur des instruments dérivés est reprise comme suit dans l'état de situation financière du Groupe :

EN '000 €	ACTIFS		PASSIFS		VALEUR COMPTABLE NETTE	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Non courant			-856	-144	-856	-144
Courant			-511	-490	-511	-490
<b>TOTAL</b>			<b>-1 367</b>	<b>-634</b>	<b>-1 367</b>	<b>-634</b>

## Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau ci-dessous indique les instruments financiers repris à leur juste valeur, par méthode d'évaluation. Les divers niveaux sont les suivants :

Niveau 1 : prix de marché coté (non corrigés), sur les marchés actifs, pour des actifs ou obligations identiques.

Niveau 2 : intrants cotés ne faisant pas partie du niveau 1, observables pour l'actif ou l'obligation, soit directement (sous la forme d'un prix), soit indirectement (dérivé du prix).

Niveau 3 : intrants de l'actif ou de l'obligation qui ne reposent pas sur des données de marché observables (intrant non observable).

EN '000 €	2011			2012		
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
<b>Couverture des flux de trésorerie</b>						
Swaps de taux d'intérêt		-1 367				-634
<b>TOTAL</b>		<b>-1 367</b>				<b>-634</b>

## Portefeuille de dettes

Dans le cadre du refinancement de son crédit syndiqué existant et du financement de la poursuite du développement général du Groupe, Kinépolis SA a conclu le 15 février 2012 un nouveau contrat de crédit pour € 90,0 millions auprès d'ING Belgium, KBC Banque et BNP Paribas Fortis dont l'échéance est le 31 mars 2017. Le remboursement d'une partie de crédit est accéléré : € 15,0 millions arrivent à échéance en 2015 et € 15,0 millions en 2016. Aucune garantie n'a été donnée.

Ce nouveau contrat inclut certaines conventions financières, en ce compris un ratio de levier financier maximal, un ratio de couverture d'intérêt minimal et un ratio de solvabilité minimal, en plus d'engagements potentiellement restrictifs limitant ou empêchant

des transactions commerciales spécifiques. En 2012, ces conventions ont été respectées.

Il n'existe pas, au 31 décembre 2012, de comptabilisation ouverte de ce crédit.

En outre, le 6 mars 2012, le Groupe a émis en Belgique un emprunt obligataire non subordonné à hauteur de € 75,0 millions. Ces obligations ont une échéance à 7 ans et un rendement annuel brut fixe de 4,75 %.

Dans le cadre du Term and Revolving Facilities Agreement (€ 175 millions) du 26 novembre 2004, amendé le 13 juillet 2007 et arrivé à terme en 2012, Kinépolis Group SA avait conféré des mandats pour



la constitution d'hypothèques et de gages sur fonds de commerce à concurrence de la dette financière ouverte. Ces mandats ne pouvaient être convertis en garanties effectives que si Kinepolis Group SA n'honorait pas certaines obligations du Loan Agreement. Comme ces conditions ont toujours été respectées et que le crédit a été intégralement remboursé, toutes les garanties ont été libérées le 6 mars 2012.

Le Term and Revolving Facilities Agreement auquel il a été mis fin en 2012 contenait les clauses financières usuelles, ainsi qu'une série d'engagements potentiellement restrictifs qui limitaient ou interdisaient certaines transactions commerciales. Ces conventions ont été respectées tant en 2011 qu'en 2012.

L'intérêt dû sur les contrats de crédit nouveau et terminé est calculé sur la base de l'EURIBOR d'application pour la période d'emprunt concernée augmenté de la marge négociée.

En automne 2009, un programme « Commercial Paper » d'un montant maximal de € 50 millions a été souscrit en vue du financement

à court terme. Au 31 décembre 2012, les levées sur ce programme s'élevaient à € 35,5 millions (2011 : € 3,0 millions). Dans ce cadre, le contrat de prêt syndiqué sert de réserve de financement. Le Commercial Paper est une alternative flexible au financement bancaire, comparable à une obligation d'entreprise à court terme. L'intérêt dû est calculé sur la base de l'EURIBOR d'application pour la période d'emprunt concernée augmenté de la marge négociée.

En automne 2010, un contrat sale and lease back d'un montant maximal de € 17,5 millions a été souscrit. Aux termes de ce contrat, Kinepolis vend des actifs à longue durée d'utilité pour les reprendre ensuite en location pour une période de 6 ans. Cette facilité offre une alternative complémentaire au financement bancaire à long terme. Au 31 décembre 2012, les levées sur ce programme s'élevaient à € 9,9 millions (2011 : € 10,4 millions). Ces dettes de leasing sont garanties par les actifs en leasing. L'intérêt dû est calculé sur la base d'un taux fixe calculé comme une moyenne pondérée du BPR à 1 jusqu'à 6 ans, majoré de la marge négociée.

### Passifs financiers – flux de trésorerie futurs

Le tableau suivant indique la durée contractuelle des passifs financiers au 31 décembre 2012, y compris les paiements d'intérêts estimés :

EN '000 €	1 AN OU MOINS 2012	1-5 ANS 2012	PLUS DE 5 ANS 2012	TOTAL 2012
<b>Passifs financiers non dérivés</b>				
Dettes commerciales	48 754			48 754
Commercial Paper	35 499			35 499
Emprunt obligataire	3 563	14 250	82 125	99 938
Dettes de leasing	2 529	7 953	197	10 679
Dettes « Tax shelter »	500			500
Dettes en compte courant de tiers	107			107
Dépassements bancaires	42			42
<b>Passifs financiers dérivés</b>				
Swaps de taux d'intérêt	606	28		634
<b>TOTAL</b>	<b>91 600</b>	<b>22 231</b>	<b>82 322</b>	<b>196 154</b>

EN '000 €	1 AN OU MOINS 2011	1-5 ANS 2011	PLUS DE 5 ANS 2011	TOTAL 2011
<b>Passifs financiers non dérivés</b>				
Dettes commerciales	48 740			48 740
Emprunts bancaires garantis	75 336	7 316		82 652
Commercial Paper	3 051			3 051
Dettes de leasing	2 276	8 966	245	11 487
Dettes « Tax shelter »	500			500
Dettes en compte courant de tiers	17			17
Dépassements bancaires	126			126
<b>Passifs financiers dérivés</b>				
Swaps de taux d'intérêt	775	361		1 136
<b>TOTAL</b>	<b>130 821</b>	<b>16 643</b>	<b>245</b>	<b>147 709</b>



Le tableau ci-dessous indique les périodes de réfixation des taux des éléments du passif financier portant intérêt à taux variable.

EN '000 €	2011		2012	
	TOTAL	< 1 AN	TOTAL	< 1 AN
Emprunts bancaires garantis	81 000	81 000		
Dépassements bancaires	126	126	42	42
Commercial Paper	3 000	3 000	35 499	35 499
<b>TOTAL</b>	<b>84 126</b>	<b>84 126</b>	<b>35 541</b>	<b>35 541</b>

#### Activités de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de taux d'intérêt. Tous les instruments financiers dérivés sont

évalués au prix effectif du marché. Le tableau ci-dessous récapitule la date d'échéance des instruments financiers dérivés en circulation à la date de clôture. Les montants correspondent aux valeurs nominales.

EN '000 €	< 1 AN 2012	1-5 ANS 2012	5 ANS 2012	TOTAL 2012
<b>Intérêts</b>				
Swaps de taux d'intérêt	30 000	5 000		35 000
EN '000 €	< 1 AN 2011	1-5 ANS 2011	5 ANS 2011	TOTAL 2011
<b>Intérêts</b>				
Swaps de taux d'intérêt	47 500	30 000		77 500

## 26. Leasing opérationnel

#### Leasing en tant que preneur

Les loyers de leasings opérationnels non résiliables sont payables aux échéances suivantes :

EN '000 €	2011	2012
Moins d'1 an	2 271	2 114
Entre 1 et 5 ans	8 591	8 457
Plus de 5 ans	9 306	7 048
<b>TOTAL</b>	<b>20 168</b>	<b>17 619</b>
Charges locatives, intégrées dans le compte de résultats	2 207	2 114

Le leasing en tant que preneur porte sur le complexe cinématographique de Valencia (Espagne), loué depuis mai 2001 pour une période de 40 ans. Après 20 ans, il existe la possibilité de résilier le contrat. Il ne prévoit pas d'option d'achat.

#### Leasing en tant que bailleur

Le Groupe loue une partie de ses propriétés immobilières sous la forme de leasings opérationnels. Les loyers de ces leasings opérationnels non résiliables sont payables aux échéances suivantes :

EN '000 €	2011	2012
Moins de 1 an	5 625	6 097
Entre 1 et 5 ans	8 301	9 250
Plus de 5 ans	2 701	2 057
<b>TOTAL</b>	<b>16 629</b>	<b>17 404</b>
Produits locatifs, intégrés dans le compte de résultats	6 553	6 884

Cela concerne principalement le complexe de cinémas de Poznan (Pologne), loué à Cinema City depuis janvier 2007 pour une période de 10 ans (prolongeable de 5 ans). Le loyer se compose d'une partie fixe et d'une partie variable, laquelle est exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires Box Office. Ce loyer variable a atteint € 0,1 million en 2012 (2011 : € 0,3 million).

Le Groupe loue également une partie de ses cinémas à des tiers qui y exploitent des boutiques ou des établissements horeca. Ces

concessions ont une durée de 3 à 20 ans (prolongeable). Un loyer fixe est demandé dans tous les cas.

Par ailleurs, les parkings de plusieurs complexes sont donnés en location pour une durée comprise entre 1 et 9 ans (prolongeable) en Belgique et pour une durée indéterminée en Pologne. Un loyer fixe est demandé pour une partie de ces loyers. Les produits des autres parkings sont variables en fonction du nombre de tickets de parking vendus corrigé pour frais de gestion.



## 27. Engagements d'acquisition d'immobilisations

Fin 2012, il n'y a aucun engagement significatif d'acquisition d'immobilisations.

## 28. Droits et obligations non repris dans le bilan

- Option d'achat au bénéfice d'une tierce partie sur des terrains situés à Valence et jouxtant Kinepolis Paterna, Espagne.
- Le 30 septembre 2008, le Conseil d'État a annulé la décision de la ville d'Ostende portant sur l'octroi d'un permis d'environnement pour la construction du complexe cinématographique d'Ostende.

Le plan communal d'aménagement du territoire (GRUP) pour la zone concernée élaboré par la Ville d'Ostende a été approuvé début 2013 par la Députation Permanente. Il en résulte qu'un nouveau permis d'urbanisme, régularisant la situation actuelle de Kinepolis Oostende, pourra être délivré.

## 29. Parties liées

Les transactions entre le Groupe et ses filiales ont été éliminées lors de la consolidation et ne figurent donc pas dans cette annexe.

Les transactions avec d'autres parties liées sont expliquées ci-dessous.

### Rémunération des administrateurs et des fonctionnaires dirigeants

EN '000 €	2011	2012
<b>Administrateurs</b>		
Rémunérations	365	312
<b>Fonctionnaires dirigeants (les CEO)</b>		
Rémunération à court terme	1 356	1 400
Paiements fondés sur actions	244	176

Les CEO du Groupe et le Président du Conseil d'Administration ont participé au plan d'option sur actions 2006-2017 (« Incentive Plan ») du Groupe (voir annexe 21) (207 924 options).

### Transactions avec les autres parties liées :

- Kinohold BIS SA fournit certains services administratifs au Groupe, moyennant un prix conforme au marché.
- En 2012, Kinepolis Group n'a plus fait appel aux services d'une société liée à un actionnaire de référence. C'était le cas en 2011, à hauteur de € 2,2 millions. Ces transactions ont été effectuées selon le principe de la pleine concurrence (« arm's length »).
- Pentascoop SA fournit au Groupe une série de services d'entretien et de transport moyennant un prix conforme au marché.

- Jusqu'en 2011, Pentascoop SA, dont la représentante permanente est Mme M.S. Bert-Vereecke, conformément aux modalités convenues à l'époque de la fondation de Kinepolis Group SA, et aussi longtemps que Mme M.S. Bert-Vereecke faisait partie du Conseil d'Administration, a reçu une rémunération annuelle de € 0,2 million pour la connaissance sectorielle de Mme M.S. Bert-Vereecke et sa contribution au développement du Groupe en sa qualité de fondatrice. À la suite de l'expiration de mandat précitée, le Conseil d'Administration a décidé, en 2011, à titre exceptionnel et vu l'ampleur de la contribution de Pentascoop SA au développement, à la croissance et à la professionnalisation du Groupe, de lui accorder une indemnité de départ d'un montant de € 0,2 million.

## 30. Événements post-clôture

Il n'y a pas eu d'événements importants après la clôture de l'exercice.



## 31. Entreprises appartenant au Groupe

### Liste des entreprises consolidées globalement

PAYS	NOM	LOCALITÉ	N° DE TVA OU D'ENTREPRISE	% 2011	% 2012
Belgique	CINEPROJECTS NV	Bruxelles	BE 0816 884 015	100	100
	Brightfish NV	Bruxelles	BE 0450 523 725	100	100
	Decatron SA	Bruxelles	BE 0424 519 114	100	100
	Kinepolis Braine SA	Braine-L'Alleud	BE 0462 688 911	100	100
	Kinepolis Film Distribution (KFD) NV	Bruxelles	BE 0445 372 530	100	100
	Kinepolis Financial Services NV	Bruxelles	BE 0886 547 831	100	100
	Kinepolis Group SA	Bruxelles	BE 0415 928 179	100	100
	Kinepolis Immo Hasselt NV	Hasselt	BE 0455 729 358	100	100
	Kinepolis Immo Liège SA	Hasselt	BE 0459 466 234	100	100
	Kinepolis Immo Multi SA	Bruxelles	BE 0877 736 370	100	100
	Kinepolis Liège SA	Hasselt	BE 0459 469 796	100	100
	Kinepolis Mega SA	Bruxelles	BE 0430 277 746	100	100
	Kinepolis Multi SA	Courtrai	BE 0434 861 589	100	100
France	Eden Panorama SA (Max Linder)	Lomme	FR 02340483221	100	100
	Forum Kinepolis SA	Nîmes	FR 86421038548	79,92	100
	Kinepolis France SA	Lomme	FR 20399716083	100	100
	Kinepolis Film Distribution France SASU	Lomme	FR 43789848280	0	100
	Kinepolis Immo St. Julien-lès-Metz SAS	Metz	FR 51398364463	100	100
	Kinepolis Immo Thionville SA	Thionville	FR 10419162672	100	100
	Kinepolis Le Château du Cinéma SAS	Lomme	FR 60387674484	100	100
	Kinepolis Mulhouse SA	Mulhouse	FR 18404141384	100	100
	Kinepolis Nancy SAS	Nancy	FR 00428192819	100	100
	Kinepolis Prospection SAS	Lomme	FR 45428192058	100	100
	Kinepolis St. Julien-lès-Metz SA	Metz	FR 43398364331	100	100
	Kinepolis Thionville SA	Thionville	FR 09419251459	100	100
Luxembourg	Majestiek International SA	Luxembourg	LU 19942206638	100	100
Pays-Bas	Kinepolis Holding BV	Middelburg	NL 807760420B01	100	100
Pologne	Kinepolis Poznan Sp.z o.o.	Poznan	NIP 5252129575	100	100
Espagne	Kine Invest SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 824 896 59	100	100
	Kinepolis España SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 814 870 27	100	100
	Kinepolis Granada SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 828 149 55	100	100
	Kinepolis Jerez SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 828 149 22	100	100
	Kinepolis Madrid SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 828 149 06	100	100
	Kinepolis Paterna SA	Pozuelo de Alarcon	ESA 828 149 14	100	100
Suisse	Kinepolis Schweiz AG	Schaffhausen	CH 2903013216-5	100	100



## 32. Mandats et rémunération du Commissaire

Le Commissaire de la Société est KPMG Réviseurs d'entreprises, représentée par Mme S. Brabants.

Les mandats et rémunérations pour l'ensemble du Groupe peuvent être résumés comme suit :

EN €	2011	2012
<b>Rémunération du commissaire</b>	<b>276 462</b>	<b>304 669</b>
Autres missions révisorales	2 500	58 775
Conseils fiscaux		
Autres missions en dehors des missions révisorales	39 695	3 000
<b>Rémunération pour activités exceptionnelles ou missions spéciales accomplies dans la Société par le commissaire</b>	<b>42 195</b>	<b>61 775</b>
<b>Rémunération de personnes avec qui le commissaire est lié pour l'exercice d'un mandat de commissaire</b>	<b>128 628</b>	<b>131 682</b>
Autres missions révisorales		2 400
Conseils fiscaux	26 470	18 125
Autres missions en dehors des missions révisorales	8 000	
<b>Rémunération pour activités exceptionnelles ou missions spéciales accomplies dans la Société par des personnes avec qui le commissaire est lié</b>	<b>34 470</b>	<b>20 525</b>
<b>TOTAL</b>	<b>481 755</b>	<b>518 651</b>



# Rapport du commissaire à l'assemblée générale de KINEPOLIS GROUP SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

TRADUCTION LIBRE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS SANS RÉSERVE  
ORIGINALEMENT PRÉPARÉ EN NÉERLANDAIS

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

## Rapport sur les comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de KINEPOLIS GROUP SA (« la société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2012, le compte de résultats consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 327 571 (000) EUR et l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de 37 445 (000) EUR.

### Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation du risque que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le

commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion et la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

### Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2012, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la mention complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés :

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des mentions requises par la loi, concorde, dans tous ses aspects significatifs, avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'informations manifestement incohérentes par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Kontich, le 2 avril 2013  
KPMG Réviseurs d'Entreprises  
Commissaire  
représentée par  
  
Sophie Brabants  
Réviseur d'Entreprises



# Comptes annuels abrégés de Kinépolis Group SA

Les informations suivantes sont extraites des comptes annuels non consolidés de Kinépolis Group SA, établis en vertu des normes comptables belges. Ces comptes annuels non consolidés, ainsi que le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires et le rapport du Commissaire, seront déposés à la Banque Nationale de Belgique, dans les délais prévus par la loi. Il est à noter que seuls les états financiers consolidés repris ci-dessous donnent une image fidèle de la situation financière et des performances de Kinépolis Group SA.

Étant donné que Kinépolis Group SA est essentiellement une entreprise holding intégrant ses investissements à leur prix de revient dans ses comptes annuels non consolidés, ces états financiers ne donnent qu'une vue restreinte de la situation financière de Kinépolis Group SA. En conséquence, le Conseil d'Administration a jugé opportun de ne publier qu'une version abrégée du bilan et du compte de résultats non consolidés, établis en vertu des normes comptables belges pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2012.

## Bilan abrégé non consolidé de Kinépolis Group SA

EN '000 €	2011	2012
<b>Immobilisations</b>	<b>154 978</b>	<b>237 115</b>
Immobilisations incorporelles	1 726	1 533
Immobilisations corporelles	11 015	10 189
Immobilisations financières	142 237	225 393
<b>Actifs courants</b>	<b>15 590</b>	<b>20 363</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>170 568</b>	<b>257 478</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>50 560</b>	<b>64 666</b>
Capital	18 952	18 952
Primes d'émission	1 154	1 154
Réserve légale	4 896	4 896
Réserves indisponibles	8 289	7 676
Réserves disponibles	4 049	4 049
Résultat de la période reporté	13 220	27 939
<b>Provisions et passifs d'impôt différé</b>	<b>842</b>	<b>480</b>
<b>Dettes à long terme</b>	<b>43 479</b>	<b>123 589</b>
<b>Dettes à long terme</b>	<b>73 445</b>	<b>63 162</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>2 242</b>	<b>5 581</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>170 568</b>	<b>257 478</b>

Le rapport statutaire du commissaire est émis « sans réserves » et confirme que les comptes annuels non consolidés de Kinépolis Group SA, établis en vertu des normes comptables belges pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2012, donnent une image fidèle de la situation financière de Kinépolis Group SA conformément à toutes les dispositions légales et réglementaires y afférentes.

Les comptes annuels non consolidés de Kinépolis Group SA peuvent être obtenus gratuitement sur le site internet de la Banque Nationale de Belgique ([www.bnbb.be](http://www.bnbb.be)), sous la rubrique « Centrale des bilans », « Consultation des comptes annuels ». On peut aussi les recevoir sur simple demande auprès de Relations Investisseurs.



### Compte de résultats abrégé non consolidé de Kinépolis Group SA

EN '000 €	2011	2012
Produits opérationnels	32 484	68 064
Charges opérationnelles	-26 141	-31 068
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>6 343</b>	<b>36 996</b>
Résultat financier	2 728	42 757
Résultat exceptionnel	-519	500
Impôts sur le résultat		-4 573
<b>PERTES/PROFITS DE L'EXERCICE À AFFECTER</b>	<b>8 552</b>	<b>75 680</b>

### Affectation du résultat de Kinépolis Group SA

EN '000 €	2011	2012
Pertes/profits de l'exercice à affecter	8 552	75 680
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	36 889	13 220
Affectation aux fonds propres :	21 645	47 876
- à la réserve légale		
- aux réserves	21 645	47 876
Bénéfice à reporter	13 220	27 939
Rémunération du capital	10 576	13 085

### Mandats et rémunérations du commissaire de Kinépolis Group SA

La rémunération totale du commissaire pour 2012 était de € 156 832 (2011 : € 152 987). Outre cette rémunération, le commissaire a facturé durant cet exercice € 3 000 pour des missions en dehors des missions révisorales (2011 : € 37 295) et € 58 775 pour d'autres missions de contrôle (2011 : € 0).

Des personnes avec lesquelles le commissaire collabore à titre professionnel ont facturé à Kinépolis Group SA € 18 125 pour des conseils fiscaux (2011 : € 26 470 pour des conseils fiscaux et € 8 000 pour des missions hors missions révisorales).





# Glossaire

## **Marge brute**

Produits – coût des ventes

## **Résultat opérationnel (EBIT)**

Marge brute – charges commerciales - charges administratives +/- autres produits / charges d'exploitation

## **Résultat opérationnel courant (REBIT)**

Résultat opérationnel après élimination des opérations non courantes

## **EBITDA**

Résultat opérationnel + amortissements + pertes de valeur + mouvement des provisions

## **REBITDA**

EBITDA après élimination des opérations non courantes

## **Taux d'impôt effectif**

Charges d'impôt / résultat avant impôt

## **Résultat courant**

Résultat de la période après élimination des opérations non courantes

## **Résultat de la période, part du Groupe**

Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société mère

## **Résultat de base par action**

Résultat de la période, part du Groupe / (nombre moyen d'actions en circulation - nombre moyen d'actions propres)

## **Résultat dilué par action après dilution**

Résultat de la période, part du Groupe / (nombre moyen d'actions en circulation - nombre moyen d'actions propres + nombre possible de nouvelles actions à émettre dans le cadre des plans d'options sur actions existants x effet de dilution des plans d'options sur actions)

## **Investissements**

Investissements capitalisés en immobilisations incorporelles et corporelles et en immeubles de placement

## **Dette financière nette**

Dette financière après déduction de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des investissements « Tax Shelter »

## **ROCE (rendement du capital utilisé)**

REBIT / (actifs non courants moyens - actifs d'impôt différé moyens + actifs détenus en vue de la vente moyens + créances commerciales moyennes + stocks moyens - dettes commerciales moyennes)

## **Ratio courant**

Actifs courants / dettes courants

## **Flux de trésorerie**

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles - investissements d'entretien en immobilisations incorporelles et corporelles et immeubles de placement - charges d'intérêt payées





# Calendrier financier 2013-2014



Les dates susmentionnées sont sous réserve de modifications.

Pour les mises à jour, veuillez consulter le calendrier sur le site web Relations Investisseurs de Kinepolis.



*Siège social : Kinepolis Group SA, Boulevard du Centenaire 20, B-1020 Bruxelles, Belgique  
Adresse de correspondance : Kinepolis Group SA, Moutstraat 132-146, B-9000 Gand, Belgique, info.group@kinepolis.com  
TVA BE 0415 928 179 – RPM BRUXELLES*

*Relations investisseurs : Nicolas De Clercq, CFO - Tine Duyck, IR Coordination, investor-relations@kinepolis.com*

*Site web Relations Investisseurs: [www.kinepolis.com/investors](http://www.kinepolis.com/investors)*

*Création : [www.linknv.be](http://www.linknv.be)*

*Ce rapport est disponible, imprimé et en ligne, en français, néerlandais et anglais.*





<http://investors.kinepolis.com>